



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2017-2018

Séance plénière du mardi 12 décembre 2017

Compte rendu

Sommaire

Pages

<i>Excusée</i>	<i>4</i>
<i>Ordre du jour</i>	<i>4</i>
<i>Communications</i>	
<i>Dépôt.....</i>	<i>4</i>
<i>Rapport de commission</i>	<i>4</i>
<i>Questions écrites.....</i>	<i>4</i>
<i>Rapport d'activités.....</i>	<i>4</i>
<i>Arriéré des travaux</i>	<i>4</i>
<i>Notifications.....</i>	<i>4</i>

Prise en considération

Proposition de résolution visant à soutenir un financement adéquat et pérenne du Centre d'appui bruxellois (CAB) pour délinquants sexuels	4
---	---

Examen des projets et des propositions

• Proposition d'ajustement du budget 2017 et de budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois	4
Discussion générale conjointe	4
(Orateur : M. Marc Loewenstein, rapporteur)	
Dépôt d'un amendement	6
(Orateurs : M. Alain Maron, Mme Julie de Grootte, M. Marc Loewenstein, Mme Catherine Moureaux, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Hamza Fassi-Fihri)	
Discussion des tableaux	7
• Projets d'ajustement du budget 2017 et de budget initial 2018 de la Commission communautaire française	7
Discussion générale conjointe	7
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Catherine Moureaux, M. Alain Maron, M. Michel Colson, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Claire Geraets)	
Poursuite de la discussion générale conjointe	24
(Orateurs : Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Catherine Moureaux, M. Alain Maron, M. Michel Colson, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Claire Geraets)	
Discussion des articles, tableaux annexés et autres annexes	
Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	30
Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	31
Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	32
Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	32
Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018	32
Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018	33
Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018	40
Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018	40

Votes nominatifs

• de la proposition d'ajustement du budget 2017 et de budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois	43
• du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	43
• du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	44
• du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	44

• du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017.....	45
• du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018.....	45
• du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018.....	45
• du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018.....	46
• du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018.....	46
Clôture.....	46
Annexes	
Annexe 1 : Ajustement du budget 2017 et budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois	47
Annexe 2: Décrets et de règlements ajustant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	
Tableau annexé au décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017.....	49
Tableau annexé au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017.....	62
Autres annexes au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017.....	106
Tableau annexé au règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017.....	121
Tableau annexé au règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017.....	126
Annexe 3 : Décrets et règlements contenant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018	
Tableau annexé au décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018.....	143
Tableau annexé au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018.....	155
Autres annexes au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018.....	201
Tableau annexé au règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018.....	220
Tableau annexé au règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018.....	226
Annexe 4 : Réunions des commissions	242
Annexe 5 : Arriéré des travaux	243
Annexe 6 : Cour constitutionnelle	244

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 09 h 38.

M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 24 novembre 2017 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉE

Mme la présidente.- Mme Corinne De Permentier a prié d'excuser son absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du 1^{er} décembre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

DÉPÔT

Mme la présidente.- En date du 6 décembre 2017, le Gouvernement francophone bruxellois a déposé le projet de décret relatif à l'organisation du transport médico-sanitaire [doc 93 (2017-2018) n° 1].

Ce projet de décret est envoyé en commission de la Santé.

RAPPORT DE COMMISSION

Mme la présidente.- Je vous informe que le compte 2016 du Parlement francophone bruxellois a été vérifié et apuré par la commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement, en sa réunion du 24 novembre dernier. Le rapport établi vous a été envoyé.

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par M. Emin Ozkara à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

En date du 1^{er} décembre 2017, le Comité consultatif de bioéthique nous a fait parvenir son rapport général d'activité des Comités d'éthique médicale (CEM) pour l'année 2016.

ARRIÉRE DES TRAVAUX

L'arriéré des travaux des commissions figurera en annexe du présent compte rendu.

NOTIFICATIONS

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

PRISE EN CONSIDÉRATION

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR UN FINANCEMENT ADÉQUAT ET PÉRENNE DU CENTRE D'APPUI BRUXELLOIS (CAB) POUR DÉLINQUANTS SEXUELS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à soutenir un financement adéquat et pérenne du Centre d'appui bruxellois (CAB) pour délinquants sexuels, déposée par M. Jamal Ikazban, Mme Martine Payfa et M. Pierre Kompany [doc. 92 (2017-2018) n°1].

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, cette proposition est envoyée à la commission de la Santé.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2017 ET DE BUDGET INITIAL 2018 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition d'ajustement du budget 2017 et de budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois [doc. 86 (2017-2018) n°s 1 et 2].

DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

Mme la présidente.- À l'instar de ce qui s'est fait en commission, nous mènerons une discussion générale conjointe.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à M. Loewenstein, rapporteur.

M. Marc Loewenstein, rapporteur.- Les travaux de la commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement ont commencé par un exposé du secrétaire général sur l'ajustement 2017 et le projet de budget 2018.

Pour ce qui est de l'ajustement, les dépenses sont réduites de 50.000 euros par rapport au budget initial. Cette variation est principalement due à des variations à la hausse et à la baisse des dépenses de personnel, d'internet ou encore à la mise en place du le règlement général sur la protection des données (GDPR).

Le secrétaire général souligne que la hausse du budget initial 2018 concerne principalement les frais liés au personnel du greffe et de la présidence. Les autres dépenses, pour l'essentiel, se caractérisent par une stabilité avec adaptation à l'inflation et une hausse sensible de la rubrique internet, pour l'implémentation de la GDPR que je viens d'évoquer.

Pour les recettes, le secrétaire général indique que la dotation a été fixée par le Bureau, en accord avec le Gouvernement, à 3.900.000 euros.

Lors de la discussion générale des examens des tableaux, un premier commissaire s'interroge sur l'engagement d'un informaticien, sa mission et sa plus-value au service du greffe, ainsi que sur la communication d'un plan informatique, déjà évoqué il y a deux ans.

Il s'est également interrogé sur la pertinence de maintenir en l'état l'intervention forfaitaire de 75 euros accordée aux membres du Bureau et du Bureau élargi pour couvrir les frais de téléphonie mobile, alors que les prix actuels ne sont pas ceux d'il y a dix ans et que le Parlement francophone bruxellois a passé une convention avec Irisnet qui propose des prix avantageux.

Il a été rejoint sur cette question par un autre commissaire, estimant que cette intervention, tout comme l'indemnité spéciale pour les membres du Bureau, devrait être totalement supprimée, vu l'indemnité forfaitaire pour frais dont bénéficie chaque député.

Un autre point mis en avant par le premier commissaire concernait l'évaluation de l'opération de leasing pour des vélos électriques mis à disposition des agents du greffe. À cette question, le troisième commissaire a interrogé le greffe sur la politique qu'il menait en termes de frais de déplacement.

Le premier commissaire a par ailleurs demandé de préciser les dépenses effectuées en relations publiques internationales et initiatives culturelles et sociales, et plus particulièrement celles consacrées aux Jeudis de l'hémicycle.

Il a enfin demandé ce que le greffe pouvait faire pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein du greffe et des groupes. Il a évoqué l'exemple de l'engagement d'un collaborateur malvoyant au groupe DéFI, et plus globalement la nécessité de disposer de logiciels informatiques spécifiques et de prévoir des formations pour le personnel du groupe et du greffe, afin d'intégrer au mieux la personne en situation de handicap. Il a ainsi suggéré de prévoir dans le budget du Parlement francophone l'une ou l'autre rubrique consacrée à cette fin.

Il a été rejoint sur cette demande par un autre commissaire, qui soutiendra toute initiative visant à améliorer les possibilités d'emploi de la personne en situation de handicap au sein du Parlement.

Un troisième commissaire s'interroge sur la prise en considération, dans le budget 2018, de la mise en place de la commission de Déontologie qui doit, le cas échéant, pouvoir disposer de moyens pour fonctionner.

En réponse à ces différentes questions, le secrétaire général rappelle qu'une réflexion a été menée par le Bureau en début de législature au niveau informatique, que cette réflexion n'a comme seul résultat concret que le recrutement du nouvel agent informaticien orienté sur le développement informatique,

qui confèrera à terme un degré d'autonomie vis-à-vis du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de gestion administrative des documents, de mise à jour du site internet, ou encore de développement de solutions de *web-design*.

Il ajoute qu'il n'y a pas réellement de plan informatique pour le moment, que le plan a été refusé par le Bureau et qu'il faut constater l'échec de l'accord-cadre avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À propos des vélos électriques et des frais de déplacement, le secrétaire général et la présidente constatent l'échec de cet exercice-test. La dépense mensuelle de cette initiative était de 165 euros par mois. Ces vélos ont été restitués à l'asbl Pro Velo, compte tenu de leur sous-utilisation : trois à quatre fois pour chaque vélo.

Le secrétaire général précise qu'au niveau des frais de déplacement, les agents bénéficient d'une prise en charge des frais de train pour ceux qui viennent d'en dehors de Bruxelles et que ceux qui habitent Bruxelles et qui ne viennent pas en voiture bénéficient de la gratuité de l'abonnement STIB. Pour les cyclistes, une indemnité annuelle de 100 euros est offerte à chaque agent pour couvrir les frais liés à l'utilisation de leur vélo.

Quant aux coûts des Jeudis de l'hémicycle, il est précisé que l'essentiel porte sur les boissons et sandwiches offerts aux participants et que les orateurs ne sont pas rémunérés. Des précisions quant aux dépenses réalisées aux rubriques Relations publiques et internationales et Initiatives culturelles et sociales sont apportées en annexe du rapport.

Pour ce qui concerne l'inclusion de la personne en situation de handicap et la possibilité d'une aide au groupe, le secrétaire général rappelle que la Région assure la plus grande partie du financement des groupes. La Commission communautaire française, elle, n'apporte qu'une aide complémentaire. La présidente précise que la porte n'est pas fermée du côté du Parlement francophone bruxellois, mais elle invite les députés à faire d'abord la demande au Parlement bruxellois.

Quant aux frais de téléphonie mobile, elle n'est pas opposée au principe, mais elle espère que les groupes politiques qui plaident pour une modification du système actuel fassent de même au niveau du Parlement régional.

Concernant la commission de Déontologie, le compte 2016 indique un montant de plus de 16.000 euros à la rubrique concernée. Il y a donc une marge certaine pour payer, le cas échéant, les jetons de présence. Un agent du service législatif a d'ores et déjà été désigné pour assurer le secrétariat de la commission lorsqu'elle aura été mise en place.

Par ailleurs, la présidente souligne la méthode de travail positive de la commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement, dans la mesure où c'est le secrétaire général qui présente le budget du Parlement et non le président. Elle en profite pour adresser ses vifs remerciements aux 22 agents du greffe.

En conclusion, la deuxième commissaire salue cet exercice de précision et de transparence avec l'administration.

Quant au vote, la proposition d'ajustement du budget 2017 et du budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois a été adoptée à l'unanimité des sept membres présents.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

DÉPÔT D'UN AMENDEMENT

Mme la présidente.- Concernant la proposition de budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois, un amendement n° 1 est déposé par M. Marc Loewenstein, Mme Julie de Groote, M. Bea Diallo, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Hamza Fassi-Fihri et M. Alain Maron, libellé comme suit :

- « à l'allocation G3 « Relations internationales », diminuer de 3.000 euros et fixer par conséquent le montant de 2018 à 27.000 euros
- créer une rubrique S « inclusion de la personne handicapée », dotée d'un montant de 3.000 euros ».

La séance est suspendue à 09 h 49.

La séance est reprise à 09 h 52.

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Le groupe Ecolo a signé cet amendement. Nous ne siégeons pas, comme d'autres, au Bureau de ce Parlement. Un article budgétaire est simplement ajouté sur l'inclusion des personnes handicapées dans le cadre des activités menées par le Parlement francophone bruxellois.

Si nous avons bien compris, il est question d'acquérir un logiciel pour une personne qui souffre de handicap au sein d'un groupe politique. C'est parfaitement louable, même si cette personne ne travaillera pas que pour le Parlement francophone bruxellois, mais ce n'est pas le problème soulevé ici.

Par contre, nous aimerions être tenus au courant des évolutions dans cette matière à l'avenir. À vrai dire, le logiciel va bénéficier à une personne et on peut, certes, encourager l'engagement de personnes souffrant d'un handicap dans d'autres groupes politiques. Cependant, par ailleurs, le site du Parlement francophone bruxellois n'a pas le label AnySurfer. En d'autres termes, on investit pour une personne qui a la chance de travailler dans cette institution, et c'est très bien ainsi, mais on n'investit rien pour les personnes extérieures. Dès lors, si cet argent doit être utilisé, nous préférierions qu'il bénéficie au plus grand nombre.

Je comprends le porteur de l'amendement et ses intentions tout à fait louables, mais ce montant sera en réalité attribué à son groupe politique.

Je voudrais donc qu'il y ait de la transparence dans la manière dont on priorise l'utilisation des montants. Ces derniers sont peu importants cette année et j'imagine qu'ils correspondent aux besoins du groupe politique en question par rapport à l'achat du logiciel. Cependant, si cette politique s'étend à l'avenir, je voudrais que cela se fasse de manière transparente et que cela bénéficie au plus grand nombre et aux personnes extérieures, notamment via le site internet du Parlement.

Mme la présidente.- Vous avez pleinement raison. Une discussion collective a eu lieu en commission du Budget. Chacun a pu émettre ses hypothèses, dont vous, Madame

Moureaux. Or, s'agissant de l'amendement, le débat a perdu son caractère collectif. Il était donc utile d'en débattre quelques minutes avant le début de notre séance.

Je propose de soumettre ce point au premier Bureau élargi de la rentrée, pour qu'il étudie les diverses propositions. L'idée est que cette mesure ne bénéficie pas à un groupe, mais au plus grand nombre. Je vous propose de prolonger la discussion, comme nous l'avons fait en Commission du budget, avec l'ensemble des groupes en Bureau élargi.

La parole est à M. Loewenstein.

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Je présente mes excuses pour le dépôt en dernière minute de cet amendement. Il ne faut y voir aucune volonté de notre part d'agir en solo. L'amendement a fait l'objet d'une concertation à la base en commission spéciale du Budget et du Compte, avec le souhait de créer une allocation, à condition que quelque chose soit fait au niveau du Parlement régional bruxellois. Celui-ci s'est accordé sur un montant de 10.000 euros, destiné à l'inclusion de la personne en situation de handicap.

En l'occurrence, l'objectif est de créer une nouvelle rubrique. Il ne s'agit donc pas d'un montant ajouté aux groupes politiques ou à l'administration, mais d'une nouvelle rubrique visant à permettre une aide globale, pour une personne en situation de handicap engagée au sein de l'administration ou de n'importe quel groupe politique.

Le montant n'a pas été fixé pour accorder une aide au groupe DéFI. Nous avons certes saisi l'opportunité, car nous sommes confrontés à cette réalité, mais nous la gérons d'ores et déjà. Il nous semblait cependant utile, vu la situation dans laquelle n'importe quel groupe ou l'administration peut se trouver, de disposer, au sein du Parlement bruxellois et du Parlement francophone bruxellois, d'une allocation permettant, si nécessaire, l'achat de matériel spécifique, mais aussi des formations à l'intégration de la personne en situation de handicap.

L'objectif n'est donc pas du tout de créer un article pour en bénéficier nous-mêmes, mais de créer un article pour pallier toute situation future.

Mme la présidente.- La parole est Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Cette proposition a reçu un accueil favorable au sein de la commission spéciale du Budget et du Compte, qui réunissait l'ensemble des groupes politiques, lorsqu'elle a été faite à demi-mot par M. Loewenstein. Je peux comprendre qu'il ait tenu à la faire aboutir, même s'il est vrai qu'il l'avait présentée de manière quelque peu cavalière et rapide.

Nous soutenons cette proposition, dont l'objectif ne vise pas à donner de l'argent uniquement à son groupe politique, comme le reflète l'amendement, mais bien à créer une ligne budgétaire à la disposition de l'administration et de l'ensemble des groupes, pour financer des équipements et des mesures, voire des formations à l'avenir, à l'attention des membres de l'administration ou des groupes politiques, afin d'inclure la personne handicapée dans l'enceinte de notre Parlement.

L'effort et la démarche sont réalisés conjointement avec le Parlement régional, qui se charge d'ouvrir une ligne budgétaire d'une plus grande importance dans le même objectif.

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Sur la forme, il est vrai que le processus qui nous a amenés à soutenir cette

proposition d'amendement est un peu particulier. Passons sur ce point et essayons la prochaine fois de mieux faire.

Sur le fond, notre Parlement doit s'ouvrir davantage aux personnes porteuses d'un handicap. Ces 3.000 euros doivent être vus comme un signal. Au-delà des possibilités qui seront offertes par ce petit budget, il est clair que nous devons approfondir cette question. C'est d'ailleurs ce que propose Mme la présidente. L'objectif est de saisir cette occasion pour mettre à disposition des outils permettant d'accueillir mieux, plus généreusement et de diverses façons la personne handicapée au sein de ce Parlement, comme au sein des groupes politiques.

Je considère cette proposition comme un début. Nous devons effectivement nous pencher sur cette question pour lui donner les suites voulues.

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- À mon tour de souligner que la démarche de notre collègue M. Loewenstein a été soutenue en commission. Nous avons également appuyé et cosigné l'amendement présenté ici.

Votre proposition de poursuivre la discussion en Bureau élargi est pertinente. Il existe en effet une série de dispositifs, financés par la Commission communautaire française et accessibles à tout Bruxellois et à toute entreprise qui engage des Bruxellois et qui désirerait bénéficier d'un soutien financier pour aménager le lieu de travail, implémenter le logiciel dont nous avons parlé, ou encore faciliter l'accès physique au lieu de travail.

Ce sont des mesures que nous pourrions activer demain pour répondre à des situations de ce genre. Voilà une piste que nous continuerons à explorer au sein du Bureau élargi.

Mme la présidente.- Le vote de l'amendement aura lieu à l'heure convenue.

DISCUSSION DES TABLEAUX

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des tableaux, sur la base de ce qui a été adopté en commission.

Un amendement n° 1 a été déposé par M. Marc Loewenstein, Mme Julie de Groote, M. Bea Diallo, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Hamza Fassi-Fihri et M. Alain Maron, libellé comme suit :

- « à l'allocation G3 « Relations internationales », diminuer de 3.000 euros et fixer par conséquent le montant de 2018 à 27.000 euros
- créer une rubrique S « inclusion de la personne handicapée », dotée d'un montant de 3.000 euros ».

L'adoption de l'amendement et du tableau concerné est réservée.

Dépenses ordinaires

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau des dépenses ordinaires est adopté.

Dépenses extraordinaires

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau des dépenses extraordinaires est adopté.

Recettes ordinaires

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau des recettes ordinaires est adopté.

Prélèvements sur les fonds propres

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau des prélèvements sur fonds propres est adopté.

Mme la présidente.- La discussion des tableaux est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'amendement, le tableau réservé et l'ensemble de la proposition d'ajustement et de budget initial.

PROJETS D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2017 ET DE BUDGET INITIAL 2018 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mme la présidente.- À l'instar de ce qui s'est fait en commission, nous mènerons une discussion générale conjointe.

DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est ouverte.

Mme Véronique Jamoulle, rapporteuse, excusée, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- L'examen des budgets de la Commission communautaire française, après les transports d'allégresse exprimés à l'occasion de la note de politique générale, nous amènent à une vision pour le moins contrastée de l'état de cette institution.

Au vu de l'état des finances de notre institution et de ses missions, le groupe MR se réjouit de remarquer que la tendance générale se prête davantage à une évolution positive des recettes de la Commission communautaire française.

Cependant, cette évolution - et nous le regrettons - est plus largement imputable, d'une part, à l'intégration d'un boni de 14 millions d'euros provenant de la loi spéciale de financement et des transferts de la Sainte-Émilie - qui n'interviendra visiblement que jusqu'en 2025 - et, d'autre part, à l'évolution positive d'indicateurs macro-économiques, qu'à une réelle stratégie comptable de la part du Gouvernement, inscrite dans le long terme.

Il s'agit donc d'un rééquilibrage à la sauvette pour maintenir l'équilibre de notre institution et poursuivre sa trajectoire, pourtant essentielle au million de Bruxellois francophones. Si vous avez le mérite d'avoir maintenu jusqu'à présent la tête de notre institution hors de l'eau, nous insisterons toujours plus sur la nécessité de renforcer cet équilibre encore trop fragile.

Il est évident que les recettes de la Commission communautaire française restent tributaires des différentes dotations qu'elle perçoit de la Région bruxelloise, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du niveau fédéral. À ce titre, elle ne dispose d'aucun levier financier pour renforcer ses services.

Lors de la déclaration de politique générale, vous aviez rappelé que depuis sa création, notre institution se devait d'agir le plus efficacement possible selon les spécificités bruxelloises et avec de faibles moyens dans le domaine des matières personnalisables.

Malgré les annonces faites en faveur du « choix de la responsabilité », nous déplorons continuellement les politiques sous-vitaminées à l'aune des défis immenses qui pèsent sur les Bruxellois.

Connaissant le contexte difficile que tous les niveaux de pouvoir traversent, il serait normal de mentionner les efforts du Gouvernement pour mener ses politiques avec des budgets limités. Les budgets sont serrés, les politiques recentrées et les efforts redoublés, certes. Mais où est donc la cohérence et où se traduisent vos priorités ?

Depuis le début de la législature, le Gouvernement occulte les difficultés grâce à quelques pirouettes. La vente du Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA) en fut la plus célèbre. Nous devons y ajouter aujourd'hui votre stratégie de neutralisations budgétaires systématiques pour les dépenses en investissements liées aux infrastructures. Certes, cela vous aura permis de financer quelques places supplémentaires dans les crèches, dans l'enseignement et pour les personnes porteuses de handicap, mais ce chiffre est encore loin de répondre aux réels besoins du terrain dans notre Région.

Vous l'aviez dit vous-même, les dépenses augmentent naturellement avec l'indexation ou avec les évolutions barémiques. Elles ne suivent que très rarement l'augmentation des besoins. Cet écart sera d'autant plus problématique lorsque l'on confrontera ces dépenses à la pression démographique naturelle. Nous sommes actuellement plus d'1,2 millions de Bruxellois et notre Région comptera 100.000 âmes de plus d'ici 2025. Comment comblerons-nous les brèches dans dix ans si, aujourd'hui déjà, les politiques se mènent à coup de rustines ?

Si la croissance démographique est deux fois plus élevée à Bruxelles que dans les deux autres Régions du pays, le solde migratoire de notre capitale joue évidemment un rôle important dans ces chiffres. C'est ici que devrait prendre forme la

stratégie annoncée en matière de cohésion sociale.

Alors que la Commission communautaire française avait prévu d'ouvrir six bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA), seuls deux ont vu le jour et rien ne présage une prochaine ouverture dans l'année à venir. Constatant le nombre de primo-arrivants ayant terminé leur parcours de second volet dans ces structures, mon groupe ne peut qu'amèrement rappeler le double discours qui se cache derrière votre slogan, mis constamment en avant, du vivre ensemble. Votre vivre ensemble semble avoir oublié les quelques milliers de personnes qui restent privées d'un accompagnement pour intégrer efficacement notre société, y trouver un travail et vivre dignement.

Pour terminer, la réforme du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPi) et le décret relatif à la cohésion sociale se font, eux aussi, cruellement attendre.

Pour poursuivre sur le volet des affaires sociales, mon groupe prend acte avec satisfaction des augmentations budgétaires relatives à l'action sociale et la famille qui, évidemment, sont fondamentales pour l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. Nous encourageons par ailleurs la poursuite des politiques menées dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme et les violences conjugales, et cela notamment à travers des missions d'accompagnement et de post-hébergement plus qu'essentiels à l'heure actuelle, et retranscrites à travers l'ouverture prochaine de nouvelles structures d'accueil.

Toutefois, malgré la satisfaction que nous retirons de pareilles actions, nous regrettons un manque budgétaire encore trop important lié aux compétences relatives à l'aide aux personnes.

Sans transition, les ambitions du Gouvernement concernant les relations internationales sont bien en-deçà de ce qu'on aurait pu espérer pour replacer la Commission communautaire française dans le paysage des institutions représentatives de notre pays. La politique poursuivie en matière de relations internationales illustre ce constat. La francophonie bruxelloise semble bien pâle, sinon transparente.

Parlant de gestion en trompe-l'œil, je ne m'étonnerai jamais assez du montant alloué par la Commission communautaire française à Wallonie-Bruxelles international (WBI), augmenté cette année de 20.000 euros pour atteindre la somme de 252.000 euros au total, pour la promotion de notre ville, capitale de l'Europe, à l'international. S'il s'agit, par-là, de promouvoir l'image de Bruxelles et des francophones bruxellois, il semblerait que seule la Wallonie bénéficie d'une telle publicité.

En matière de formation professionnelle, le Gouvernement n'a eu de cesse de rappeler ses ambitions d'un renforcement structurel de la qualification des Bruxellois pour l'emploi, notamment par la mise en œuvre du Plan formation 2020. On le sait, quant à l'offre, le marché de l'emploi bruxellois est à 80% constitué de personnes hautement qualifiées. C'est dire l'importance d'offrir des qualifications qui permettent de former et de répondre aux exigences du marché actuel.

Alors que le Gouvernement n'a cessé, cette année dans la presse, de s'auto-congratuler sur ses réussites, les chiffres du chômage parmi les personnes sous-qualifiées, jeunes et moins jeunes, ne trompent pas. Le taux de chômage des personnes sous-qualifiées en Région bruxelloise reste malgré tout de 30,7 %, contre 30,2 % en 2014.

Quant au taux de chômage des jeunes, si vous vous félicitez de le voir baisser, il s'élève malgré tout à 25,7%. Vous en conviendrez, ce taux reste beaucoup trop élevé.

Depuis 2014, 27 millions d'euros sont venus renforcer les politiques menées en matière de formation professionnelle. Là aussi, c'est évidemment trop peu, au regard de l'ampleur du défi à Bruxelles. Reste à voir si la mise en place, dès 2018, d'un cadre commun de programmation, piloté par Bruxelles Formation, apportera un résultat concret et un impact significatif sur ces différentes politiques liées à la mise à l'emploi.

En matière d'enseignement, l'année 2018 sera marquée par la création prioritaire de nouvelles places, disponibles dès la rentrée 2021 : 1.200 dans un enseignement à pédagogie active sur le site du CERIA et 300 à l'Institut Alexandre Herlin dans l'enseignement spécialisé, pour des enfants porteurs d'un handicap de type 2.

Si nous accueillons cette nouvelle d'un bon œil, nous tenons à souligner qu'il est important d'anticiper l'impact de la pression démographique sur nos politiques, en particulier sur l'offre de places dans les établissements scolaires, dépendants ou non de la Commission communautaire française. Au vu des budgets qui sont les nôtres et des tâches qui nous attendent, il me semble donc essentiel de nouer et d'approfondir les partenariats avec la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment via la *task force* ou les concertations avec les entités fédérées concernées.

Pour en venir au sport et à la culture, vous arguez depuis longtemps de l'utilité de ces instruments comme vecteurs d'émancipation, à condition qu'ils soient accessibles à tous, tous niveaux d'âge, d'activités et de milieux confondus. Proximité, participation, diversité et émancipation : voilà les leitmotivs qui rythment vos actions dans les matières culturelles et sportives, ciblant le plus souvent des publics défavorisés.

Là, à nouveau, puisque les budgets sont serrés, vous privilégiez une approche basée sur les appels à projets, avec le Sport au féminin, Handisport, Sport Santé, Sport Seniors d'un côté, et le dialogue interculturel, le vivre ensemble et la cohésion sociale de l'autre. Si ce choix de recourir aux appels à projets permet certes de toucher rapidement de larges publics, nous redoutons d'y voir transparaître une ancienne pratique, coutumière à la Commission communautaire française, de saupoudrage dans vos politiques. En effet, rien dans vos déclarations ne permet de voir de pareilles actions pérennisées dans le temps. Aujourd'hui, les cafés théâtres, l'art-thérapie et les arts urbains. Mais demain, qu'en sera-t-il ?

Nous saluons les augmentations budgétaires qui ont pu être décidées dans les politiques en matière de santé. Elles concernent évidemment l'opérationnalisation du Plan stratégique de promotion de la santé, mais touchent aussi à d'autres politiques tout aussi primordiales, telles que le rôle de la santé en prison et les maisons médicales.

Pourtant, force est de constater que, malgré le choix novateur de l'adoption du Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022, le recours aux appels à projets pour les organisations sectorielles ne garantit en rien la pérennité d'actions déployées depuis des décennies sur le terrain par certaines associations.

Nous avons déjà abordé ce point lors d'une précédente séance plénière, mais le cas de l'asbl Ex Aequo en demeure

une illustration parfaite. Comme elle a omis de répondre à l'appel à projets, cette association active depuis vingt ans à Bruxelles dans la prévention du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des infections sexuellement transmissibles voit son avenir sérieusement menacé. C'est préoccupant.

Je souhaiterais enfin terminer mon intervention en vous rappelant que si un équilibre budgétaire a pu valoir que valait être trouvé cette année - et pour des raisons totalement extérieures et non imputables à notre Gouvernement -, il reste pour le moins fragile structurellement. Sans nouvelles recettes extérieures aux dotations, la Commission communautaire française continuera, dans ses réalisations, à passer à côté des nombreux besoins, sans cesse croissants, des Bruxellois.

J'aurais souhaité un plan de découplage massif des moyens entre la Région et la Commission communautaire française. Les stratégies et politiques restent aux antipodes des besoins sur le terrain. Les besoins se feront plus nombreux et les budgets toujours plus maigres.

Pourquoi ne pas explorer toutes les pistes possibles ? N'y a-t-il donc rien au menu, en termes de financement alternatif et participatif, qui puisse rompre avec les mécanismes habituels ? La Commission communautaire française en est-elle réduite à la fatalité de la subsistance ? Les préoccupations qui pèsent sur l'avenir de l'institution et de ses politiques ne sont pas levées à l'occasion de ce budget et ne le seront sans doute pas à l'issue de la législature.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- De l'intervention de M. Van Goidsenhoven, je retiendrai l'accent très « Jean de la Fontaine » de la fin de son discours à propos de la fatalité de la subsistance.

La Commission communautaire française fait face à un défi budgétaire constant. Elle n'est bien sûr pas la seule entité du pays à rencontrer des difficultés de ce genre. Notre structure des dépenses et des recettes nous met à la merci d'une série de facteurs extérieurs, mais c'est dans ce contexte qu'au sein du groupe socialiste, nous saluons certains choix forts posés par ce budget.

Le Conseil supérieur des finances (CSF) nous demande en permanence de dégager des bonis, alors même que d'autres entités sont en déficit. Non, la Commission communautaire française estime qu'être le seul bon élève de la classe belge en respectant l'équilibre budgétaire ne peut en aucun cas être un objectif politique en soi, en particulier dans un contexte de boom démographique tel que celui que nous connaissons aujourd'hui en Région bruxelloise.

Madame la ministre-présidente, Messieurs et Mesdames les ministres, vous avez conçu un budget hors de toutes considérations comptables aveugles. Là où certains qualifient votre travail de pirouette, mon groupe voit davantage la politique des investissements stratégiques, qui rapporteront dans le futur. Un investissement stratégique est toujours un choix politique.

Les investissements politiques qui ont été choisis ici sont la neutralisation des investissements en matière de crèches, d'écoles ou de structures d'accueil des personnes handicapées. Il s'agit d'un geste politique fort au service des

Bruxellois, ainsi qu'un geste crucial pour l'avenir de ces derniers.

Dans ce contexte, les budgets ajustés pour 2017 et les budgets initiaux pour 2018 sont à l'équilibre pour la cinquième année consécutive et il convient de le remarquer. Cet équilibre a été préservé tout en renforçant ou amorçant le financement de politiques que nous, socialistes bruxellois, jugeons prioritaires.

Tout d'abord, je mentionnerai le financement du futur accord sur le secteur non marchand - très important pour la Commission communautaire française - à hauteur de six millions d'euros, grâce notamment à un soutien de quatre millions d'euros de la Région bruxelloise. Il permettra aussi la poursuite du projet de réduction du temps de travail dans la fonction publique avec embauche compensatoire. Vous le savez, c'est aussi un thème qui nous est cher.

Ensuite, les investissements nécessaires et continués pour permettre l'ouverture de nouvelles places d'accueil en crèche. Près de 700 places auront été financées depuis le début de la législature. Aujourd'hui, la Commission communautaire française construit ses crèches. S'il est important de le souligner, c'est parce que cela n'a pas toujours été le cas et que c'est particulièrement important.

La pérennisation du financement des bureaux d'accueil n'était pas non plus forcément acquise.

Le renforcement des moyens donnés à Bruxelles Formation pour assurer ses missions dans le cadre de la stratégie 2020-2025 reste également une priorité. Dans le cadre du nouveau contrat de gestion, une série de nouveaux défis nécessitaient ce renforcement.

Un autre défi prioritaire est l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales, après l'ouverture cette année d'un refuge spécialement dédié aux femmes subissant des violences conjugales.

Ce sont autant de priorités qui démontrent que les socialistes et leurs partenaires ont décidé de faire les choses différemment. Non à une austérité aveugle. L'argent n'a pas été cherché chez ceux qui en ont le plus besoin. Oui, nous menons une politique responsable et consciente des enjeux auxquels il faut faire face.

Bien sûr, les politiques menées ne rencontrent pas encore tous les besoins des Bruxellois, mais elles démontrent qu'il existe différentes approches politiques à une même problématique budgétaire. Le groupe PS tient à saluer une nouvelle fois cet exercice responsable, qui nous distingue de l'austérité aveugle que d'aucuns imposent à d'autres niveaux de pouvoir.

Dans le domaine de la santé, qui me tient particulièrement à cœur, ainsi qu'à M. du Bus de Warnaffe, cette fin d'année et l'année 2018 sont évidemment marquées par la mise en œuvre du décret de février 2016 sur la promotion de la santé et du Plan de promotion de la santé qui l'accompagne.

Le Plan bruxellois de promotion de la santé intègre très justement les éléments importants réclamés par toutes les parties prenantes, notamment la prise en compte, essentielle à nos yeux, des inégalités de santé, l'attention à la prévention des problèmes de santé et les interventions globales dans les milieux de vie et auprès des publics cibles prioritaires. Le défi d'aujourd'hui, c'est l'opérationnalisation concrète de ces principes et leur traduction en termes budgétaires.

Nous porterons la même attention à l'autonomisation des publics les plus fragilisés, notamment en mettant l'accent sur les femmes en situation de précarité économique et cheffes de famille monoparentale.

De la même manière, nous resterons attentifs à toutes les dimensions du Plan bruxellois de réduction des risques. Nous connaissons tous le rôle important qu'ont déjà pu jouer notre assemblée et notre entité fédérée en la matière. Je pense en particulier à la pleine reconnaissance de la réduction des risques dans notre décret ambulatoire.

Nous devons poursuivre ce rôle de pionnier, et je pense ici à l'important dossier des salles de consommation à moindre risque.

De manière globale, nous saluons les augmentations que le Gouvernement prévoit dans le secteur de la santé. Il s'agit surtout, d'une part, des programmes consacrés à l'ambulatoire - avec une augmentation qui devrait permettre, outre l'indexation attendue, divers renforcements des équipes, pour les services de santé mentale notamment - ou le nouveau projet Santé en prison, consacré à la toxicomanie, et d'autre part, du programme de promotion de la santé.

La lecture des choix et de la répartition des moyens est cependant un peu moins transparente. Même si on peut le comprendre, vu les importants changements en cours, nous apprécions dans le budget précédent le fait que chaque article permettait de préciser les axes et les enveloppes y consacrés. Des budgets en initiatives ont été regroupés avec des budgets décrets, parce qu'ils sont logiquement appelés à suivre l'opérateur. Cependant, il est dès lors difficile d'identifier les montants en initiatives dans la nouvelle enveloppe globale.

Cependant, lorsqu'on isole les montants transférés des budgets d'initiatives, il convient de constater une notable augmentation globale. Nous tenons à souligner cette importante et judicieuse progression des moyens, car le secteur de la promotion de la santé n'avait plus été indexé depuis dix ans. Voilà un beau retour des choses - un rattrapage, en quelque sorte - qui souligne la volonté politique du Gouvernement d'agir en la matière.

Nous serons bien sûr vigilants sur les choix qui seront opérés dans les prochaines semaines. Nous nous réjouissons de l'ouverture de la ministre Jodogne vis-à-vis du lancement éventuel d'un nouvel appel à projets pour couvrir des domaines priorités dans le décret et non couverts à ce jour par les soumissionnaires. Je pense notamment à la situation difficile d'Ex Aequo.

Si l'on ajoute, pour clore le tableau en matière de santé, l'augmentation des allocations budgétaires relatives aux maisons médicales et aux services en matière de toxicomanies, nous voulons souligner que le budget de la ministre de la Santé va dans la bonne direction et nous le soutiendrons.

Permettez-moi à présent de parler quelques minutes de cohésion sociale et d'aide à la personne. La paupérisation dans notre Région va grandissante. À l'échelle du pays, pas moins d'un cinquième de la population se trouverait toujours dans une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, selon les chiffres du Service de lutte contre la pauvreté. Ces chiffres impressionnants indiquent que la pauvreté n'est pas uniquement visible dans nos rues, mais qu'elle est également bien présente au sein des foyers. Nous notons qu'elle

concernerait aujourd'hui majoritairement des personnes isolées.

Pour mon groupe, il est primordial de faire converger toutes les politiques qui aident les personnes en difficulté vers une meilleure efficacité. Nous souhaitons donc saluer l'ouverture de la nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales dans le courant du second semestre de l'année 2018. Cette ouverture tant attendue permettra de répondre à une demande grandissante.

Pour rappel, à Bruxelles, une famille sur trois n'a qu'un seul chef de ménage et dans neuf cas sur dix, la charge de la famille monoparentale est assumée par une femme. Se préoccuper des familles monoparentales, c'est donc également développer une politique genrée.

Afin de couvrir les frais de fonctionnement de ce refuge, un budget de 500.000 euros a été inscrit à l'initial 2018. Il a aussi été dégagé un budget au crédit d'investissement de 1.000.000 d'euros à l'ajusté 2017 pour acquérir un bâtiment.

Pourriez-vous m'indiquer si ce bâtiment a déjà été trouvé ? Qu'en est-il de l'agrément de l'opérateur responsable de sa gestion ? Il est primordial que les CPAS soient informés dès lors que de telles structures sont mises en place, car il arrive très souvent qu'ils en ignorent l'existence ou que celle-ci ne soit découverte que progressivement par les assistants sociaux. C'est regrettable. Lorsqu'on ouvre une telle structure, il importe que l'information soit opérationnelle. Quelle communication avez-vous prévue à cet effet ?

Sans vouloir mettre la charrue avant les bœufs, avez-vous prévu une réflexion sur un travail en synergie de cette maison avec les sociétés de logement social pour la sortie de crise ?

Enfin, l'accord de majorité prévoit la mise en œuvre progressive d'un test d'impact des mesures prises sur la pauvreté. Avec ce test, on parviendrait à anticiper les éventuels effets néfastes d'une décision législative qui créerait ou aggraverait la pauvreté. Vous nous avez indiqué en commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles que cette mesure n'existe pas en Commission communautaire française, mais bien en Commission communautaire commune, et que vous étiez ouverte à toute proposition sur le sujet au sein de cette assemblée. Sachez que ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd : nous déposerons prochainement une proposition allant dans ce sens.

Toutefois, j'ai d'abord deux questions pour faire avancer ce débat. Vous aviez, lors du débat budgétaire en Commission communautaire commune, cité deux exemples : l'*inburgering* (intégration citoyenne) et l'assurance autonomie. Apparemment, dans ces deux cas, il y avait une mesure d'impact sur la pauvreté. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Par ailleurs, le budget 2018 prévoit la mise en place d'un nouveau réseau de prévention du surendettement, à hauteur de 32.000 euros. Nous avons subsidié à partir de 2016 un Réseau pauvreté, afin de mener un travail important de tissage de liens dans le secteur de la prise en charge de la pauvreté, notamment au niveau des associations. C'est un choix, mais n'était-il pas préférable de renforcer le Réseau pauvreté en y intégrant la thématique du surendettement, plutôt que de créer un nouveau réseau ? Quelle évaluation avez-vous fait du Réseau pauvreté ? Quelles interactions envisagez-vous entre les deux réseaux ?

Concernant vos compétences en matière de handicap, nous avons reçu en commission un certain nombre de réponses à nos questions. Quelques points sont cependant restés en suspens.

Concernant les besoins qualitatifs des personnes en situation de grande dépendance et les possibilités de répit offertes aux familles de personnes handicapées, nous attendons par exemple le résultat de la mission d'étude de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée. Comme nous n'en trouvons nulle trace dans le budget des crédits de liquidation et d'engagement à l'initial 2018 pour l'observatoire, nous craignons sa disparition. Vous nous avez cependant indiqué qu'il deviendrait un groupe de travail du Conseil consultatif permanent du handicap.

Nous aimerions savoir ce qui explique ce changement et ce qu'il en est de cette étude. Par ailleurs, comment le travail de l'observatoire sera-t-il budgété à l'avenir ? Dans l'exposé général du budget, vous indiquez en outre que des travaux de construction de logements collectifs pour adultes à l'Aubier, de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA), seraient entamés en 2018. Est-ce toujours votre intention ?

En ce qui concerne la mise en œuvre du décret relatif à l'inclusion, le travail, entamé en 2015, semble quasiment achevé dans les différents groupes de travail. Pour mettre ces résultats en pratique, nous attendons, semble-t-il, l'avis du Conseil consultatif sur les arrêtés. L'avez-vous reçu ? Quand pourrions-nous appliquer effectivement le décret ?

En matière de cohésion sociale, il convient de souligner le travail extraordinaire des associations de terrain. Il nous montre que beaucoup de personnes qui ne sont pas des primo-arrivants, et qui ne répondent donc pas aux conditions d'accès au dispositif, demandent à pouvoir accéder à cet accompagnement. Nous devons y réfléchir. Mon groupe plaide pour toujours plus de collaboration entre les deux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), afin de développer des outils communs.

Nous espérons, à l'instar du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, que nous avons eu la chance d'écouter en commission récemment, que "la réforme du décret de cohésion sociale et du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) répondra à la fois à l'enjeu de pouvoir renforcer les acteurs de terrain dans leur mission d'accompagnement des plus fragiles, mais aussi des missions d'émancipation individuelle et collective et, surtout, de pouvoir offrir un service et un accompagnement dignes".

En matière d'enseignement et d'accueil de la petite enfance, les investissements sont importants. La Commission communautaire française prend ses responsabilités afin de créer davantage de places au sein des écoles, mais aussi au sein des autres milieux d'accueil. Pour répondre au défi qu'est le boom démographique, il faut que chaque institution agisse dans son champ de compétences. C'est ce que vous faites ici, Madame la ministre-présidente. C'est parfait.

Sans revenir sur ce que mon groupe a déjà eu l'occasion de dire lors des débats budgétaires, nous saluons les efforts consentis pour améliorer l'enseignement de la Commission communautaire française, aussi bien pour ses élèves que pour son personnel.

En matière d'infrastructures scolaires, la priorité est donnée à la poursuite des projets de construction de nouvelles places, mais aussi à la rénovation et à l'équipement des bâtiments.

Nous maintenons le pack scolaire, qui a rencontré un beau succès. Nous ne demandons qu'une chose : sa généralisation.

Dans cette même logique de développement d'une école plus juste et plus équitable, comme vous nous l'avez rappelé, les moyens affectés à l'aide à la réussite sont reconduits. Ils permettent de poursuivre les projets de remédiation et de lutte contre le décrochage scolaire. C'est aussi le cas pour le projet de mentorat.

L'offre de places dans les crèches continue de croître. Nous ne pouvons qu'espérer que l'objectif de l'accord de majorité sera atteint.

En matière de formation professionnelle, la priorité du Gouvernement va à la formation des travailleurs qui en ont le plus besoin. En 2018 seront rendues concrètes 44 actions du Plan de formation 2020 luttant contre la sous-qualification. C'est primordial pour notre Région. À l'heure actuelle, 41 mesures sont à l'œuvre grâce aux subventions du Fonds social européen, s'élevant à 21 millions d'euros. Mon groupe s'en réjouit.

S'agissant de la validation des compétences, une augmentation des moyens est prévue en 2018, avec 275.000 euros destinés aux organismes d'insertion socioprofessionnelle. Cela devrait permettre le développement des 17 titres déjà concernés et la reconnaissance de 18 autres dans l'année à venir. Cette politique atteint son rythme de croisière.

L'égalité de diplôme entre les jeunes de l'enseignement en alternance et ceux issus de l'enseignement classique est un autre point important du programme de la formation professionnelle. Mon groupe y sera particulièrement attentif et reviendra régulièrement aux nouvelles à ce sujet.

L'avenir de Bruxelles repose également, et peut être plus que jamais, sur le monde de la culture. Cette culture, que nous savons essentielle pour notre Région, est l'arme émancipatrice par excellence.

Depuis le début de cette législature, vous avez continué à rendre cette culture toujours plus proche du citoyen. Cette culture est aussi variée et riche que ne l'est notre population. Accéder à la culture en l'amenant à l'école, à la crèche, au café avec les cafés-théâtres, et auprès des publics les plus fragilisés, incarne votre volonté politique. Cette volonté est de rappeler que malgré des coupes budgétaires importantes à d'autres niveaux de pouvoir, il faut continuer à soutenir les artistes, les troupes, les centres culturels, les maisons des cultures, et tout notre dense et riche réseau d'associations à vocation culturelle.

Pour toutes ces raisons, mon groupe soutient votre action culturelle et continuera à plaider pour davantage de moyens dans cette politique, ô combien importante dans notre société et pour notre vivre ensemble.

Le sport est également un vecteur essentiel d'inclusion, d'émancipation et de cohésion sociale. De plus, la pratique d'un sport est l'un des maillons les plus forts des politiques de santé publique, tout autant qu'en matière d'éducation et de confiance en soi. C'est pourquoi, mon groupe vous félicite de mener une politique qui vise à rendre la pratique du sport accessible au plus grand nombre, et en particulier aux publics pour lesquels la pratique de l'exercice physique n'est pas toujours facile ou évidente, pour des questions d'ordre matériel ou d'habitudes, tout simplement.

« Choisir, c'est renoncer ». Vous avez choisi la voie de la responsabilité et renoncé à celle de l'austérité. Pour cela, mon groupe tient à vous saluer pour cet exercice qui nous distingue des autres niveaux de pouvoirs, et notamment de ceux qui nous imposent contraintes et normes budgétaires.

Si nous sommes conscients que la Commission communautaire française ne dispose pas de recettes propres et qu'à elle seule, elle ne peut pas arriver à bout de tous les enjeux importants de notre Région, nous saluons les efforts entrepris dans ce sens.

Face à l'urgence sociale et à la paupérisation grandissante, la Commission communautaire française doit jouer son rôle, et notamment continuer à investir là où d'autres ont décidé d'abandonner. C'est pourquoi, malgré des recettes institutionnelles qui ne varient pas et des besoins croissants de la population, la Commission communautaire française continuera, nous l'espérons, à se battre et à trouver des solutions pour soutenir un nombre croissant d'initiatives qui amélioreront demain encore le quotidien de chacun.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo). - Cette année, on a beaucoup parlé de Saint-Nicolas, pour différentes raisons. Souvent pour sa mitre. On l'a dessiné, plus ou moins affublé ou marqué, mais l'actualité la plus importante, en tout cas pour cette assemblée, c'est plutôt Sainte-Émilie. La bonne fée apporte cette année - et pour quelques années - 15 millions d'euros dans sa hotte pour la Commission communautaire française. Personne ne l'a encore dit, mais le budget de la Commission communautaire française est sauvé par Sainte-Émilie, et non par Saint-Nicolas !

(Remarques)

Sauf Gaëtan Van Goidsenhoven. J'ai essayé de l'écouter malgré les chuchotements.

(Rumeurs)

Dès que vous dites des choses intéressantes, nous nous taisons, je vous assure !

(Sourires)

En commission, j'essaie de ne pas trop chuchoter. Je pars du principe que les ministres disent toujours des choses intéressantes. Il y a toujours moyen d'en faire quelque chose, en tout cas !

Ces 15 millions d'euros par an constituent une sacrée bulle d'air et une forme de refinancement implicite dans le cadre de l'application de la loi spéciale de financement (LSF). La Cour des comptes elle-même a l'air de le découvrir cette année. Du reste, personne ne s'attendait à ce que la LSF génère cette bulle, en tout cas si nous avons bien compris.

Cette bulle sauve la Commission communautaire française et nous permet de sortir de quelques chipotages budgétaires antérieurs, même s'il en subsiste : les années précédentes, nous avons sauvé le budget de la Commission communautaire française avec l'encours pour les crèches, la vente en deux

temps du Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA), etc.

Il y a donc des points positifs dans votre budget, caractérisé par des marges qui n'existaient pas les années précédentes.

Concernant la lutte contre la pauvreté et la grande pauvreté, une préoccupation majeure largement abordée en Commission communautaire commune et pour laquelle nous avons des auditions centrées sur la future ordonnance relative aux sans-abri, on peut se réjouir de l'effort réalisé par la Commission communautaire française, avec l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil pour familles. Je citerai aussi les moyens budgétaires supplémentaires liés à la modification du décret relatif aux maisons d'accueil, et notamment le financement du post-hébergement.

Celui-ci constitue un enjeu de taille, comme l'a d'ailleurs évoqué Mme Moureaux. Lorsqu'on accueille des personnes sans abri en maison d'accueil, il importe qu'elles puissent en sortir et, lorsqu'elles sont prêtes socialement à le faire, il convient de leur trouver un logement et qu'elles bénéficient d'un accompagnement pour leur permettre de le conserver. Il s'agit d'une forme de prévention, pour les empêcher de retomber dans le sans-abrisme.

Nous nous réjouissons donc de l'augmentation des moyens affectés à la prévention de l'endettement, lesquels étaient réclamés depuis longtemps par le secteur.

Nous notons aussi le financement d'un projet novateur concernant la toxicomanie en prison et les problèmes de santé qui y sont liés. La prison, c'est le lieu de la concentration de la pauvreté et des problèmes sociaux, avant d'être celui de la délinquance. Certains d'entre nous ont effectué des visites en prison la semaine dernière, tout comme ils l'avaient fait l'année dernière. Ils font chaque fois le même constat : la prison est un lieu où se concentrent les problèmes sociaux et familiaux et où la toxicomanie constitue une entrave à une réinsertion digne à la sortie. Nous sommes donc très satisfaits du financement de ce projet novateur.

Je salue aussi, même si ce n'est pas lié à la lutte contre la pauvreté, l'augmentation des moyens dédiés à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), ainsi que le choix de la pédagogie active dans la future école secondaire de la Commission communautaire française.

Un autre point positif est l'accord du non-marchand : 4 millions pour le non-marchand, avec 2 millions supplémentaires issus du glissement fiscal (*tax shift*) fédéral. On ne sait pas encore très bien ce qui va en être fait et nous avons eu un débat à ce sujet dans les différentes commissions, mais c'est néanmoins une bonne chose que des moyens aient été dégagés. Les travailleurs et les travailleuses du non-marchand subissent des conditions de salaire et de travail difficiles. Au regard de l'ensemble des commissions paritaires, ce sont dans ces commissions paritaires du non-marchand que les salaires sont les plus faibles.

L'inauguration de la Cité des métiers et l'augmentation du nombre de places dans la formation en alternance sont également des avancées positives.

Il y a cependant un certain nombre de tours de passe-passe pour respecter les objectifs budgétaires. Mme Moureaux a rappelé le fait que certains investissements avant été sortis du calcul du système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC), ce qui est pointé par la Cour des comptes.

Cela illustre l'absurdité des règles européennes imposées à tous les niveaux de pouvoir. Les règles SEC, en termes d'investissements publics, ont ceci d'absurde qu'elles obligent les pouvoirs publics à imputer sur une seule année des investissements parfois lourds. On oblige donc les pouvoirs publics à faire des choses que les entreprises privées ne doivent pas faire. Les entreprises privées, marchandes comme non marchandes, peuvent en effet amortir leurs investissements sur plusieurs années. Les pouvoirs publics, eux, doivent le faire en un an, ce qui est extrêmement compliqué.

Il s'agit de continuer à remettre en question cette règle absurde, ici et ailleurs. Elle est particulièrement interpellante pour les crèches, puisque, dans leur cas, les investissements sont immunisés, mais pas la recette, puisque la dotation régionale à la Commission communautaire française intègre cinq millions d'euros tous les ans pour la création de nouvelles crèches. Depuis un certain nombre d'années, cet encours dédié aux crèches génère donc une sorte de bénéfice fictif.

La Cour des comptes relève, en ce qui concerne les dépenses immunisées liées à la petite enfance, qu'aucune estimation de celles-ci ne figure dans le plan pluriannuel et dans le programme de stabilité 2017-2020. Cela signifie qu'il n'y aurait pas eu de transmission de données à cet égard vers les autorités de contrôle, ce qui est problématique.

Cet encours dédié aux crèches s'élève à 22 millions d'euros. Il aurait dû être investi dans la création de nouvelles crèches mais n'a, en définitive, pas été dépensé. Il s'accumule et augmente donc d'année en d'année, sauf cette année, où il n'augmente plus. Néanmoins, vous aviez promis l'an dernier que l'encours serait résorbé d'ici la fin de la législature. C'est pratiquement mission impossible. Il faudrait donc être un peu plus réaliste au niveau de vos ambitions.

Les crèches ne sont pas que des chiffres, car il s'agit surtout de la réalité des Bruxelloises et des Bruxellois qui peinent à trouver une place d'accueil de la petite enfance. Ils peinent encore plus à trouver une place d'accueil dont le tarif est en proportion avec leurs revenus. C'est bien là que le bât blesse : le taux de couverture de la petite enfance à Bruxelles est globalement faible. Il est même inférieur à celui des autres provinces de la Communauté française, si on se base sur les places à tarif proportionné aux revenus. Ce problème d'importance à Bruxelles est de plus un frein à l'accès à la formation ou au travail pour un certain nombre de Bruxellois ou de Bruxelloises, principalement ces dernières.

Mme Moureaux a conclu en affirmant que « choisir, c'était renoncer ». C'est vrai, mais la fin de la législature, c'est aussi un moment propice à certains renoncements. Certaines promesses n'ont pas été tenues, ou imparfaitement. Il est temps de les acter.

C'est notamment le cas de la Maison des cultures urbaines. Les cultures urbaines ont leur place, certainement dans une ville comme Bruxelles, puisqu'elles touchent et ramènent à la culture un public élargi et diversifié. Vous avez communiqué à ce sujet l'an passé, après avoir vanté sur tous les tons l'absolue nécessité de créer cette Maison des cultures urbaines sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA). Ce projet est finalement tombé à l'eau.

Six bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) étaient prévus dans le décret. Le nombre de BAPA avait été fixé pour assurer une bonne couverture territoriale, ainsi que des places en suffisance, dans la perspective de la mise en œuvre d'une

obligation par la Commission communautaire commune. On en est à deux BAPA et aucun autre n'est prévu.

La réforme du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) reste dans les limbes, tandis que les contours de la réforme annoncée du décret sur la cohésion sociale demeurent extrêmement flous, à l'instar d'ailleurs de la méthodologie envisagée. Or, ce décret, assez bon au départ, a été perverti par les différentes directives qui l'ont accompagné et ont entraîné un resserrement des politiques sur deux objectifs centraux : le soutien scolaire et l'apprentissage du français.

Autrement dit, ce décret a été dévoyé pour suppléer aux manquements de la Communauté française dans ses écoles. Dès lors, il n'y a plus d'espace pour mener de véritables projets de cohésion sociale, par exemple pour de l'action culturelle et interculturelle de quartier. On espère que c'est une question de temps, mais on ne voit pas très bien quand ce décret va arriver au Parlement.

On attend toujours aussi la labellisation des formations EVRAS, annoncée pour l'année dernière, de même que la programmation en ambulatoire, qui est toujours absente.

J'en profite pour faire une incise. Mme Jodogne a agréé cette année deux maisons médicales. C'est très bien, mais les critères ne sont absolument pas transparents. Mme Moureaux est également revenue sur cette question. Qu'est-ce qui a présidé aux choix de certaines maisons médicales plutôt qu'à d'autres ? Comment avez-vous déterminé le choix de maisons médicales au forfait ou à l'acte, ainsi que les implantations ? En l'absence de toute programmation et d'outil de programmation, il est difficile d'y voir clair.

On nous avait aussi annoncé un bâtiment de 300 nouvelles places en enseignement spécialisé, dont les travaux devaient commencer en 2017. Si tout va bien, ils commenceront en 2019. Nous voudrions être rassurés à ce sujet.

Un projet de décret réformant les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) aurait dû aboutir en 2017. On n'en voit toujours nulle trace.

Je terminerai par l'analyse genrée du budget, pour laquelle la Commission communautaire française était à la pointe. On constate malheureusement cette année une dégradation par rapport aux années précédentes, puisque moins de ministres ont fait leurs devoirs et rendu des notes genrées sur les lignes budgétaires. Je ne vais pas distribuer les bons et mauvais points, mais la « championne négative » toutes catégories est, en l'occurrence, Mme Jodogne.

Concernant la politique des personnes handicapées, nous avons découvert avec le budget 2018 que l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée, logé au sein du service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE), n'existerait plus. « Il sera intégré au Conseil consultatif », avez-vous dit, sans autres explications. Nous aurions aimé savoir ce qui a présidé à un tel choix.

Coulées à présent dans un groupe de travail du Conseil consultatif de la personne handicapée, il y a fort à parier que les missions de l'observatoire disparaîtront avec lui. Je les rappelle à toutes fins utiles : "Dresser un inventaire des politiques et des informations en matière de handicap, mais aussi des institutions et des associations compétentes en matière de handicap ; réaliser des études et des recherches scientifiques en matière de handicap et tenir un inventaire des

études et recherches concernant les personnes handicapées ; établir des recommandations sur base d'une évaluation des politiques menées au bénéfice des personnes handicapées, quels que soient les niveaux de pouvoirs et l'identité des acteurs ; promouvoir et faire connaître toute initiative dont l'objectif est d'améliorer la situation des personnes en situation de handicap". Vous en conviendrez, il s'agit là de missions essentielles.

Qui va désormais se charger de ces missions et de l'information aux familles ? Ce groupe de travail s'en chargera-t-il ?

Depuis le début de la législature, nous, les écologistes, ne cessons de dire que la Commission communautaire française est une institution quelque peu absurde. La question n'est pas de savoir si elle disparaîtra un jour, mais quand et comment. Personne ne pense que la Commission communautaire française perdurera très longtemps.

(Rumeurs)

À vrai dire, il y a des chances que la plupart d'entre nous lui survivions. En tout cas, je l'espère pour vous toutes et tous !

Même la présidente de cette assemblée, dans un discours prononcé à l'occasion de la Fête de la Communauté française et de la Commission communautaire française, a réclamé explicitement une simplification des institutions bruxelloises et sous-entendu qu'il était temps de passer à autre chose et d'intégrer les commissions communautaires à la Région.

Mme la présidente.- Je suis heureuse d'apprendre que quelqu'un a écouté ce discours.

M. Alain Maron (Ecolo).- Nous l'avons écouté et nous avons même été surpris. Madame Moureaux, Ecolo n'est donc pas seul à le penser et à le dire, même si nous sommes les seuls à avoir inscrit la suppression des commissions communautaires dans notre programme en 2014.

Il est absurde de tout diviser, de tout cloisonner, de ne pas intégrer, par exemple, une fédération de soins palliatifs dans un Plan de santé bruxellois pour la simple raison que la première relève de la Commission communautaire française alors que le second est élaboré par la Commission communautaire commune. Il en est de même du secteur de la grande pauvreté, où la fédération des maisons d'accueil éprouve des difficultés à faire entendre sa voix au sein de la Commission communautaire commune, parce qu'elle est agréée par la Commission communautaire française.

De telles structures, en prétendant relever de la Commission communautaire commune, risqueraient de voir leur agrément de la Commission communautaire française anéanti parce qu'elles ne seraient plus monocommunautaires francophones. Pourtant, elles travaillent sur des problématiques qui n'ont que faire de l'étiquetage linguistique des bénéficiaires, qu'ils soient francophones ou néerlandophones. La plupart d'entre eux ne sont d'ailleurs ni francophones, ni néerlandophones d'origine.

Il est absurde également de faire un accueil des primo-arrivants différent entre institutions francophones et néerlandophones sur un même territoire, en l'occurrence Bruxelles, d'autant plus si les personnes ont l'obligation de fréquenter les parcours d'accueil.

Il est absurde encore de faire de l'accueil de l'enfance cloisonné, et, pour la Commission communautaire française,

soumis à la bonne volonté de Plans cigogne décidés par ailleurs et notoirement insuffisants pour Bruxelles.

Il est absurde enfin de travailler dans des cadres budgétaires aussi étroits, sans perspective. Nous l'avons déjà dit, le budget de la Commission communautaire française est une équation impossible. Les dépenses et les besoins sociaux sont toujours plus importants, dans un carcan budgétaire extrêmement strict, couplé à une incapacité à le dépasser, sauf à dépendre de dotations régionales supplémentaires qui doivent, dans le respect de la clé de répartition 80/20, être également attribuées à la Vlaamse Gemeenschapscommissie, alors que celle-ci n'en a pas forcément besoin.

Cette fois-ci, le budget de la Commission communautaire française est sauvé par la sixième réforme de l'État. C'est assez amusant, car chez DéFI, on nous explique toujours que la sixième réforme de l'État, tout comme l'accord de la Sainte-Émilie, est une catastrophe pour Bruxelles, qui met la corde au cou des institutions bruxelloises. Force est de constater que l'institution de la Commission communautaire française est aujourd'hui sauvée budgétairement par des moyens issus de la sixième réforme de l'État et de l'accord de la Sainte-Émilie !

Je viens de faire référence aux soins palliatifs, mais ne nous mentons pas : ce bonus miraculeux n'est qu'une dose de morphine administrée à une institution quasi moribonde. Les secteurs - la cohésion sociale, le monde du handicap, l'accueil de la petite enfance, l'ambulatoire et les autres - méritent mieux que les cloisonnements qu'on leur impose et que cette mort lente. Ils méritent une politique territorialisée, transversale, avec des ambitions régionales.

Je me disais qu'il aurait été bien de vous proposer du Johnny Hallyday en guise de conclusion, puisque M. Courtois a lancé la mode avec un certain succès. Mais je ne vais pas chanter, car n'est pas Alain Courtois qui veut !

(Sourires)

Avant de m'endormir le soir, je lis le journal intime de l'écrivain et philosophe suisse de la fin du 19^e siècle Henri-Frédéric Amiel.

(Remarques de M. Emmanuel De Bock, député)

Il a commis un journal intime de 17.000 pages : c'est l'idéal pour s'endormir. Ceci, par conséquent, ne vient pas de Wikipédia.

(Sourires)

Une phrase de cet auteur a particulièrement résonné dans mon esprit en pensant au budget de la Commission communautaire française et aux mandataires qui la défendent.

(Remarques)

Cette citation est très courte : « Nul ne doit sacrifier un grand devoir à une petite convenance. ». Et il est vrai qu'à ce stade, on peut considérer la Commission communautaire française comme une petite institution de convenance. Mais il ne faudrait pas oublier que notre grand devoir à toutes et tous n'est pas celui-là. Notre devoir, c'est d'améliorer le quotidien des Bruxelloises et des Bruxellois, quelles que soient leur origine et leur situation sociale.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI).- À l'instar des autres entités fédérées du centre et du sud du pays, notre Commission communautaire française a traversé cet été une zone de turbulences politiques. Malgré le climat délétaire et l'incertitude qui ont régné durant cette crise estivale, le Gouvernement de la Commission communautaire française a continué à exécuter son accord de gouvernement afin de servir au mieux les intérêts des bruxellois francophones.

Cet automne, il a élaboré un projet de budget ajusté 2017 et d'initial 2018 qui permettront de financer la mise en œuvre de nouvelles politiques et la poursuite de chantiers en cours, tout en préservant l'équilibre budgétaire. Laissez-moi y voir un signe selon lequel la stabilité politique est revenue et l'actuelle majorité est bien déterminée à appliquer l'intégralité de l'accord de gouvernement au cours des derniers dix-huit mois de législature.

Pour la quatrième année consécutive, le Gouvernement francophone bruxellois a réalisé un exercice budgétaire à la fois ambitieux et responsable, alors que d'autres entités politiques - l'autorité fédérale et la Région wallonne, pour ne pas les citer - doivent encore résorber un important déficit budgétaire et que leurs budgets 2018 font en outre l'objet de critiques sévères émanant de la Cour des comptes. La Commission communautaire française peut se targuer d'avoir maintenu un strict équilibre entre ses recettes et ses dépenses et d'avoir scrupuleusement respecté la trajectoire budgétaire que la Belgique a négociée avec l'Europe.

Et pourtant, contrairement à d'autres entités politiques de ce pays, la Commission communautaire française n'a pas dû procéder à des coupes sombres dans ses dépenses. À la différence d'autres entités, qui ont dû reporter certains projets sine die, la Commission communautaire française n'a renoncé à aucune politique. Son budget 2018 lui permettra même d'améliorer encore la qualité des services fournis aux citoyens et aux associations.

Certes, nul ne l'ignore, la Commission communautaire française ne dispose pas de recettes propres. Sa marge de manœuvre et ses moyens d'action demeurent donc assez limités. Sans doute, avec un budget inférieur à 500 millions d'euros, n'est-elle pas en mesure de relever, à elle seule, l'ensemble de grands défis bruxellois.

Il n'en demeure pas moins que les politiques menées par le Gouvernement de la Commission communautaire française ont un impact concret et tangible sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Ses actions contribuent à améliorer ou à soulager le quotidien des Bruxellois francophones dans des domaines fondamentaux : la santé, l'accueil de la petite enfance, l'enseignement, le transport scolaire, la formation professionnelle, l'aide aux personnes, le tourisme, la culture et le sport.

Avant de passer en revue les principales évolutions budgétaires de ces matières, je souhaite au préalable émettre quelques considérations générales.

Le groupe DéFI se réjouit que le budget 2018 et l'ajustement 2017 puissent être présentés à l'équilibre. Madame la ministre-présidente, je souhaiterais néanmoins vous poser trois questions sur ce solde de financement nul. Que répondez-vous au Conseil supérieur des finances qui, dans ses recommandations, a conseillé à la Commission communautaire française de ne pas se contenter d'atteindre

l'équilibre budgétaire, mais plutôt de dégager un excédent de 3,6 millions d'euros, afin de participer davantage encore à l'effort budgétaire global ?

Ma deuxième question a trait à une des bonnes surprises de ce budget relevée par mes collègues Maron et Van Goidsenhoven, à savoir le bonus de 14,8 millions d'euros, dit de la Sainte-Émilie.

Comme le souligne la Cour des comptes, la sixième réforme de l'État et les accords de la Sainte-Émilie ont permis de facto un refinancement de la Commission communautaire française par l'État fédéral. Il s'agit, en réalité, de l'un des rares aspects positifs de ces réformes institutionnelles. Vous les découvrez en même temps que nous, Monsieur Maron, alors que vous avez négocié ces réformes.

Madame la ministre-présidente, pouvez-vous nous en dire plus à propos de ce bonus ? Est-il dû aux mécanismes intrinsèques de la loi spéciale de financement des entités fédérées ? Pourrait-il faire l'objet d'une contestation de la part de l'autorité fédérale puisque personne ne s'attendait à ce bonus ? Ce bonus est-il récurrent ou exceptionnel ?

Ma troisième question concerne l'immunisation des dépenses exceptionnelles d'investissement en infrastructures pour faire face au boom démographique en Région bruxelloise. Les dépenses que le Gouvernement estime pouvoir être neutralisées sont estimées à 11,5 millions d'euros. Le groupe DÉFI considère qu'il convient d'être prudent en la matière.

Sur la base des informations dont vous disposez, estimez-vous qu'il y a un risque que la Commission Européenne refuse d'avaliser la neutralisation des dépenses exceptionnelles d'investissement ?

Outre ces questions générales, je souhaite obtenir des éclaircissements sur quelques points mineurs.

Pourquoi le Gouvernement francophone bruxellois n'a-t-il pas intégré le budget de la Haute Ecole Lucia De Brouckère dans le périmètre de consolidation ? Il s'agit d'un excédent budgétaire de 16.000 euros. Autre incompréhension de notre part, le Gouvernement de la Commission communautaire française a inscrit dans le projet de budget des voies et moyens un montant de 150.000 euros sous l'intitulé « Dotation de la Région Wallonne ». Or, la Commission communautaire française n'a plus reçu cette dotation depuis 2011 et la Cour des comptes juge, dès lors, non fondée l'inscription de cette prévision de recettes. Pourquoi dès lors maintenir cette inscription budgétaire ?

S'agissant enfin des coûts liés à la gestion de la dette, nous sommes surpris de constater que dans le budget des dépenses, figure un montant de 120.000 euros prévu pour la conclusion d'une convention avec Brinfin. Je vais ai déjà interrogé en commission sur ce sujet. Je n'ai toujours pas compris. Il semblerait que, de son côté, le Gouvernement régional bruxellois ait décidé de confier à l'Agence de la dette les missions actuellement accomplies par Brinfin. Faut-il en déduire que le Gouvernement de la Commission communautaire française a pris une décision différente et qu'il entend prolonger la convention qui le lie à Brinfin ? Ou les positions ont-elles évolué depuis nos débats en commission ?

Passons à présent en revue les principales évolutions observées dans le budget de 2018. S'agissant tout d'abord de la santé, le groupe DÉFI remarque avec satisfaction que le

Gouvernement francophone bruxellois a décidé de consacrer des moyens budgétaires importants au projet pilote Santé en prison dont l'un des principaux objectifs sera de lutter contre la toxicomanie en milieu carcéral.

Ce projet revêt une importance capitale, dans la mesure où il permettra d'améliorer les conditions de détention dans les prisons de la Région bruxelloise. Autre élément positif, le Gouvernement est parvenu à dégager des crédits supplémentaires en vue de reconnaître deux nouvelles maisons médicales en 2018, sans pour autant renoncer aux aides au démarrage prévues précédemment.

Nous éprouvons aussi de la satisfaction de voir la Commission communautaire française se doter d'un plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022, sur lequel nous aurons, à coup sûr, l'occasion de revenir en cette assemblée.

Le groupe DÉFI soutient enfin les différentes initiatives destinées à favoriser les collaborations et les synergies entre le secteur de la promotion de la santé et le secteur des soins ambulatoires.

Pour ce qui est de l'Aide aux personnes, nous sommes ravis de constater qu'en 2018, le Gouvernement entend poursuivre sa politique de soutien aux services de médiation de dettes agréés, dont les équipes de terrain ont déjà pu être sensiblement renforcées grâce aux budgets supplémentaires accordés par la Commission communautaire française en 2016 et en 2017. Rappelez-vous qu'en 2006, dans le décret relatif à l'offre de services ambulatoires, ce secteur était le seul à être agréé sans bénéficier d'un subventionnement. Nous avons donc enregistré pas mal de progrès en dix ans.

Ce soutien aux services de médiation de dettes doit être mis en parallèle avec les efforts extrêmement importants qui ont également été consentis par le Collège réuni de la Commission communautaire commune. Pour le groupe DÉFI, la lutte contre le surendettement constitue, à coup sûr, une des priorités de la politique sociale, dans la mesure où elle forme un axe préventif dans la lutte contre la pauvreté et le sans-abrisme.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de l'ouverture en 2018 d'une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales qui devrait offrir une trentaine de places à ce public spécifique.

DÉFI salue aussi le fait qu'en plus de leur agrément de base, les maisons d'accueil pourront désormais se voir attribuer un agrément spécifique pour des missions complémentaires (logement accompagné, soutien à la parentalité, accompagnement des victimes de violences conjugales, etc.).

Nous épinglons également, dans le domaine de l'Action sociale, l'ouverture en 2018 d'un nouveau centre de jour pour les personnes âgées, l'augmentation - et il s'agit là d'un vieux combat - du contingent des aides familiales, l'augmentation des crédits consacrés aux animations dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), ou encore l'agrément de deux nouveaux réseaux : un réseau de prévention contre le surendettement et un réseau spécifique aux aidants proches. Sur ce dernier point, nous souhaiterions savoir si des crédits spécifiques ont été prévus pour financer des projets destinés à améliorer le quotidien des jeunes aidants proches, à savoir les jeunes âgés de moins de dix-huit ans. Cette thématique a d'ailleurs fait l'objet d'un Jeudi de l'hémicycle.

S'agissant de la politique d'Aide aux personnes handicapées, notre Gouvernement francophone bruxellois a décidé d'augmenter la dotation allouée au service Phare de 3,3 millions d'euros. Cette hausse des crédits lui permettra de renforcer les politiques visant à garantir l'accueil, l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap, par quatre voies :

- une augmentation substantielle des subventions aux centres de jour et d'hébergement, avec la création d'un nouvel agrément et de nouvelles places (1,7 million d'euros) ;
- une augmentation des interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs, notamment en entreprises de travail adapté (400.000 euros) ;
- une hausse des subventions aux services d'accompagnement (400.000 euros) ;
- l'octroi de nouveaux moyens aux projets innovants et aux projets de répit pour les familles en attente de places (300.000 euros).

Autant de pas concrets dans la bonne direction.

En matière d'Accueil de la petite enfance, DéFI rappelle qu'à l'occasion de cet exercice budgétaire, le Gouvernement de la Commission communautaire française a décidé de dégager des crédits supplémentaires en vue de créer 564 nouvelles places d'accueil dans les crèches bruxelloises francophones en 2018, et qu'il est, dès lors, en passe d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé dans l'accord de gouvernement, à savoir la création de 2.000 nouvelles places d'accueil au cours de la législature.

Force est néanmoins d'admettre, lorsque l'on parcourt le projet de budget décréto 2018, qu'on éprouve de réelles difficultés à retrouver l'allocation ou les allocations de base qui prévoient concrètement des moyens pour la création de ces nouvelles places d'accueil. Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet ? Quel sera l'impact budgétaire de la création de ces 564 nouvelles places ?

Si DéFI juge positive l'attribution de moyens spécifiques destinés à financer la publication des travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme de l'Observatoire de l'enfant, ce point nous laisse néanmoins perplexes. Dans l'exposé général accompagnant le projet de budget pour 2018, on peut lire que des crédits supplémentaires ont été prévus pour renforcer les missions de l'Observatoire de l'enfant. Or, lorsqu'on examine l'évolution des crédits inscrits dans l'allocation de base allouée aux missions de cet Observatoire, on s'aperçoit qu'ils sont divisés par quatre par rapport au budget initial de 2017, passant de 60.000 à 15.000 euros. Pouvez-vous nous fournir de plus amples explications à ce sujet ?

J'aimerais également obtenir quelques précisions quant au financement des futurs accords du secteur non marchand. Mon groupe se réjouit que le Gouvernement ait pu constituer une provision de quatre millions d'euros en vue de financer ces futurs accords. Toutefois, lors du débat en Commission du budget, la ministre-présidente a affirmé qu'à cette provision de quatre millions, il conviendrait d'ajouter un montant de deux millions correspondant aux retours du *tax shift*, ce qui porterait à six millions l'enveloppe réservée aux accords du secteur non marchand.

Malheureusement, les représentants de la Cour des comptes ne semblaient pas partager cet optimisme. Le Gouvernement peut-il nous fournir des explications et des garanties à propos du financement de ces accords ?

Dans un autre ordre d'idées, le groupe DéFI tient à relayer les inquiétudes d'une partie du secteur non marchand par rapport au projet de réforme élaboré par le Gouvernement fédéral, qui vise à défiscaliser la première tranche de 6.000 euros pour certains types de revenus. En plus de constituer un hold-up supplémentaire portant atteinte au financement de la sécurité sociale, cette réforme serait de nature à faire naître une concurrence déloyale dans le secteur non marchand, et singulièrement dans le domaine des aides familiales à domicile. Des personnes qui fournissent occasionnellement des prestations d'aide à domicile bénéficieraient d'une exonération annuelle de 6.000 euros et pourraient, dès lors, livrer une concurrence féroce, voire déloyale, à certains travailleurs actifs dans le secteur non marchand, qui ont des revenus modestes et qui doivent pourtant payer l'impôt des personnes physiques (IPP) et les cotisations de sécurité sociale.

Le Gouvernement de la Commission communautaire française a-t-il relayé, ou envisage-t-il de relayer, les inquiétudes légitimes du secteur non marchand auprès du Gouvernement fédéral ? C'est une question fondamentale pour nous.

Passons à présent à la Formation professionnelle. Nous nous réjouissons de la mise en œuvre de la totalité des 44 mesures figurant dans le Plan formation 2020 qui vise à améliorer structurellement la qualification des Bruxellois pour l'emploi. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises dans de précédentes interventions, DéFI se retrouve pleinement dans les quatre axes prioritaires de ce plan :

- le développement de l'alternance ;
- le développement des autres formules de stage en entreprise ;
- la validation des compétences ;
- la création des pôles formation-emploi.

Afin de pouvoir appliquer l'intégralité des mesures du Plan formation en 2018, les crédits dédiés à la formation professionnelle augmenteront de 2,5 millions d'euros par rapport à 2017 et ce, malgré un contexte budgétaire relativement serré. Le Gouvernement a notamment décidé de dégager des crédits pour financer le lancement d'un appel à projets innovants en formation professionnelle, ainsi que la réalisation d'une étude portant sur les critères de qualité et d'efficacité de la formation professionnelle et sur la meilleure façon de les opérationnaliser.

Nous sommes aussi heureux de constater que les moyens consacrés à la validation des compétences progresseront considérablement en 2018. En outre, à notre grande satisfaction, le Gouvernement poursuit le refinancement de la formation professionnelle des classes moyennes : l'ajusté 2017 et l'initial 2018 renforcent sensiblement les crédits accordés à l'Espace formation PME (EFP), ce qui lui permettra notamment de mener des actions de développement au niveau du nombre de stagiaires en alternance.

Nous saluons également la hausse de la dotation octroyée à Bruxelles Formation qui pourra ainsi renforcer son rôle de régisseur de la formation professionnelle à Bruxelles,

conformément aux objectifs de son nouveau contrat de gestion.

Par ailleurs - et ce n'est pas la première fois que j'y fais allusion - nous plaidons résolument pour une simplification des structures bruxelloises francophones de formation professionnelle. Partant, nous nous félicitons du lancement en 2018 du processus de fusion de Bruxelles Formation, du Service formation PME (SFPME) et des missions de l'organisme d'insertion socioprofessionnelle de l'administration de la Commission communautaire française. À n'en pas douter, l'intégration de ces structures publiques aura un impact positif en termes de transparence, de lisibilité et d'efficacité.

S'agissant de l'Enseignement, le groupe DéFI se réjouit de ce que le Gouvernement a choisi d'investir massivement dans la construction de nouvelles écoles afin de faire face au boom démographique en Région bruxelloise. La Commission communautaire française contribue de la sorte à l'effort commun, en créant 1.500 nouvelles places : 300 en enseignement spécialisé grâce à la construction d'un établissement sur le site de l'Institut Herlin et 1.200 en enseignement secondaire ordinaire grâce à une nouvelle école secondaire à pédagogie active sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA).

Si je considère la création de nouvelles places dans l'enseignement secondaire comme une excellente nouvelle, je souhaite néanmoins émettre certaines réserves quant à la façon dont les investissements dans les bâtiments scolaires sont répartis entre les différentes communes de la Région bruxelloise. Lors de mon intervention dans le cadre de l'allocation de rentrée parlementaire d'octobre, j'avais déjà attiré votre attention sur le fait que ces crédits se concentraient essentiellement sur Anderlecht.

Je ne compte pas sur mon éminent collègue, M. Van Goidsenhoven, pour le souligner mais je vous le demande, Madame la présidente. N'y aurait-il pas moyen d'envisager un rééquilibrage des investissements et un déploiement de l'enseignement de la Commission communautaire française dans d'autres communes de notre Région ?

(Remarques de M. Alain Maron, député)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Il y a comme un climat anti-Anderlechtois qui règne dans cette assemblée.

M. Alain Maron (Ecolo).- Il y a plutôt des budgets pro-Anderlechtois !

M. Michel Colson (DéFI).- Pour ce qui est du transport scolaire, Madame la ministre-présidente, il convient de relever que le Gouvernement a créé cinq nouveaux circuits de ramassage scolaire pour les porter à 209. Cette nouvelle augmentation nous permettra de faire face à la demande croissante.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, le groupe DéFI plaide pour une amélioration du statut des accompagnateurs scolaires. C'est désormais chose faite. Nous nous en réjouissons puisqu'ils bénéficieront d'une amélioration de leur statut pécuniaire grâce à une revalorisation de leur temps de travail. De plus, leurs conditions de travail seront améliorées, tandis que leur programme de formation sera étoffé.

En matière de Culture, DéFI adhère totalement aux grands principes qui guident l'action du Gouvernement, à savoir la

qualité et l'accessibilité de la culture. Aussi, nous tenons à saluer les nombreuses mesures, adoptées par le Gouvernement, qui visent à élargir et à diversifier l'offre culturelle ou à améliorer son accessibilité.

Je voudrais profiter de ce débat budgétaire, Madame la ministre-présidente, pour interroger le Gouvernement au sujet de l'épineuse question du statut et de la protection sociale des artistes. La presse s'est récemment fait l'écho d'un changement d'attitude de l'Office national de l'emploi (ONEM) quant au statut de l'artiste, à la suite d'instructions très claires émanant du ministre fédéral de l'Emploi, Kris Peeters. Cette modification porte, d'une part, sur la nomenclature des activités reconnues comme artistiques et, d'autre part, sur la méthode de conversion des contrats à la tâche en nombre de jours de travail.

Dorénavant, il ne sera tenu compte que des prestations artistiques réalisées sur scène. Il va sans dire que ces deux modifications réalisées fin septembre dans la plus grande discrétion ont un impact considérable sur la protection sociale des artistes. Pour rappel, l'accord de majorité conclu au niveau de la Commission communautaire française précise que le Gouvernement s'engage à accompagner et à professionnaliser le secteur culturel et artistique par un soutien accru au guichet des arts, par la création d'aides plus flexibles et par des formations adaptées, ainsi que par un plan de compétences pour les métiers liés au secteur culturel, artistique et événementiel.

Avez-vous eu des échanges avec M. Peeters, ministre fédéral de l'Emploi, concernant le durcissement des interprétations de l'ONEM sur injonction du ministre ? Entendez-vous soutenir l'accompagnement et la professionnalisation des artistes bruxellois francophones face à cette nouvelle donne ? Que deviennent les missions accomplies précédemment par l'asbl Guichet des arts ? À quel opérateur seraient-elles transmises et quand ?

En ce qui concerne le Sport, le groupe DéFI soutient le Gouvernement dans ses efforts pour permettre à l'ensemble des Bruxellois d'accéder à une offre sportive de qualité et de proximité. Par ailleurs, comme je l'ai déjà indiqué lors de précédentes interventions, DéFI considère que la lutte contre le phénomène du radicalisme au sein des clubs sportifs bruxellois doit constituer l'une des priorités de l'action du Gouvernement. Je souhaiterais donc savoir si, dans le budget 2018, une attention spécifique sera consacrée à ce type de programme.

En ce qui concerne la Fonction publique, nous notons avec satisfaction que le Gouvernement a alloué les crédits nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre de l'accord sectoriel 2016-2019, lequel prévoit notamment un allongement des échelles barémiques. Des moyens supplémentaires ont également été dégagés afin de permettre le recrutement de nouveaux agents statutaires et contractuels.

Le Gouvernement a d'ailleurs réussi à combler le retard pris dans la constitution des réserves de recrutement. De plus, des efforts importants ont été consentis en vue de moderniser la fonction publique. Ce processus de modernisation passe notamment par la mise en place du télétravail pour certains agents et par de nouveaux développements informatiques, comme le suivi électronique du processus de paiement des subsides, la poursuite de la stratégie de dématérialisation des documents, etc.

Pour le reste, DéFI sera, bien entendu, attentif à l'évolution du dossier de la réforme des pensions des agents de la fonction

publique, réforme à l'encontre de laquelle notre assemblée a déposé une motion en conflit d'intérêts.

Faut-il rappeler que, si le projet de loi fédérale était adopté et entraînait en vigueur, les pouvoirs locaux devraient assumer une importante charge financière liée au paiement des pensions complémentaires de leurs agents contractuels et de leurs agents ayant eu une carrière mixte ? Le budget de la Commission communautaire française serait, lui aussi, affecté par cette réforme à hauteur de 712.000 euros par an, je vous le rappelle.

Alors oui, n'en déplaise à certains, la Commission communautaire française existe, au même titre que les autres entités fédérées : la Région bruxelloise, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et c'est à ce titre qu'elle peut engager la procédure du conflit d'intérêts, pour dénoncer sans cesse la disparition inexorable de la culture de la concertation du Gouvernement fédéral.

Oui, Monsieur Maron, nous divergeons d'opinion sur l'avenir de la Commission communautaire française, dont vous défendez en permanence la régionalisation. Il n'empêche que, lorsque M. Doukeridis était ministre-président du Gouvernement de la Commission communautaire française, il estimait qu'elle était le moteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Votre groupe a donc changé d'avis à ce propos mais je reconnais votre constance. Votre plaidoyer omet, en outre, de répondre à une question importante : qu'en est-il de l'emploi des francophones dans ces secteurs ?

Si j'ai lu les résultats du dernier sondage avec une certaine satisfaction, j'ai cependant rapidement déchanté au vu des intentions de vote en faveur de la N-VA. Comment pourrions-nous régionaliser les secteurs qui dépendent de la Commission communautaire française dans un futur gouvernement éventuellement dominé, dans le camp flamand, par la N-VA ? Je vous invite à y réfléchir.

(Applaudissements nourris sur les bancs du groupe DéFI)

Je voudrais, Madame la ministre-présidente, terminer sur une note différente. Je comprends la critique relative au dépôt tardif de l'amendement sur le budget de notre assemblée. En revanche, j'estime que la polémique était inutile et qu'elle n'aurait pas surgi si l'amendement avait été déposé par l'opposition.

Au nom de mon groupe, j'aimerais remercier et féliciter sincèrement Simon Willocq, notre nouveau collaborateur, malvoyant, qui a fait son baptême du feu en rédigeant l'ébauche - trop longue - de cette intervention. Il est la preuve que l'inclusion est non seulement possible, mais à la portée de tous.

À travers Simon, DéFI remercie ses autres collaborateurs, mais aussi ceux de tous les groupes politiques de cette assemblée qui sont, davantage encore que beaucoup d'entre nous, soumis à une très forte pression en cette période d'examen du budget. Budget que mon groupe votera favorablement, vous l'aurez compris.

(Applaudissements nourris sur les bancs du groupe DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Le cdH votera le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2018, un

budget volontariste, réaliste et ingénieux. Volontariste, car il permet, malgré les contraintes, d'initier des politiques nouvelles et d'aller de l'avant, notamment dans des matières qui nous sont chères. Réaliste, car il le fait précisément en tenant compte des contraintes, et donc sans forfanterie ni fausses promesses. Ingénieux enfin, car, s'il s'appuie sur la bonne surprise que M. Maron appelle "Sainte-Émilie", en réalité le résultat de la mise en œuvre de la loi spéciale de financement dans sa partie « Commission communautaire française », il force aussi un peu le destin. J'y reviendrai.

Mais d'abord, je voudrais saluer le Gouvernement qui a permis de revenir à l'équilibre à l'ajusté 2017. On en a peu parlé aujourd'hui, mais c'est symboliquement important. Un million d'euros a ainsi pu être réinjecté. Ce budget à l'équilibre a, en plus, permis d'initier des politiques nouvelles et d'engager des moyens nouveaux. J'y reviendrai également.

Mais je vais commencer par aborder l'ingéniosité et les mécanismes qui ont permis de présenter un budget 2018 à l'équilibre, ainsi que sur les éléments qui doivent attirer notre attention pour le futur proche.

Cette ingéniosité - voire cette ruse - nous permet de rester dans les clous de l'équilibre du système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC), alors même que le solde brut - c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses - est négatif et s'est même détérioré par rapport à l'année précédente : il atteint 23 millions d'euros pour 2018.

Le solde net, par contre, est à l'équilibre grâce aux 14 ou 15 millions d'euros de la loi spéciale de financement, mais aussi grâce à des choix politiques que nous assumons aux côtés du Gouvernement.

Ainsi, les sous-utilisations s'élèvent à environ 10 millions d'euros, soit 2 à 2,5% à peine du budget global, qui ne sont pas utilisés *in fine*, ce qui est très raisonnable. À titre de comparaison, certaines communes, dans leurs plans d'investissements annuels ou pluriannuels, atteignent des taux de réalisation beaucoup plus bas, de 60, voire de 65%. Cette situation nous permet de corriger le solde budgétaire à hauteur de 10 millions d'euros en 2018.

Le second élément est peut-être plus important encore, car il participe d'un vrai choix politique. Ce sont les neutralisations de certaines dépenses. Nous considérons qu'une série d'investissements dans le capital humain, les écoles, les crèches et les infrastructures d'accueil des personnes handicapées sont tellement stratégiques qu'il faut les sortir du calcul de l'équilibre du SEC. En Belgique, les autres niveaux de pouvoir ont fait de même, à l'exception de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit donc d'un choix politique qui n'a de sens que si nous menons le combat à son terme en convainquant l'Europe d'assouplir l'interprétation des règles. Cela doit passer par un consensus intrabelge. Un groupe de travail réunissant les entités fédérées et le pouvoir fédéral est censé travailler sur ce volet. Madame la ministre-présidente, qu'en est-il et quelles sont les chances de voir ledit groupe de travail aboutir à une position commune dans les prochains mois ?

Un travail doit aussi être mené avec nos partenaires européens, comme la France, qui peuvent proposer, avec nous, une telle lecture à la Commission européenne. Ce choix politique nous permet d'améliorer le solde et d'atteindre l'équilibre en 2018.

Le troisième élément, ce sont les institutions consolidées qui, aujourd'hui, produisent un petit boni à la fin de leurs résultats annuels qui permet d'améliorer d'autant la situation budgétaire. Tant mieux ! Je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur les futures consolidations que l'Institut des comptes nationaux nous demande de réaliser. Il serait bon que le Gouvernement anticipe ce mouvement. Indépendamment des procédures formelles pour mener cette consolidation à terme, je suggère de mettre en place un accompagnement financier et budgétaire de ces structures, dans leur processus de consolidation, pour que l'on sache à l'avance si celle-ci va empirer ou améliorer la situation et pour exercer un contrôle à long terme de ces structures par le biais d'un objectif pluriannuel clair et précis en termes de résultats à la fin de l'année.

Le Centre international de formation en arts du spectacle (CIFAS), les éditions CFC et la Maison de la francité sont autant d'institutions que nous sommes censés consolider. Il faudra donc veiller à leur bonne tenue et à leur bonne santé financière.

Dernier point sur le solde avant de passer aux politiques engagées pour 2018 : la dette. L'amortissement de la dette améliore le solde budgétaire. En d'autres termes, qui paye ses dettes, s'enrichit. Nous payons 4 millions d'euros d'intérêts annuellement pour une dette qui s'élève à 180 millions d'euros pour nos bâtiments scolaires gérés par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires (Spabs).

Trouvant malheureux qu'on n'ait pas pu le faire cette année, je demande que le Gouvernement fasse un effort pour commencer à rembourser le capital car la dette reste d'année en année à la même hauteur. Tant que nous pouvons bénéficier de taux d'intérêts planchers, cela fonctionne mais probablement que les taux augmenteront dans les années à venir. Nous serons alors confrontés à des remboursements qui ne seront plus de 4 millions d'euros mais de bien plus. Si on ne commence pas à rembourser le capital, on réduit les marges de manœuvres de nos politiques. J'attire donc l'attention du Gouvernement et de l'ensemble de mes collègues sur cette dette qui perdurera encore de nombreuses années, dépassant le cap d'une ou deux législatures. Il s'agit d'en prendre conscience collectivement.

Abordons les politiques du Gouvernement et donc les dépenses prévues au budget 2018.

Vous le savez, l'action sociale nous est chère en tant qu'humanistes. Nous nous réjouissons de voir, cette année encore, les subventions aux maisons d'accueil augmenter de 7 %. Ce crédit est destiné à subventionner les 15 maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française permettant de poursuivre la lutte contre l'exclusion sociale, la pauvreté, le sans-abrisme et plus spécifiquement les maisons d'accueil pour soutenir les familles monoparentales, le renforcement des missions de ces maisons d'accueil en matière de soutien à la parentalité, d'accompagnement des victimes de violences conjugales et de logement accompagné ainsi que d'accompagnement à la sortie du sans-abrisme, en lien avec les politiques de la Commission communautaire commune.

Nous saluons par ailleurs l'augmentation de 67.000 euros pour le programme de subventions de deux nouveaux réseaux en action sociale. Un réseau d'initiatives de lutte contre le mariage forcé et un autre contre les mutilations génitales féminines. Ce sont malheureusement des réalités et même si 67.000 euros ne représentent pas une somme énorme, ils permettront d'aider les victimes et peut-être de travailler pour améliorer la

situation en sensibilisant les jeunes générations à ces questions.

Citons également le lancement de nouveaux réseaux prévus dans le budget 2018, à savoir le réseau « aidants proches » et le réseau « prévention du surendettement ».

Par ailleurs, l'article budgétaire destiné au financement des subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé) connaît une augmentation de 23 %, ce qui n'est pas anodin. Nous nous en réjouissons, de même que nous saluons l'augmentation des subsides pour les aides familiales qui, elles aussi, rendent des services précieux aux personnes âgées.

L'actualité de ces dernières semaines a encore une fois mis en lumière une problématique qui retient toute l'attention de mon groupe : celle des violences faites aux femmes. Quelques semaines ont passé déjà, mais souvenez-vous de #balancetonporc et de #metoo qui ont fait le tour du monde à la vitesse de la lumière. C'était fulgurant. Aujourd'hui encore, des témoignages affluent sur les réseaux sociaux mais aussi dans les médias plus traditionnels. En tant que pouvoir public, on ne peut rester inactif face à cette libération salutaire de la parole des victimes.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons que les moyens de l'EVRAS soient augmentés de 100.000 euros, car c'est en travaillant, avec les jeunes, dès la plus tendre enfance, sur la perception sociale selon le sexe et le genre, sur les relations selon le sexe et le genre, sur les mentalités, que nous pouvons espérer améliorer la situation à moyen terme.

Je fais d'ailleurs une allusion à la prise en considération, ce matin, d'une proposition de résolution déposée par nos collègues M. Ikazban, Mme Payfa et M. Kompany et qui vise à sensibiliser l'État fédéral pour qu'il remette des moyens dans les centres bruxellois d'appui qui permettent d'accompagner les délinquants sexuels pour essayer de les soigner et de les remettre dans le circuit social de manière accompagnée. Je salue donc la démarche des auteurs de la résolution. Nous en débattons bientôt au Parlement.

Il est inutile de rappeler à quel point l'aide aux personnes en situation de handicap occupe une place importante dans la liste des priorités de notre groupe. À cet égard, les efforts de la ministre Fremault soutenus par l'ensemble du Gouvernement sont remarquables. C'est pourquoi nous lui accordons toute notre confiance en 2018 pour la poursuite de cette politique.

En effet, 2018, ce sont près de six millions d'euros supplémentaires - la plus grosse augmentation budgétaire - pour soutenir la politique du handicap et nous nous en réjouissons. On sait d'où on vient. On voit les efforts qui sont consentis d'année en année dans cette politique.

Je passe rapidement en revue ce qui est prévu avec ces six millions d'euros. Un montant d'un million sera destiné à couvrir les dépenses relatives aux projets du Fonds social européen "inclusion et maintien dans l'emploi ordinaire" qui permettra de financer des primes à l'emploi.

Des moyens sont prévus pour couvrir des interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs en entreprises de travail adapté (ETA).

D'autres moyens relatifs aux conventions prioritaires supplémentaires permettront de répondre le mieux possible aux situations d'urgence et il y aura également une hausse

des moyens pour les services d'accompagnement. Cela permettra d'augmenter la capacité de ces services qui constituent une alternative fondamentale à la retraite en institution.

D'une façon plus générale, notre groupe salue la manière dont se poursuit l'ouverture des places pour les personnes handicapées à Bruxelles et l'augmentation du budget en ce sens, je note par exemple l'ouverture de la troisième maison du projet Les pilotis, créant ainsi cinq nouvelles places, de même que la pérennisation du projet Sinpa, venant en aide aux jeunes autistes.

Du côté de la santé, notre attention reste rivée sur la mise en œuvre du Plan stratégique de promotion de la santé qui fait suite au vote du décret en février de cette année. Normalement, les rapports de l'administration et du Conseil consultatif qui font suite à l'appel à projets doivent être aujourd'hui en cours de rédaction sinon déjà rédigés. Le Gouvernement pourra ainsi, par le choix des projets qu'il va opérer, donner corps aux dix priorités formulées dans le plan stratégique.

À cet égard, nous relevons deux enjeux pour le Gouvernement. Il s'agit premièrement de faire en sorte que ceux qui voient leur projet refusé ne soient pas démobilisés pour autant. Nous avons déjà débattu de l'association Ex Aequo. J'imagine que d'autres doivent être dans des situations comparables, peut-être pas pour dépôt sans respect strict des règles. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de démobilisation, de démotivation ou d'abandon en cas de non-reprise dans la liste des projets lauréats. La plupart de ces associations et services sont constitués d'acteurs ont acquis une expérience professionnelle importante qu'il conviendra de valoriser d'une façon ou d'une autre.

Nous avons bien compris le mécanisme de redistribution de l'article budgétaire générique et surtout de son solde qui permettra le financement de projets sous la forme d'initiatives spécifiques.

Notre attention se focalisera sur la façon selon laquelle ce capital de compétences dans le secteur de la promotion sera valorisé, d'une façon ou d'une autre.

Le deuxième enjeu, exposé par mon collègue André du Bus en commission, est la réussite du pari de la transversalité. Tout à l'heure, M. Maron parlait de cloisonnement. C'est un peu la même chose. La transversalité, c'est finalement décroisonner. Nous savons à quel point c'est important dans les secteurs qui touchent à l'humain car l'humain n'est pas cloisonné dans ses besoins. Il faut donc décroisonner, il faut de la transversalité en ce compris dans les secteurs de la santé.

C'est d'ailleurs un objectif qui est repris expressément dans l'exposé des motifs du nouveau décret. Nous avons bien entendu la réponse que la ministre a formulée à cette occasion, faisant référence aux contacts tantôt formels tantôt informels qu'elle entretient avec ses collègues communautaires et régionaux.

Nous sommes aussi conscients des limites du cadre institutionnel qu'elle a également rappelé en commission. Il faut apprendre à penser parfois en dehors du cadre et ruser avec nos compétences. En effet, même si les réponses ne sont pas évidentes, elles ne seront données que si et seulement si l'objectif reste clairement énoncé, accepté et rappelé. Ce que nous ne manquons et ne manquerons pas de faire.

Pour le reste, en santé, nous saluons la hausse du budget, notamment dans les maisons médicales.

En matière de formation professionnelle, priorité-phare de cette législature, nous nous réjouissons de voir que les sommes investies dans certaines branches connaissent une augmentation. Je pense notamment à la certification en matière de validation de compétences, un objectif important pour nous, qui est d'ailleurs non seulement atteignable mais qui est atteint et dépassé, ce dont nous nous réjouissons.

Nous approuvons également les moyens supplémentaires accordés à l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA), autre piste de formation professionnelle prometteuse et pleine d'avenir. Nous n'oublions pas les subventions octroyées à l'asbl Espace Formation PME (EFP) qui augmentent elles aussi et permettront de couvrir les actions qui relèvent des priorités de la Stratégie 2025 et du Plan formation 2020.

En matière de cohésion sociale, nous suivrons de près la réforme du décret annoncée par le Gouvernement. Nous attendons aussi de la concertation : elle est également annoncée. Nous aurons l'occasion d'en discuter l'année prochaine et nous suivrons ce sujet de près, notamment pour voir comment les différents axes stratégiques seront définis et les budgets ventilés.

Les récents incidents dans le centre de Bruxelles, mais aussi les commentaires et attitudes des uns et des autres, montrent à quel point il est important de continuer à œuvrer dans la connaissance de l'autre, la cohésion sociale et le lien social. Le décret doit également poursuivre cet objectif.

Nous nous réjouissons du fait que les BAPA atteignent progressivement une vitesse de croisière. Je pense qu'il est important de continuer à faire le nécessaire pour augmenter l'offre pour les migrants qui arrivent et s'installent à Bruxelles.

En matière de relations internationales, nous saluons la réactivation de certains partenariats via des accords de coopération spécifiques. Je pense, par exemple, aux partenariats avec Bucarest, la Roumanie et la Tunisie qui constitue un nouvel accord. Nous participions déjà aux commissions mixtes mais nous n'avions pas d'accords spécifiques. Je salue également le futur partenariat entre la Commission communautaire française et la région de l'Oriental, au Maroc.

Nous nous réjouissons également de voir qu'un nouvel accord entre secteurs associatifs du handicap entre la Commission communautaire française et la Région Île-de-France a été signé il y a un peu plus d'une semaine maintenant. Il s'agit aussi de relations internationales même si Paris est très proche. Il est important de travailler en collaboration avec nos voisins les plus proches qui ont parfois des réalités similaires aux nôtres et qui peuvent nous inspirer en termes d'innovation.

Un mot concernant le sport. Le budget 2018 prévoit une forte augmentation du montant destiné à financer les investissements en matière d'infrastructures sportives privées, ce qui permettra de subventionner tous les dossiers reportés, ce que nous encourageons.

Dans l'enveloppe destinée à la culture, nous sommes heureux de voir que le montant octroyé aux cafés-théâtres augmente de 5% par rapport à 2017. Ces lieux constituent bien souvent un moyen pour les jeunes artistes de faire leur première scène,

c'est pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire de leur apporter soutien et appui.

Nous saluons l'augmentation notable également du côté des subventions à l'asbl Cinémamed qui organise le festival du film méditerranéen. Il bénéficiera d'un contrat de gestion avec la Commission communautaire française dès 2018. Nous saluons aussi la belle augmentation de 25% en faveur des subventions aux centres culturels reconnus, véritables lieux d'échange et de rapprochement. Vous connaissez mon attachement aux centres culturels et à leur rôle de médiation culturelle de proximité. Je vous encourage à dédier ces moyens spécifiquement aux missions de médiation indispensables à la cohésion sociale.

Enfin, nous nous réjouissons de voir qu'un budget de 515.000 euros sera consacré en 2018 à financer l'initiative "La Culture a de la classe", ainsi qu'à la formation de futurs enseignants à l'éducation de la culture.

J'en viens enfin au non-marchand et aux six millions d'euros prévus à l'issue des négociations avec le secteur. Je conclus sur ce volet, pour nous fondamental. On connaît le rôle du non-marchand et on sait à quel point la Commission communautaire française n'a de sens que parce que ce secteur met en œuvre les politiques poursuivies par la Commission communautaire française. Dès lors, on se réjouit évidemment de cet appui au secteur.

Je termine aussi sur ce point - et rejoins sans doute un débat lancé par M. Maron tout à l'heure - parce que, sur ces six millions, quatre proviennent de la Région. Si nous regardons la part des moyens venus de la Région dans le budget total de la Commission communautaire française, nous nous apercevons qu'elle atteint plus de 55%. Il y a quelques années, nous étions en dessous des 50%. Cette tendance structurelle, cette lame de fond illustre la place de la Région bruxelloise - bilingue - dans le financement de la Commission communautaire française. Ce lien intime, qui s'incarne dans le budget, doit aussi nous indiquer ce vers quoi nous nous dirigeons.

Je ne rejoins pas M. Maron quand il dilue la réalité francophone bruxelloise en affirmant que la plupart des habitants ne sont ni francophones, ni néerlandophones et qu'ils pratiquent leur propre langue. C'est certain comme c'est le cas également à New York qui compte plus de nationalités qu'à Bruxelles mais ils parlent tous anglais.

M. Alain Maron (Ecolo).- Et ils ont moins de Commissions communautaires.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Certes, mais ils parlent anglais. Ils conservent leurs spécificités culturelles, la diversité et la liberté d'utilisation de la langue qui leur convient. Il existe même des panneaux dans des langues différentes à New York. Tout cela peut être aussi envisagé à Bruxelles mais il ne faut pas diluer la réalité francophone en faisant preuve de naïveté sur ce sujet car il y a un enjeu géopolitique. On ne parle pas de cela à Bruxelles car on pense que la géopolitique est réservée à l'Ukraine, la Russie, etc. Non, la géopolitique est partout et aussi à Bruxelles qui est un territoire qui comporte des enjeux géopolitiques. La langue à Bruxelles comporte un enjeu géopolitique. Diluer le français à Bruxelles, c'est faire courir des risques géopolitiques à la Région bruxelloise, aux francophones de ce pays et à la Belgique tout entière !

M. Alain Maron (Ecolo).- Quel risque ?

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Votre naïveté va plus loin que je pensais.

Mme la présidente.- Il faut conclure.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je suis surpris par la naïveté, feinte ou pas, de notre collègue. Je suis d'accord de faire évoluer l'institution, pour renforcer les liens avec Bruxelles et j'ai essayé de le démontrer l'évolution tendancielle. Nous sommes à plus de 55% des moyens en provenance de Bruxelles. Je ne suis par contre pas d'accord pour diluer le français et la réalité francophone à Bruxelles, c'est non à la dilution de notre pays qui est entouré de vautours qui n'attendent qu'une chose, c'est de le mettre en pièces.

Une autre raison qui justifie une grande prudence est l'importance du lien à maintenir avec la Région wallonne et les autres francophones de ce pays, notamment en périphérie.

Enfin, régionaliser toutes les compétences - et je pense en particulier ici à l'enseignement ou à la culture -, c'est aussi les affecter à des priorités qui ne sont pas forcément les mêmes que lorsqu'elles sont pilotées par des institutions dont le rôle premier est de défendre la personne humaine. Les Régions défendent d'abord des territoires. Faire passer une politique culturelle d'un objectif d'épanouissement de la personne à un objectif de développement d'un territoire, c'est aussi soumettre la création à des objectifs économiques et marchands. Sacrifier la création, la culture et l'enseignement, ce n'est pas notre choix. Soyez prudents.

*Applaudissements sur les bancs
des groupes DéFI et cdH*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO !).- À la lecture du budget de la Commission communautaire française, et du rapport de commission, de nombreux éléments très intéressants sont apparus. Dans son exposé général, la ministre-présidente a notamment souligné que "le Gouvernement s'inscrit, aux côtés de la Région, dans la dynamique défendue au niveau belge de réaliser, malgré les normes comptables contraignantes, les investissements qui répondent aux besoins prioritaires des citoyens. Il s'agit de nouvelles places de crèches, de nouvelles places d'accueil pour les personnes handicapées et de nouvelles places pour les élèves qui suivent leur scolarité dans les établissements d'enseignement de la Commission communautaire française."

Cependant, en y regardant de plus près, on constate que les choix budgétaires ne répondent pas à l'ampleur des besoins des Bruxellois. Des questions se posent quant à l'avenir budgétaire de la Commission communautaire française elle-même.

En effet, le surplus inattendu de 14 à 15 millions d'euros provenant de la Fédération Wallonie Bruxelles, à la suite de la sixième réforme de l'État prendra fin en 2025, c'est-à-dire demain. Certaines dépenses d'investissement ont été « immunisées », pour ce qui concerne les écoles, les structures d'accueil des personnes handicapées et les crèches. Quel sort les autorités de contrôle de l'Europe leur réserveront-elles ? Et *last but not least*, le financement des pensions des contractuels qui vous ont permis de découvrir l'ampleur des attaques du Gouvernement De Wever-Michel sur les pensions.

Dans le cas précis des contractuels, il faut noter une diminution des budgets consacrés au personnel statutaire et une hausse de ceux réservés aux agents contractuels. Comment le justifier aujourd'hui ? Ce sont des engagements statutaires dont les travailleurs ont toujours eu besoin. Et aujourd'hui, plus que jamais.

Le Gouvernement de la Commission communautaire française met en avant ses nouveaux projets, comme l'ouverture d'une maison d'accueil pour les familles monoparentales, l'augmentation des circuits scolaires et l'amélioration du statut des accompagnateurs ou le soutien à la médiation de dettes.

Certes, un premier pas en avant, mais rien d'ambitieux pour répondre aux besoins des familles bruxelloises. Par exemple, le nombre de familles monoparentales à Bruxelles dépasse les 63.000. Combien d'entre elles le sont devenues pour cause de violence intrafamiliale ? Sachant que 30% des femmes sont victimes de violences conjugales, combien seront-elles dans l'avenir à devoir quitter le foyer familial pour cause de violence ?

Quant à la médiation de dettes, elle a encore de beaux jours devant elle, en l'absence de plan de lutte contre la pauvreté. Plan que nous attendons à la Commission communautaire commune depuis 2014.

Le Gouvernement annonce également le financement du futur accord du secteur non marchand, à hauteur de six millions d'euros, et la poursuite du projet de réduction du temps de travail dans la fonction publique moyennant embauches compensatoires. Cet exemple démontre que la mobilisation peut être payante. J'y vois le résultat de la lutte sans relâche des travailleurs du secteur non marchand pour faire valoir leurs droits.

À propos de la Haute école Lucia De Brouckère, la ministre-présidente parle de situation apaisée et de sérénité de la part du collège de direction. J'ai soumis l'extrait du rapport de la Commission à des membres du personnel de la Haute école Lucia De Brouckère qui ont l'impression qu'on ne parle pas de la même école.

Ils ont l'impression que la rigueur financière entraîne le démantèlement de leur école. Passer de 107 % de l'allocation annuelle globale à 95 % en cinq ans, ce n'est effectivement pas rien. J'ai senti chez eux un très grand malaise, à l'opposé du climat apaisé et de la sérénité du collège de direction que vous évoquez.

Concernant les nouvelles places pour les personnes handicapées, une mention spéciale doit être décernée aux parents des enfants en grande dépendance, qui nous rappelaient encore lors de notre dernière rencontre en octobre dernier : « Nous n'aurions rien obtenu en matière de handicap de grande dépendance sans cette hargne qui nous est souvent reprochée par ceux qui se contentent de gentiment négocier ».

Le 15 janvier 2017, 667 personnes en grande dépendance figuraient sur les listes d'attente de centres de jour ou d'hébergement. Sans compter celles qui ne s'inscrivent pas, parce qu'elles n'ont aucun espoir - vu le temps d'attente - ou parce qu'elles sont issues d'un milieu défavorisé et ne connaissent pas les démarches à accomplir à cet effet.

La liste des personnes en grande dépendance sans solution ou avec une solution mal adaptée comptait 323 personnes le 31 décembre 2015 et 296 personnes un an plus tard. La

majorité d'entre elles sont polyhandicapées ou multihandicapées, enfants et adultes. Il s'agit donc des cas les plus lourds pour ces personnes et leur famille. Quelque 27 personnes auraient donc trouvé une solution en un an. À ce rythme-là, si plus personne ne présente de handicap grave dans l'intervalle, de lésions cérébrales ou de multihandicap, il faudra onze ans pour résorber le retard.

La ministre-présidente annonce de nouvelles places et préfère parler de budget plutôt que de réponse aux besoins. Un non-sens, un non-sens total car une prise en charge coûte entre 50.000 et 70.000 euros par an. Le budget de 622.000 euros ne représente finalement qu'une solution pour douze personnes au maximum.

N'est-il pas temps de changer de politique ? Il ne suffit pas de soutenir les projets initiés par les familles et les parents en espérant que la situation se règle par miracle. C'est aux pouvoirs publics de prendre des initiatives d'envergure pour résoudre les problèmes. Demande-t-on aux élèves eux-mêmes d'ouvrir des écoles ou aux patients de construire des hôpitaux ?

Je terminerai par la Petite enfance. Madame la ministre-présidente, vous nous annoncez que l'objectif de 2.000 places créées en 2020 sera bel et bien atteint. Des prévisions bien optimistes, quand on sait que seules 698 places, soit une moyenne de 174 places par an, ont été créées depuis le début de la législature, donc en quatre ans.

Malgré ces réalisations peu glorieuses, vous espérez pouvoir atteindre 565 nouvelles places en 2018, 559 en 2019 et 100 en 2020. Vu les résultats des années précédentes, on peut émettre quelques doutes. Quoi qu'il en soit, c'est bien au-dessous de ce qui avait été annoncé en début de législature, à savoir 7.500 places en cinq ans. C'est surtout bien en-deçà des besoins des Bruxellois. Ce n'est pas la Ligue des Familles, dont le baromètre des parents a été publié hier dans la presse, qui me contredira. Chacun peut consulter sur internet.

La Ligue débute son rapport en mentionnant les cinq signaux d'alarme dans la vie des familles en 2017. Je retiendrai parmi ces signaux que : "Les parents rencontrent de plus en plus de difficultés pour trouver une place en crèche. Plus d'un parent sur deux sont insatisfaits. C'est deux fois plus qu'en 2015. La création de places prévues par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ne répond manifestement pas aux besoins des parents."

L'élément qui interpelle le plus est que la somme disponible, alors qu'elle devrait diminuer cette année, atteint toujours 22 millions d'euros.

L'année passée, la question s'est posée de savoir si la Commission communautaire française pouvait être elle-même pouvoir organisateur. L'étude juridique interne réalisée à cet effet a conclu que la Commission communautaire française pouvait être pouvoir organisateur mais que, et je cite le rapport de la commission : "La ministre-présidente précise que cette démarche n'est pas la priorité actuelle du Gouvernement [...]. Le Gouvernement soutient la création de nouvelles places et les communes ou les associations qui en font la demande et met à disposition les moyens nécessaires pour le faire, mais elle reconnaît que ce n'est pas vraiment la priorité, même si peut-être, un jour, la Commission communautaire française pourra le faire puisque cela est juridiquement envisageable."

J'ai envie de vous dire : « Comment ? Pardon ? ».

L'argent est là depuis des années. C'est juridiquement possible. Des dizaines ou des centaines de parents sont dans l'angoisse de savoir s'ils trouveront une place ou seront obligés de payer jusqu'à 600 euros par mois pour une gardienne privée, et vous dites que ce n'est pas la priorité actuelle du Gouvernement ? Mais quelles sont donc vos priorités ?

Allez l'expliquer aux parents en recherche de places et aux travailleurs formés à l'accueil de la petite enfance, prêts à s'investir et en recherche d'un contrat de travail dans un projet de qualité ! J'en connais. Beaucoup.

Dans quel monde vivez-vous donc ? Que faudra-t-il pour que vous entendiez, pour que vous voyiez la réalité des Bruxellois ? Les priorités du PTB ne sont pas les mêmes que les vôtres. Nous ne pourrions pas soutenir votre budget.

(Applaudissements)

La séance est suspendue à 12 h 04.

La séance est reprise à 14 h 11.

POURSUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je tiens tout d'abord à remercier la présidente du Parlement ainsi que les différents commissaires et rapporteurs pour leurs travaux, les échanges et la bonne dynamique que nous avons connue lors des commissions, mais aussi lors des travaux de ce matin. Je tiens également à remercier les rapporteurs pour les comptes rendus. Notre implication à toutes et tous témoigne de l'importance que nous accordons à notre institution.

La Commission communautaire française nous permet, à nous francophones de Bruxelles, de déployer les mesures et les politiques que nous savons nécessaires au bien-être des habitants de Bruxelles. Une Commission communautaire française qui, malgré un sous-financement latent, offre à plus d'un million de Bruxellois des services de première ligne et de grande qualité. Un pouvoir public qui, au fil du temps, s'érige de plus en plus en véritable défenseur, en véritable garant des droits et de la qualité de vie de plus d'un million de francophones bruxellois.

Forts de ces constats, forts de notre ambition sans cesse renouvelée, nous avons confectionné un budget qui place Bruxelles et ses habitants au centre de notre action. Un budget 2018 responsable, qui laisse de côté les mesures d'austérité brutales et injustes et qui a trouvé l'équilibre entre la raison et l'ambition.

Une mouture qui renforce nos engagements de législature, tout en ramenant l'équilibre budgétaire pour l'ajustement 2017 et en le confirmant en 2018. Un exercice qui prévoit six millions d'euros pour un futur accord du secteur non marchand, ainsi que les crédits nécessaires pour assurer le financement de nouvelles infrastructures, indispensables pour répondre aux besoins de base des Bruxellois.

Comme nombre d'entre vous l'ont souligné, des moyens ont été dégagés pour revaloriser prioritairement les secteurs qui en ont vraiment besoin, des secteurs qui œuvrent chaque jour

au bien-être des citoyens dans une logique non marchande. Je pense notamment aux nouvelles places dans les crèches, aux nouvelles places d'accueil pour les personnes handicapées ou encore aux nouvelles places pour les élèves qui suivent une scolarité dans nos établissements d'enseignement.

Mais il ne faut pas se tromper : la dynamique budgétaire à long terme de notre institution devra être étudiée. Le débat sur les mécanismes de financement de l'institution francophone, qui représente plus d'un million de personnes, devra être posé afin que nos moyens correspondent enfin à la réalité sociologique et linguistique bruxelloise. Sans cela, il sera difficile de concrétiser et de pérenniser les nombreux services que nous offrons à l'ensemble des Bruxellois, dans leur diversité et leur richesse, qu'ils soient jeunes ou vieux, femmes ou hommes, quelles que soient leur origine, leur religion ou leur orientation sexuelle.

Certains m'ont interrogée quant au respect du solde de l'Institut des Comptes nationaux (ICN). Pour la Commission communautaire française, le Conseil supérieur des finances (CSF) a pris comme point de départ le solde de financement provisoire de l'entité pour l'année 2016, qui s'établissait à un montant positif de 22 millions d'euros. Ce solde positif s'explique en partie par le versement du boni résultant de l'accord de la Sainte-Émilie. Dès lors, selon cette trajectoire indicative, la Commission communautaire française devrait réaliser un surplus de 11,3 millions en 2017 et de 3,5 millions en 2018, ce qui n'a absolument aucun sens. C'est la raison pour laquelle la Commission communautaire française a formellement contesté la trajectoire proposée par le CSF. Il n'appartient pas à la Commission communautaire française de dégager des bonis au bénéfice des autres entités fédérées.

En neutralisant d'un point de vue budgétaire les dépenses d'investissements pour la création de nouvelles places, nous nous inscrivons, aux côtés de la Région bruxelloise, dans la dynamique défendue au niveau belge, qui vise à réaliser, malgré les normes comptables contraignantes, les investissements qui répondent aux besoins prioritaires des citoyens.

Il s'agit d'un choix politique que nous assumons pleinement. Nous ne pouvons préjuger de l'attitude des instances européennes par rapport à ces qualifications, à ce stade des discussions entre le Royaume de Belgique et la Commission européenne. Si ces principes devaient être contestés, toutes les entités qui ont procédé de la sorte seraient sanctionnées. Sachez, Monsieur Colson, que le groupe de travail devrait se réunir la semaine prochaine.

Concernant le boni dit « de la Sainte-Émilie », il s'inscrit dans le cadre de la sixième réforme de l'État et, en particulier pour Bruxelles, il est réglé par l'article 48/1, §1er de la loi spéciale de financement, qui prévoit la règle de basculement pour les institutions monocommunautaires. Cela dit, concrètement, le pouvoir fédéral ne finance pas directement la Commission communautaire française. La Commission communautaire française reçoit une dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les montants définitifs ont été figés en 2016. Il y a dès lors peu de risque que le pouvoir fédéral conteste ces montants ou revienne sur un principe qu'il a lui-même fixé en 2016.

Il s'agit d'un boni récurrent mais non structurel, car son extinction est programmée en dix ans. Cette bouffée d'oxygène a en effet permis au Gouvernement de maintenir sa politique ambitieuse et responsable sans grever les budgets futurs de la Commission communautaire française.

Mais je pense que vous avez intégré toutes ces informations aussi bien que moi, au vu des nombreuses et riches interventions qui ont émaillé la matinée. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard. Je vous propose de poursuivre avec les questions plus thématiques.

En ce qui concerne la réforme du décret relatif à la cohésion sociale, un avant-projet de décret a été approuvé en première lecture par le Gouvernement à la mi-novembre. Le secteur a jusqu'au 15 avril 2018 pour se prononcer sur ce texte. Le ministre Vervoort dialoguera avec le secteur.

Sur le fond, l'objectif n'est pas de chambouler les projets actuels. Pour le Gouvernement, il apparaît utile, responsable et important de financer des actions de soutien scolaire ou d'alphabétisation. Ces actions participent au renforcement de notre cohésion sociale, quoi qu'en dise M. Maron. Le projet proposé à la discussion avec le secteur devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2021. Il n'y a donc pas lieu de parler de ce projet dans le cadre du budget 2018. Nous rassurons sur le fait que ce projet comprend une réforme du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI).

À propos des bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) et du parcours d'accueil, la Commission communautaire française dépense plus de 5,2 millions d'euros pour deux bureaux d'accueil pouvant accueillir 4.000 primo-arrivants par an. C'est un engagement budgétaire fort. L'impact de l'obligation ne sera pas connu tant que l'accord de coopération entre la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté flamande n'aura pas été signé.

À ce stade, ce qui nous occupe surtout, ce sont les signaux lancés par la Flandre : suppression de plus de 170 emplois au sein d'*Inburgering en Integratie*, soit 22 % du personnel. Nous nous interrogeons sur le signal qui est envoyé de ce côté. De plus, nous n'avons plus de réponses de nos interlocuteurs flamands aux invitations lancées par la Commission communautaire commune à discuter de l'accord de coopération. Il est évident que la Commission communautaire française, seule, ne peut financer cette politique importante. Il faudra discuter avec la Commission communautaire commune des capacités de financement de cette dernière. Mais c'est une discussion qui se fait à trois. Le Parlement sera bien évidemment tenu informé des suites de ce dossier. Je suppose que vous aurez l'occasion de réinterroger M. Vervoort à ce sujet.

En ce qui concerne l'Enseignement, permettez-moi de vous rappeler que nous avons aussi l'ambition d'y apporter toujours plus de qualité. Les investissements réalisés en matière d'infrastructures pour la nouvelle école ont été réalisés sur le campus du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) en raison de la disponibilité des terrains appartenant à la Commission communautaire française, et du fait de la mutualisation des moyens de gestion du site au bénéfice de nouvel établissement. Et non, Monsieur Colson, à cause de mon adresse personnelle ou de celle de M. Van Goidsenhoven.

Par ailleurs, de gros investissements, à savoir dix millions d'euros, sont effet prévus sur le site de Herlin à Berchem-Sainte-Agathe pour la création de 300 nouvelles places et l'aménagement ou la rénovation de certains espaces. Des travaux de rénovation assez importants sont aussi effectués sur le site de l'Institut Charles Gheude à Bruxelles-Ville. Le campus du CERIA étant proportionnellement plus grand que les autres sites d'enseignement, il est donc normal que les moyens soient comparativement plus importants. Néanmoins,

nous n'oublions pas les autres sites et, d'une manière générale, les travaux d'infrastructures sont réalisés là où se situent les besoins.

Finalement, Monsieur Fassi-Fihri, comme vous le savez, les emprunts contractés par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois (Spabsb) concernent les bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et, en effet, c'est un choix politique d'affecter nos moyens disponibles à des réalisations prioritaires tenant compte des besoins urgents des Bruxellois, plutôt que de réaliser un simple remboursement de capital. Comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer devant la Commission des affaires générales, lorsque mon administration m'a transmis cette proposition, que par ailleurs elle soutenait, aucun de mes collègues ne s'est proposé pour sacrifier une partie de son budget pour rembourser la dette. C'est humain. Il n'empêche que les besoins des Bruxellois francophones imposaient que l'on apporte des réponses, même s'il faut gérer ce remboursement de capital avec la plus grande rigueur.

Quant à l'Accueil de la petite enfance, je tiens aussi à vous apporter les précisions suivantes.

En ce qui concerne l'encours budgétaire relatif à la politique de financement des infrastructures de la petite enfance, il s'agit là d'un indicateur du fait que les projets sont en voie de réalisation.

La liquidation des moyens se réalise en fonction de la finalisation des travaux. En réponse à la question posée ce matin qui évoquait le peu de transparence des allocations budgétaires, les crédits dévolus à ce financement sont répartis entre quatre allocations budgétaires spécifiques au sein de la mission 31. Il faut les additionner pour avoir une vision précise des montants.

En ce qui concerne le tarif proportionné aux revenus des parents, le taux de participation est défini par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et nous sommes tributaires de cette réglementation communautaire.

Enfin, pour ce qui est de l'Observatoire de l'enfant, pour 2018, 15.000 euros ont été maintenus en liquidation sur l'allocation budgétaire 22.006.00.00.1211 pour faire face à l'encours des années antérieures. En parallèle, la nouvelle allocation budgétaire 22.006.00.03.1211 dispose d'un crédit d'engagement de 70.000 euros et d'un crédit de liquidation de 45.000 euros.

En ce qui concerne le calendrier de l'ouverture des places, la raison pour laquelle la très grande majorité des places n'ouvriront que dans ces prochains mois est simplement due au fait que les bâtiments sont en cours de construction.

Madame Geraets, qu'entends-je ? Dans quel monde est-ce que je vis ?

(Rires)

Je fais le lit du grand capital parce que nous ne construisons pas nous-mêmes de crèches ? J'ai effectivement dit que la priorité de la Commission communautaire française n'était pas d'être le pouvoir organisateur et de construire elle-même des crèches. Mais nous sommes le partenaire financier, le bras armé financier, dirais-je, des communes et des opérateurs privés pour ce faire.

Et vous, Madame Geraets, qu'avez-vous fait vous-même au PTB, à part de la démagogie ? Je m'en excuse, mais je voulais réagir à votre interpellation de ce matin.

Pour ce qui relève de la politique de la Santé, je l'ai dit, nous souhaitons nous diriger vers plus de protection et de bien-être. Dès lors, Monsieur Van Goidsenhoven, je vous rappelle que les appels à projets permettent aux acteurs d'être désignés et subventionnés pour une durée de trois ans, prolongée de deux ans en cas d'évaluation positive, ce qui représente une réelle avancée pour les promoteurs en comparaison avec le dispositif de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cas précis de l'association Ex Aequo, c'est le non-respect des critères de recevabilité qui a été déterminant. Néanmoins, des solutions ont été recherchées et une rencontre a été organisée avec l'association. Son avenir n'est pas en danger mais le principe d'équité doit être respecté.

Monsieur Maron, je pense que Mme Jodogne vous a déjà indiqué à maintes reprises comment ont été choisies les maisons médicales agréées. Mais ne dit-on pas que la répétition est la mère de l'enseignement ?

(Sourires)

Donc, je vous répète que les nouveaux agréments ont été concertés avec la Fédération des maisons médicales. Je vous l'ai dit aussi, l'action sociale et la politique en faveur des personnes en situation de handicap joueront un rôle majeur dans notre action, en termes de protection et de bien-être.

Madame Moureaux, l'étude sur la grande dépendance a été présentée l'an passé au Parlement.

(Sourires)

Quant à l'Observatoire, comme Mme Fremault vous l'a dit en commission, la mission est exercée par un chercheur fonctionnaire. Il ne reste donc plus que des frais de publication.

En ce qui concerne la nouvelle maison d'accueil pour familles monoparentales, un bâtiment devrait être acquis pour fin 2017 dans la commune d'Anderlecht. Je ne suis pour rien dans le choix d'Anderlecht et M. Van Goidsenhoven non plus. Je l'ai quasiment découvert en lisant la proposition de réponse que me faisait ma collègue.

On prévoit aussi une ouverture en 2018. Les budgets sont disponibles sur la ligne budgétaire consacrée aux maisons d'accueil. Il n'existe, pour l'instant, aucune communication spécifique puisque le projet doit encore être parachévé. Tous les services sociaux seront évidemment mobilisés afin d'aiguiller les familles monoparentales vers ce dispositif.

Par ailleurs, la mise en œuvre du décret inclusion se fera au 1^{er} janvier 2018 pour les aspects "projets et services ambulatoires". Les autres arrêtés seront pris dans le courant de l'année 2018.

Pour ce qui concerne les crédits alloués aux jeunes aidants proches, je puis vous rappeler 40.000 euros ont été octroyés à l'asbl Jeunes aidants proches et 35.000 euros à l'asbl FratriHa.

En 2018, ces montants sont reconduits et bénéficient même d'une légère augmentation.

Finalement, le test d'impact pauvreté est une méthode qui consiste à évaluer ex ante les possibles incidences d'une décision politique sur l'émergence du phénomène de la pauvreté. C'est pourquoi on parle également de « *poverty mainstreaming* ».

Un projet d'ordonnance est en cours d'élaboration au sein de la Commission communautaire commune et, dans ce contexte, deux projets pilotes ont été menés par l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale. Le premier portait sur la politique en matière de parcours d'intégration des primo-arrivants et le second, sur l'assurance autonomie.

En ce qui concerne la Culture, que nous souhaitons de qualité et accessible, voici ce que j'ai à vous répondre, Monsieur Van Goidsenhoven. Je sais que vous êtes un peu l'homme-orchestre de votre groupe et qu'il doit être souvent difficile d'écouter, de rédiger et d'intervenir tout seul et simultanément dans chaque débat. Dès lors, je ne sais s'il s'agit d'inattention de votre part ou si vous confondez l'énorme investissement que le Gouvernement bruxellois francophone réalise dans la culture avec l'énorme désinvestissement du Gouvernement fédéral en la matière.

Je vais vous donner une astuce pour ne plus les confondre : le niveau fédéral, c'est celui qui laisse les musées et les opérateurs culturels dont il a la charge prendre l'eau ou déperir. Je pense aux fuites d'eau dans la salle Rubens des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique ou au musée de l'armée qui voit son bâtiment et surtout son matériel décrépir.

M. Alain Maron (Ecolo).- Comme le Kladaradatsch !

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Effectivement, le Gouvernement n'investissait pas quand vous gériez cette compétence naguère.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Le Gouvernement francophone bruxellois, c'est celui qui, par exemple, a multiplié par cinq les moyens alloués aux Maisons des cultures. C'est lui qui va augmenter de 25%, comme l'a rappelé M. Fassi-Fihri, les moyens des centres culturels bruxellois.

J'espère que ces petits conseils vous permettront de mieux cerner les lacunes des uns et les actions des autres.

Venons-en à la préoccupation soulevée par Mme Moureaux. Je dois avouer que le Gouvernement la partage, puisque, je le répète, nous avons multiplié par cinq les moyens alloués aux Maisons des cultures. Celle qui obtient le plus de moyens est précisément la Maison des cultures et de la cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean, qui accomplit un excellent travail.

Ces maisons constituent des lieux de rencontre et de partage indispensables et véhiculent des valeurs de respect, d'ouverture et de solidarité. Je suis d'ailleurs certaine que sur ce point, même vous, Monsieur Maron, me soutenez.

M. Alain Maron (Ecolo).- Chaque fois que je me suis rendu à la Maison des cultures et de la cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean, j'ai été très enthousiasmé parce que j'y ai vu !

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Il arrive que nous soyons d'accord.

(Rires)

Nous avons évidemment besoin de ce type de lieu.

Monsieur Maron, vos citations et références à de grands auteurs ou à des chanteurs me laissent parfois penser que vous êtes plus littéraire que matheux ou stratège. En effet, j'ai bien entendu vos souhaits quant à l'avenir de notre institution, que vous verriez bien se diluer.

Ce qui m'étonne, c'est qu'à défaut de remettre en cause la clé 80/20 qui ne correspond pas exactement à la réalité, vous souhaitez que nous passions du pouvoir, qui a été donné à 100% aux francophones, de décider des politiques francophones à une cogestion à 50% avec les partenaires flamands dans ces mêmes matières. Avouez que c'est un drôle de calcul ou une drôle de stratégie !

Sachez que je ne vais pas tirer les marrons du feu, simplement pour satisfaire vos desseins. Vu les sondages qui placent la N-VA au rang des formations incontournables pour former un gouvernement, je vous invite, comme l'a souligné à juste titre M. Colson, à revoir votre copie.

D'ailleurs, Monsieur Colson, je tenais à vous dire que je vous rejoignais aussi sur d'autres préoccupations, notamment certaines décisions portées par le pouvoir fédéral, qui semblent aller à l'encontre des intérêts de nombreux Bruxellois.

C'est dans cette optique que mon Gouvernement s'est fait fort de soumettre deux points au récent Comité de concertation. L'un avait trait à la note d'orientation du Gouvernement fédéral concernant la réforme de la pension pour inaptitude physique dans le secteur public. Nous avons d'ailleurs précisé au Gouvernement fédéral que le Gouvernement francophone bruxellois refuse d'adhérer au système envisagé par le Gouvernement fédéral. L'autre point est porté par Rudy Demotte et moi-même. Il traite de nos réticences face au projet de loi de défiscalisation, comme vous l'avez souligné ce matin, des 6.000 euros par an, dont nous avons bien perçu le danger qu'il ferait planer sur nos secteurs associatif et non marchand.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites de ces différents dossiers. Je voudrais terminer cette intervention en remerciant les agents du Service public francophone bruxellois ainsi que le secteur associatif très diversifié et caractérisé par un grand professionnalisme, qui permettent à notre action de se déployer efficacement sur l'ensemble du territoire bruxellois.

C'est grâce à l'action commune de toutes ces forces vives que nous pourrions continuer à insuffler une telle dynamique à notre institution. C'est grâce à l'action combinée de notre institution et de la Région que nous permettrons aux Bruxellois de mesurer la richesse de leurs différences et la force de leurs valeurs et aspirations communes. Car Bruxelles, ce n'est pas seulement un endroit où il fait bon vivre. Bruxelles, c'est d'abord une histoire. Une histoire au long de laquelle s'est forgé le modèle bruxellois, ce modèle qui doit tant à la solidarité des francophones de Wallonie et de Bruxelles, ainsi qu'à cette exigence permanente de progrès et de justice. Dialogue, solidarité et initiative, mais aussi protection et audace, c'est cela aussi, le modèle bruxellois.

Ce sont ces valeurs que nous nous sommes faits forts de défendre à travers ce budget. C'est pourquoi je conclurai en soulignant que la confiance que vous apporterez à ce budget 2018 nourrira notre ambition et nous aidera à faire gagner Bruxelles et tous les Bruxellois.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'ai écouté avec grand intérêt les propos de la ministre-présidente qui voit notre institution en véritable défenseur de la qualité de vie à Bruxelles. Soit.

Elle pointe néanmoins que la dynamique budgétaire de la Commission communautaire française devra être étudiée, car il apparaît évidemment difficile de pérenniser les services en faveur des francophones au vu des perspectives budgétaires à plus long terme.

De fait, ce qui interroge la poursuite de nos politiques, mais aussi la survie de notre institution, est aujourd'hui posé et force est de constater qu'année après année, cette question demeure lancinante et mérite une réelle attention. Bien entendu, j'entends qu'on va étudier la question. Il faudrait effectivement la poser sur la table plutôt que dissimuler la poussière sous le tapis, comme nous avons l'habitude de le faire, profitant de l'un ou l'autre effet d'aubaine pour dire que "tout va bien". La ministre-présidente a fait aveu de lucidité en la matière et, sur ce point, je l'en remercie. Espérons néanmoins que cette question ne sera pas remise une nouvelle fois au placard.

Par rapport aux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), dont le sujet nous inquiète régulièrement, leur nombre de deux, avec une capacité maximale de 4.000 - capacité aujourd'hui loin d'être atteinte - est de toute façon largement inférieur aux besoins réels. Or, nous y voyons un enjeu de cohésion sociale absolument fondamental.

Bien entendu, je n'attendais pas qu'on nous annonce l'ouverture d'un troisième ou d'un quatrième BAPA sur les six qui sont prévus mais nous espérons un certain nombre de choses au travers des discussions à mener avec la Commission communautaire commune, discussions à mener à trois.

On le voit. Les mois, les années passent et les besoins en la matière ne sont pas couverts. Il y a là quelque chose de relativement problématique sinon tragique parce que la bonne intégration des primo-arrivants, c'est la cohésion sociale de demain. Nous n'avons pas le droit de passer à côté. Il faut donc urgemment trouver des moyens pour pallier le manque que nous connaissons à l'heure actuelle.

Dernier élément, je me demandais comment on allait évoquer le Gouvernement fédéral aujourd'hui. Il n'était pas possible que dans un débat, on ne parle pas de l'État fédéral. On connaît le refrain de ce Gouvernement : "c'est la faute du Gouvernement fédéral !" On ne pouvait pas ne pas le chanter aujourd'hui.

(Rumeurs)

En l'occurrence, on a sorti la question de la culture alors que mon propos sur la culture était plus que nuancé, pour nous dire que la Commission communautaire française faisait tout et que le Gouvernement fédéral ne faisait rien, qu'on avait multiplié par cinq les moyens dédiés aux Maisons des cultures.

Ne rions pas ! Si dans certaines institutions culturelles bien connues, il pleut, ce n'est pas parce que le Gouvernement fédéral y a creusé des trous. C'est aussi peut-être parce qu'un

certain nombre de responsables de partis qui ne siègent plus aujourd'hui au Gouvernement fédéral n'ont pas toujours non plus fait preuve de l'intérêt et de la passion qu'ils expriment aujourd'hui pour ces mêmes institutions culturelles. Essayons aussi d'y voir clair dans les responsabilités !

*(Remarques de Mme Fadila Laanan,
ministre-présidente)*

Soyons de bon compte ! Il y aura peut-être un certain nombre d'institutions qui bénéficieront justement de réparations et d'améliorations. Elles méritent en effet qu'on se préoccupe d'elles. Cela a été quelque peu oublié par ceux qui aujourd'hui donnent beaucoup de leçons au Gouvernement fédéral.

Souvenons-nous de ce que nous faisons mais souvenons-nous aussi de ce qui a été fait par le passé et qui n'était pas toujours non plus à la hauteur des grandes ambitions culturelles que l'on a pour Bruxelles et ses institutions.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Madame la ministre-présidente, je vous ai trouvée tout à la fois lucide et rassurante. Cela vous sied bien et c'est ce qu'il faut à la Commission communautaire française aujourd'hui.

Vous avez pris la mesure des difficultés et, parallèlement, remis le travail sur le métier et défini les stratégies et les techniques qui conviennent.

La Commission communautaire française défend la qualité de vie et la santé mais aussi, malheureusement ai-je envie de dire, les intérêts de tous les francophones de Belgique. Vous l'avez montré.

Des questions se posent en effet sur l'avenir de l'institution, il ne faut pas se le cacher, mais, à l'opposé de certains collègues, je n'enterrais pas l'institution aussi facilement. Aujourd'hui, la Commission communautaire française montre toute son importance, en particulier par son implication en faveur du non-marchand et par son travail continu avec le monde associatif dans tous les secteurs. Ne fût-ce que pour ces raisons, c'est un niveau de pouvoir que nous devons choyer et préserver.

Deux choses ont particulièrement retenu mon attention dans la réponse de la ministre-présidente : la création à Anderlecht de la maison d'accueil pour familles monoparentales et la difficulté à mettre en œuvre l'accord de coopération à trois sur l'« *inburgering* » ou l'intégration civique. C'est une question sérieuse et il faut que l'on progresse dans ce dossier. Sur ce point je partage, pour une fois, certains accents de M. Van Goidsenhoven. Si nous n'arrivons pas à travailler à cet accord de coopération à trois, nous risquons de devoir faire face à de grands troubles dans le futur.

En conclusion, vous parlez de notre confiance qui nourrira votre ambition. Notre confiance, vous l'avez, et l'ambition, vous l'avez aussi. C'est très bien. Continuez comme cela.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je suis plutôt un littéraire, sur ce point vous avez raison. J'ai cependant effectué un rapide calcul pendant que vous nous répondiez. À Bruxelles, nous avons dix-neuf communes, dix-neuf CPAS, six zones de police, trois commissions communautaires, deux communautés et une Région. Combien cela fait-il d'assemblées et d'exécutifs ? 50 exécutifs et 50 assemblées. C'est ça la réalité bruxelloise. 50 assemblées différentes avec parfois des majorités différentes, des agendas politiques différents, des priorités différentes ainsi qu'une difficulté de concertation pour gérer 1,1 million d'habitants.

Cette complexité est le fruit de notre passé mais aussi le résultat des accords institutionnels des années 70 et 80. Ces accords, nous les avons soutenus car il y avait quelque chose d'un peu magique d'imaginer que nous allions gérer différemment ce qui relevait des personnes et ce qui relevait du territoire. Et de fait, ce principe a été plutôt malin pendant plusieurs décennies. Ce compromis entre Flamands et Francophones a permis de gérer la Belgique et d'empêcher qu'elle n'explose. Cela a relativement bien fonctionné.

Force est de constater que depuis quelques années, cela devient de plus en plus compliqué. C'est surtout de plus en plus compliqué de dire que cet équilibre institutionnel qui a pu avoir une valeur en a encore une aujourd'hui. Il est compliqué de soutenir que Bruxelles doit conserver 50 assemblées et 50 exécutifs pour ses 1,1 million d'habitants.

Certes, il faut faire fonctionner la Commission communautaire française au mieux. Nous nous y employons à notre petite mesure et, à une plus grande mesure, lorsque nous comptons des ministres au sein de la Commission communautaire française. Cela ne doit pas nous empêcher de nous questionner et de remettre en question les institutions, afin d'améliorer la qualité et le fonctionnement des services publics aux Bruxelloises et aux Bruxellois.

Certains dossiers font presque l'objet d'une démonstration par l'absurde, du fait qu'ils ne tiennent pas la route. Pour ce qui concerne l'accueil des primo-arrivants, vous dites que nous sommes coincés et Mme Moureaux évoque un grave péril pour le futur. Tout cela est vrai mais provient du fait que cette matière est gérée à la fois par la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, qui ne se parlent pas, ou sont dans l'incapacité de se parler, parce que leurs agendas politiques diffèrent. En attendant, nous n'avons pas de politique, ou plusieurs politiques incohérentes et non coordonnées qui, globalement, ne tiennent pas la route.

Les exemples tels que celui-là sont légion. Or, je vous entends dire que la Commission communautaire française défend les associations et les asbl, que tous les services sociaux fonctionnent bien et sont ravis. La Commission communautaire française est effectivement un pouvoir subsidiant intéressant, qui subventionne un certain nombre d'associations intéressantes et de projets extrêmement intéressants.

Heureusement que ces moyens existent. Mais tout n'est pas parfait, loin s'en faut ! De plus en plus d'associations et de secteurs se questionnent parce qu'ils sont à cheval sur deux, trois, voire quatre niveaux de compétences, singulièrement dans les secteurs du social, de la santé et de la culture.

Ils n'ont pas de guide, ne savent pas où aller, doivent introduire des dossiers par ci par là, doivent rentrer quinze dossiers de subvention pour exercer la même activité, se voient refuser

une subvention de la Commission communautaire française parce qu'ils sont subventionnés par la Commission communautaire commune et inversement... même si leur public est partiellement francophone et partiellement non francophone.

Telle est la réalité de terrain des associations.

Les gens ne viennent pas se plaindre par plaisir. Certains sont contents et souhaitent rester seulement francophones, dans une sphère uniquement francophone en n'ayant affaire qu'à un seul pouvoir public et subventionnant. Mais ils sont la minorité dans de plus en plus de secteurs.

Voulons-nous continuer à scinder les pouvoirs subsidiaires, l'autorité responsable des personnes, de ceux qui sont responsables du territoire ? D'ailleurs, la Région s'occupe de plus en plus, directement, des personnes en usurpant ou pas certaines compétences. Et elle finance les commissions communautaires.

Comme presque partout dans le monde, il est pleinement concevable qu'une entité publique s'occupe à la fois du territoire, des personnes et de la culture. Cela fait sens, sauf à Bruxelles et en Belgique. Les Flamands le font de plus en plus en Flandre, comme les Wallons en Wallonie.

(Remarques de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente et de Mme Cécile Jodogne, ministre)

Soyons ouverts au débat. Le conservatisme, l'idée de conserver 50 assemblées en faisant comme si tout allait bien, ce n'est sûrement pas la posture la plus intelligente pour servir les gens et les institutions.

Sur l'ambulatorio, vous dites que vous m'avez déjà répété ou que Mme Jodogne m'a déjà dit à plusieurs reprises que la sélection des maisons médicales qui étaient agréées dans le cadre du décret ambulatorio et sans programmation était passée par une concertation avec le secteur. Soit. Mais la vraie question ne porte pas sur ces choix.

Il m'a aussi été répété vingt fois, comme à des prédécesseurs, qu'il allait y avoir une programmation liée au décret ambulatorio. Mais elle n'arrive jamais. Il est répété sans cesse qu'on veut faire une programmation, mais on ne la fait jamais. On peut laisser tomber et fonctionner autrement, mais alors il faut le dire, il n'y a pas de souci, et expliquer pourquoi ce n'est pas possible (trop compliqué, autres raisons légitimes, ...). Mais alors il faut passer à autre chose et ne pas continuer, à la manière de Sœur Anne, à attendre une programmation à l'infini et à chipoter en attendant.

Par ailleurs, s'interroger sur le fait que la Commission communautaire française refuse d'être pouvoir organisateur de crèches, indique que nous voulons simplement que le service public soit le mieux assuré possible. Si la Commission communautaire française créait elle-même des crèches comme elle crée des écoles, un certain nombre de problèmes pourraient être résolus. Ce n'est pas populiste de dire qu'on s'interroge et qu'on ne comprend pas pourquoi cette chance n'est pas saisie. La Commission communautaire française dispose peut-être des bâtiments et du foncier pour le faire. Qu'au moins ce soit analysé !

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI).- DéFI est satisfait des réponses aux nombreuses questions posées par moi-même et mes

collègues à une exception près. Je vais peut-être fâcher M. Van Goidsenhoven parce que s'il est vrai que le Gouvernement fédéral ne peut pas être tenu responsable de la pluie qui tombe dans les musées, ce même Gouvernement peut, par contre, être tenu responsable d'un coup supplémentaire porté au statut des artistes. Mme la ministre-présidente n'a pas eu le temps de me répondre, je déposerai donc une interpellation pour notre prochaine séance plénière sur ce sujet.

Par rapport au statut institutionnel, je voudrais aussi dire que DéFI est aussi satisfait de la posture que prend la ministre-présidente dans sa réponse. Il ne s'agit pas d'arrogance mais plutôt d'une posture qui prend la mesure de la hauteur de notre institution, ni plus, ni moins. C'est une posture qui n'est pas faite de fausse humilité mais elle est empreinte de détermination et de responsabilité et je voudrais le saluer.

Pourquoi faut-il garder la Commission communautaire française ? Il faudrait la garder ne serait-ce parce que c'est la première fois que j'ai entendu et vu poindre un axe Maron-Smet. Il n'y a qu'ici que cela peut se passer car ce n'est pas le cas dans d'autres dossiers. Un axe Maron-Smet est né au sein du Parlement francophone bruxellois à l'occasion d'un débat puisque le modèle défendu par M. Maron ne me semble pas tellement éloigné du débat lancé par Pascal Smet récemment.

M. Alain Maron (Ecolo).- Vous avez oublié Joëlle Milquet. Elle dit qu'il ne faut pas jeter tout ce que dit M. Smet.

M. Michel Colson (DéFI).- C'est contagieux mais nous avons parfois l'habitude de résister longtemps tout seul.

M. Alain Maron (Ecolo).- Après tout, M. Smet fait partie de votre Gouvernement, que je sache !

M. Michel Colson (DéFI).- Oui, et comment allez-vous faire ? J'ai dit que je ne croyais pas aux sondages mais un jour on a changé le modèle bruxellois pour garantir 17 sièges aux flamands et éviter le péril du Vlaams Belang. Deux législatures plus tard, on est face à un nouveau péril avec une N-VA dominante. C'est votre modèle, pas le nôtre. De ce côté, vous n'aurez pas l'appui du groupe DéFI, cela me semble clair !

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- J'étais heureux de vous voir "lucide" sur l'évolution budgétaire globale de la Commission communautaire française et désireuse de réfléchir à des solutions à moyen terme. Nous parvenons à trouver des solutions bon an mal an, mais vient un moment où il faut les pérenniser.

Dans ce cadre, je me permets d'insister à nouveau sur la question de la dette. Il n'est certes pas évident pour des membres du Gouvernement de parler d'efforts alors que les besoins augmentent, mais cela revient à dégager des marges deux ou trois ans plus tard. J'espère que cela sera entendu par l'ensemble des membres du Gouvernement.

Une des solutions aux contraintes budgétaires se trouve dans l'architecture institutionnelle et le renforcement des liens avec les uns ou les autres. Je serai plus nuancé que vous, Monsieur Maron. Il y a certes une complexité architecturale institutionnelle à Bruxelles, mais vous semblez mélanger la réalité des communes, la Commission communautaire française, le lien entre francophones et néerlandophones à Bruxelles et le lien avec les Flamands. C'est en effet compliqué, mais dans notre groupe, nous sommes plusieurs à

penser qu'il y a moyen d'avancer en travaillant sur le lien entre les communes et les Régions et sur les synergies entre Régions.

Mais le risque, c'est qu'à vouloir répondre par votre solution à notre complexité institutionnelle, vous jetiez le bébé avec l'eau du bain. Car si l'on transférait toutes les compétences de la Commission communautaire française à la Région comme vous le proposez à présent avec insistance, on fragiliserait les francophones. Mon collègue, M. Colson, vient d'exposer toute une série d'arguments auxquels je souscris entièrement. Vous prenez le risque d'isoler Bruxelles, de couper le lien avec les quatre millions de Wallons, sur les dix millions d'habitants que compte la Belgique. Le rapport de forces pour négocier une architecture institutionnelle à l'échelle du pays n'est pas le même lorsqu'on se trouve seul face à six que lorsqu'on est 40 face à 60. C'est de cela qu'il s'agit quand je parle de géopolitique.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je ne propose pas la scission du cdH. Vous pouvez rester un parti politique francophone.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Vous pouvez faire de l'humour. Vous avez mis le doigt sur un sujet important : la pérennité des politiques pour notre population francophone bruxelloise. Cependant, la solution que vous proposez met en péril non seulement la population elle-même mais aussi l'architecture et la stabilité du pays. Les conséquences seraient d'isoler Bruxelles, de fragiliser les francophones, de couper le lien avec la Région wallonne. Par ailleurs, vous dévoyez les politiques culturelles en faisant d'elles des compétences régionales car vous les soumettez par principe à des finalités économiques marchandes.

M. Alain Maron (Ecolo).- Pas si la Région s'occupe de culture et d'enseignement ?

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Ces finalités marchandes peuvent être légitimes mais elles ne doivent pas prévaloir dans ces matières. Cela ne peut être le but des politiques culturelles.

M. Alain Maron (Ecolo).- Dans les autres pays du monde, c'est pourtant comme cela que ça se passe. Il n'y a pas de politique culturelle.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Dans les autres pays du monde, les architectures institutionnelles culturelles sont organisées de façon à ce que les deux finalités soient toujours distinctes.

M. Alain Maron (Ecolo).- Et bien faisons-le ! Il n'y a donc pas besoin de deux institutions différentes.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Nous le faisons. Nous devons être prudents en nous aventurant dans des solutions institutionnelles. Je pense qu'il faut aller vers une simplification, une rationalisation, des synergies.

M. Alain Maron (Ecolo).- Lesquelles alors ?

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Nous en débattons. Mais je peux déjà vous dire que mettre toutes les compétences de la Commission communautaire française dans les mains de la Région, c'est jouer avec le feu et jouer avec la population francophone bruxelloise.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO !).- Quand le PTB oppose la réalité des chiffres à leurs discours d'intention, nos adversaires politiques, de quelque tendance qu'ils soient, nous taxent de démagogues. Nous y sommes habitués et je dois dire que j'attendais une réponse plus politique de votre part.

Mme la présidente.- La discussion conjointe est close.

DISCUSSION DES ARTICLES, TABLEAUX ANNEXÉS ET AUTRES ANNEXES

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base des textes et tableaux tels qu'ils ont été adoptés en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2017, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

en milliers d'euros	
pour les recettes courantes	454.305,00
pour les recettes en capital	
total des recettes	454.305,00

conformément au tableau ci-annexé.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Tableau annexé

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté.

Le vote de l'ensemble du projet de décret aura lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES
DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018**

**CHAPITRE 1^{er}
Dispositions générales**

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2017 sont ajustés comme suit :

(en milliers d'euros)		
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>Crédits</i>		
Initiaux	463.881,00	446.843,00
Ajustement	12.125,00	11.803,00
TOTAUX		
Initiaux	463.881,00	446.843,00
Ajustés	476.006,00	458.646,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

**CHAPITRE II
Dispositions spécifiques**

Article 3

Les articles 6 et 11 du décret du 28 octobre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 sont complétés, respectivement, par les mots : « 30.001.00.02.3300 – Subventions de politique générale ».

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

**Chapitre III
Services à gestion séparée**

Article 4

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées – pour l'année budgétaire 2017 annexé au présent décret.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2017 annexé au présent décret.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

**Chapitre IV
Organisme d'intérêt public**

Article 6

Est approuvé le budget ajusté de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2017.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

Tableau annexé

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté.

Autres annexes

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, les annexes sont adoptées.

Le vote de l'ensemble du projet de décret aura lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET
MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018**

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3 de la Constitution.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2017, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

en milliers d'euros	
pour les recettes courantes	14.838
pour les recettes en capital	
soit ensemble	14.838

conformément au tableau ci-annexé.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Tableau annexé

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté.

Le vote de l'ensemble du projet de règlement aura lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES
DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017**

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée à l'article 166, § 3, 1°, de la Constitution.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent règlement, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2017 sont ajustés comme suit :

(en milliers d'euros)		
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>Crédits</i>		
Initiaux	20.554	20.341
Ajustement	3.375	2.763
TOTAUX		
Initiaux	20.554,00	20.341,00
Ajustés	23.929,00	23.104,00

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Le vote de l'ensemble du projet de décret aura lieu à l'heure convenue.

Tableau annexé

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté.

Le vote de l'ensemble du projet de règlement aura lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES
ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018**

SECTION I

**Disposition concernant le dispositif
du budget des voies et moyens**

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, paragraphe 1^{er}, 121, paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2018, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

en milliers d'euros	
pour les recettes courantes	458.330
pour les recettes en capital	0
soit ensemble	458.330

conformément au tableau ci-annexé.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget décentralisé et réglementaire. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décentralisé. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décentralisée.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Le présent décret entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Tableau annexé

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté.

Le vote de l'ensemble du projet de décret aura lieu à l'heure convenue.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018

SECTION I Dispositions générales

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2018, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(en milliers d'euros)		
	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits dissociés	493.535,00	475.396,00
TOTAUX	493.535,00	475.396,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

SECTION II Dispositions spécifiques relatives aux Services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er}, 1^o, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 30.000 EUR HTVA.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR HTVA.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays

étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR HTVA.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.00.12 et 29.003.00.17 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSOY,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 85.000 EUR HTVA.

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.500.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire (25.000.00.01) et achat de biens durables (25.000.00.09).

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 30.000 EUR (hors TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.000.00.24 et 21.000.00.31.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

De la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.001.00.05.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.000.00.08, 21.000.00.09, 21.000.00.11, 21.000.00.30, 22.003.02.00, 22.005.00.01, 22.005.00.02, 22.005.00.03, 22.005.00.04, 22.005.00.05, 22.006.00.02, 23.005.00.00, 24.000.00.10, 25.000.00.00, 28.000.00.01, 29.002.00.00, 29.002.00.02, 29.003.00.01, 29.003.00.02, 29.003.00.03, 29.003.00.06,

29.003.00.07, 29.003.00.16 et 30.002.00.00 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les allocations suivantes peuvent recevoir des redistributions, par arrêté du Collège, de l'ensemble des allocations de base du budget :

30.001.00.02	Subventions de politiques générales
30.001.00.11	Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)
30.001.00.12	Accord non marchand ACS
30.001.00.13	Accord non marchand embauche compensatoire
30.001.00.14	Accord non marchand volet bien être
30.001.00.15	Accord non marchand primes syndicales
30.001.00.16	Projets innovants
30.001.00.17	Provision pour accord non marchand
31.001.08.01	Dépenses-Subvention crèches existantes (secteur privé)
31.001.08.02	Dépenses-Subvention crèches existantes (secteur public)
31.001.08.03	Dépenses Affaires Sociales
31.01.08.04	Terrains d'accueil pour les gens du voyage
31.01.08.05	Dépenses Crèche-Appel à projet infrastructures petite enfance secteur public
31.001.08.06	Dépenses Crèche-Appel à projet infrastructures petite enfance secteur privé
31.001.08.07	Dépenses-Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)
31.001.08.08	Dépenses Subvention Infrastructures de santé
31.002.08.01	Dépenses Bâtiments Administratifs
31.002.08.02	Dépenses-Construction et équipement halte-garderie Étoile Polaire
31.008.08.03	Dépenses – Tourisme social
31.002.08.04	Dépenses – Centre Sportif de la Woluwé
31.002.08.05	Dépenses – Complexe sportif d'Anderlecht

31.002.08.06 Dépenses – Enseignement

Article 12

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, et après accord du Ministre compétent et du Ministre du Budget, les crédits inscrits aux allocations de base 26.002.00.01 et 26.003.00.00 peuvent être redistribués entre eux par arrêté du Collège en vue de la mise sur pied de projets de formations des classes moyennes conjointement avec Bruxelles Formation.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.000.00.02 « Accords du non-marchand (ACS) » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décentral de la Commission communautaire française.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les crédits inscrits aux allocations de base 21.000.00.39 et 29.003.00.21 peuvent être redistribués, par arrêté du Collège, respectivement vers les différentes allocations de base concernées du budget décentral division 21 et division 29 de la Commission communautaire française.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Par dérogation à l'article 60, alinéa 3 du décret du 24 avril 2014, tout engagement juridique de la division 31 peut faire l'objet d'une liquidation au-delà de 5 ans.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, l'allocation de base 30.001.00.05 et 30.001.00.17 peuvent être redistribuées vers l'ensemble des allocations de base du budget décentral.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté.

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 12 est adopté.

Article 13

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

21.000.00.39	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures 21.000.00.00 Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Réduire et Compenser)
21.000.00.02	Accord non marchand (ACS)
21.000.00.04	Accord Non Marchand Embauche Compensatoire
21.000.00.05	Frais de fonctionnement de la cellule communication
21.000.00.29	Dotation au Service social
22.01.00.03	Subventions à des organismes d'aide sociale
22.01.00.04	Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale
22.01.00.05	Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement de placement et de location d'un appareil téléphonique
22.01.00.06	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.01.00.08	Subventions aux services d'aide aux justiciables
22.01.00.09	Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille
22.001.00.11	Subventions aux services de médiation de dettes
22.001.00.12	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination
22.001.00.13	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
22.002.00.00	Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non marchand au secteur de la cohésion sociale

22.02.00.02	Subvention pour le centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes	22.004.00.07	Mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)
22.02.00.03	Cofinancement du FIPI associatif	22.005.00.06	Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains d'accueil pour les gens du voyage
22.02.00.04	Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22.006.00.01	Subventions en matière d'infrastructures de crèche
22.02.00.05	Subventions à l'asbl « Centre bruxellois d'actions interculturelles »	22.006.00.05	Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance
22.002.00.06	Subventions au Centre Régional d'appui	23.01.00.03	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé
22.002.00.07	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	23.01.00.04	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale
22.002.00.08	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	23.01.00.05	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.002.00.09	Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale	23.01.00.06	Subventions pour des initiatives en matière de Santé
22.02.00.10	Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	23.01.00.07	Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé
22.02.00.11	Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	23.001.00.08	Accords de Coopération
22.002.00.15	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés	23.001.00.09	Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI
22.02.00.12	Cofinancement du FIPI – communal	23.002.00.00	Subvention aux services de santé mentale
22.02.00.13	Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	23.002.00.01	Subvention aux centres d'Accueil téléphonique
22.002.00.14	Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal	23.002.00.03	Subventions aux centres de soins de jours
22.003.02.01	Dotation au SGS – Centre Étoile Polaire	23.002.00.04	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués
22.003.03.02	Dotation au SGS – Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH)	23.002.00.05	Subventions aux centres de coordination de soins et services à domicile
22.004.00.00	Subventions aux services d'aide à domicile	23.002.00.06	Subventions aux Associations de santé intégrées (maisons médicales)
22.04.00.01	Subventions aux centres de planning familial	23.002.00.07	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies
22.04.00.02	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	23.002.00.08	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire
22.004.00.03	Centre de formation d'aides familiaux	23.002.00.09	Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé
22.04.00.04	Subvention aux Services Espace – Rencontres	23.002.00.10	Subventions pour l'informatisation en matière de Santé
22.04.00.05	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge		
22.004.00.06	Subventions au service d'aide aux personnes âgées Maltraitées		

23.003.00.02	Services de support, d'appui et d'accompagnement en promotion de la santé	26.01.00.12	Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle
23.003.00.03	Opérateurs assuétudés	26.01.00.13	Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.003.00.04	Opérateurs SIDA et EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle)	26.01.00.14	Subventions à Skills Belgium
23.003.00.05	Opérateurs cardiovasculaires	26.01.00.16	Contribution financière de la Commission communautaire française au financement de l'agence FSE
23.03.00.06	Opérateurs traumatismes	26.01.00.17	Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie
23.03.00.07	Opérateurs de promotion de la santé et initiatives	26.01.00.18	Contribution de la Commission communautaire française au service francophone des Métiers et des Qualifications
23.003.00.08	Dépenses relatives aux accords de coopération	26.01.00.19	Certifications en matière de validation des compétences
23.003.00.09	Opérateurs de prévention et de dépistage	26.01.00.20	Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel à la formation des jeunes
23.003.00.10	Opérateurs transversaux – Services ambulatoires	26.002.00.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes. 26.002.00.03 Subside de fonctionnement à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
23.003.00.11	Mise en œuvre du plan promotion de la santé	26.002.00.07	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens
23.003.00.12	Services d'accompagnement et de support	26.002.00.10	Subventions à l'ASBL Espace Formation PME
23.003.00.13	Acteurs en promotion de la Santé	26.002.00.11	Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence
23.003.00.14	Réseaux en promotion de la Santé	26.03.00.00	Subventions à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)
24.000.00.07	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	26.03.00.01	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés
26.001.00.00	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26.03.00.02	Subvention à l'institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal
26.01.00.04	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSE à des actions d'insertion professionnelle	27.001.00.01	Dotations de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois
26.01.00.05	Décret ISP : OISP agréées : financement de l'équipe de base	27.006.00.00	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
26.01.00.06	Subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovations et de développement dans l'agriculture urbaine		
26.01.00.07	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale		
26.01.00.08	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio- professionnelle		
26.01.00.09	Subventions à la FeBISP		
26.001.00.10	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés		
26.001.00.11	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle		

27.006.00.01	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	30.001.00.15	Accord non marchand primes syndicales
28.000.00.00	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (AR 1 ^{er} avril 1977)	30.001.00.16	Projets innovants
29.003.00.00	Dépenses de toute nature relatives à la valorisation de l'enseignement	30.001.00.17	Provision pour accord non marchand
29.003.00.14	Subvention aux centres de technologies avancées du CERIA	31.002.08.06	Dépenses – Enseignement
29.003.00.15	Subventions de fonctionnement à la Haute École Lucia de Brouckère		Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
29.003.00.21	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures		Personne ne demandant la parole, l'article 13 est adopté.
29.003.00.22	Initiatives transversales sur le site du CERIA		<i>Article 14</i>
29.03.00.23	Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA		Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas d'application pour l'année 2018.
29.03.00.24	Aides à l'investissement à l'ASBL centre de validation des compétences du CERIA		Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
29.003.00.25	Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA asbl		Personne ne demandant la parole, l'article 14 est adopté.
29.003.00.27	Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement		<i>Article 15</i>
30.000.00.04	Subventions aux associations		Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera d'application uniquement pour l'administration centrale (site Palais) pour l'année 2018.
30.000.00.05	Actions francophonie		Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
30.000.00.06	Transfert au WBI		Personne ne demandant la parole, l'article 15 est adopté.
30.000.00.08	Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques		<i>Article 16</i>
30.01.00.02	Subventions de politique générale		Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, le contrôle interne ne sera pas d'application pour l'année 2018.
30.01.00.03	Subvention destinée à soutenir la politique d'égalité des chances		Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
30.01.00.04	Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant		Personne ne demandant la parole, l'article 16 est adopté.
30.001.00.08	Subvention dans le cadre de l'appel à projet « vivre ensemble »		<i>Article 17</i>
30.01.00.11	Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)		Par dérogation à l'article 12 du décret du 24 avril 2014, le Collège dépose le projet de décret budgétaire à l'Assemblée au plus tard le 31 octobre 2018
30.01.00.12	Accord non marchand ACS		Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
30.01.00.13	Accord non marchand embauche compensatoire		Personne ne demandant la parole, l'article 17 est adopté.
30.001.00.14	Accord non marchand volet bien être		<i>Article 18</i>
			L'encours des centres financiers de la division 21 (non marchands) 21 000 00 00; 21 000 00 02; 21 000 00 04; 21 000 00 06; 21 000 00 07 et 21 000 00 44 sera imputé sur le centre financier 30 001 00 11, 30 001 00 12; 30 001 00 13; 30 000 00 14; 30 001 00 15 et 30 001 00 16.
			Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
			Personne ne demandant la parole, l'article 18 est adopté.

SECTION III
Dispositions spécifiques relatives
aux Organismes Administratifs Publics

Article 19

Est approuvé le budget de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle pour l'année 2018

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 19 est adopté.

Article 20

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 20 est adopté.

SECTION IV
Dispositions spécifiques relatives
aux Services Administratifs
à Comptabilité Autonome

Article 21

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées – pour l'année budgétaire 2018 annexé au présent décret.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 21 est adopté.

Article 22

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2018 annexé au présent décret.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 22 est adopté.

Article 23

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 23 est adopté.

SECTION V
Dispositions spécifiques relatives aux autres
engagements de l'Entité francophone bruxelloise

Article 24

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 24 est adopté.

Article 25

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 25 est adopté.

Tableau annexé

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté.

Autres annexes

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, les autres annexes sont adoptées.

Le vote de l'ensemble du projet de décret aura lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES
ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018**

**SECTION I
Disposition concernant le dispositif
du budget des voies et moyens**

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, paragraphe 3, de la Constitution.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2018, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

en milliers d'euros	
pour les recettes courantes	14.862
pour les recettes en capital	0
soit ensemble	14.862

conformément au tableau ci-annexé.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget réglementaire et par le budget décréteil. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décréteil. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décréteale.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Tableau annexé

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté.

Le vote de l'ensemble du projet de règlement aura lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES
DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018**

**SECTION I
Dispositions générales**

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2018, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(en milliers d'euros)		
	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
<i>Crédits dissociés</i>	20.172,00	20.841,00
TOTAUX	20.172,00	20.841,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent règlement.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

**SECTION II
Dispositions spécifiques relatives aux Services
du Collège en ce comprises celles relatives
aux fonds budgétaires organiques**

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er}, 1^o, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptes extraordinaires, à l'effet de payer indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 30.000 EUR (hors TVA).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR.	11.001.01.17	Subventions pour l'organisation des fêtes du 27/9(secteur privé)
	11.001.01.20	Soutien aux activités culturelles des CPAS
Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR HTVA.	11.001.02.02	Subventions aux associations
	11.001.02.03	Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public
Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer des créances n'excédant pas 30.000 EUR (TVAC) à l'aide d'avances de fonds imputées aux allocations de base 10.000.00.09 et 11.002.01.01.	11.001.02.04	Subvention allouées dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs de la danse et du théâtre
Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)	11.001.02.05	Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS
Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.	11.001.02.06	Soutien aux cafés théâtres (appel à projets)
<i>Article 4</i>	11.001.02.07	Subvention pour le Théâtre des Martyrs
Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.	11.001.03.01	Subventions aux associations
Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)	11.001.03.02	Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture
Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.	11.001.03.03	Subvention à l'asbl Centre de Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles
<i>Article 5</i>	11.001.03.04	Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales
Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le règlement et reprises ci-après :	11.001.03.05	Subventions d'investissement aux bibliothèques communales
10.000.00.12 Dotation au Service social	11.001.03.06	Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langue étrangère
11.001.01.02 Subventions aux associations (secteur privé)	11.001.03.07	Subvention d'investissement aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture
11.001.01.03 Subventions en faveur des arts du cirque	11.001.03.08	Subvention d'investissement au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles
11.001.01.04 Subvention à l'asbl CFC Éditions	11.001.03.09	Subventions à l'asbl Maison de la Francité
11.001.01.06 Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel	11.001.04.01	Subventions aux associations
11.001.01.08 Subventions aux associations (secteur publique)	11.001.05.01	Subventions aux associations
11.001.01.09 Soutien à la création de maisons locales des cultures	11.001.05.03	Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en région Bruxelles-Capitale
11.001.01.10 Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)	11.001.05.04	Subventions à l'asbl ISELP
11.001.01.11 Infrastructures culturelles- subventions pour amortissements	11.001.06.02	Subventions aux associations
11.001.01.13 Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé)	11.001.06.03	Subvention à BX1
11.001.01.15 Transfert en capital aux ASBL dans le cadre d'investissement	11.001.06.05	Subventions à l'ASBL CINEMAMED
11.001.01.16 Soutien à la mise en œuvre de l'année thématique 2017	11.001.07.00	Subventions aux Centres culturels reconnus

11.001.07.01	Subventions aux Halles de Schaerbeek	<i>Article 7</i>
11.001.07.02	Subventions à l'ASBL La Concertation	Le Collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.
11.002.01.03	Subventions aux associations en matière de jeunesse	
11.002.01.04	Subventions aux associations en matière de ludothèques	
11.002.01.05	Subventions pour aménagement ou améliorations des installations	
11.002.01.07	Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	
		Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
		Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.
		<i>Article 8</i>
11.002.01.08	Subvention ludothèques communales	Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas d'application pour l'année 2018.
11.002.01.09	Subventions aux ludothèques communales	
11.002.02.01	Subventions aux associations	Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
11.002.02.02	Subventions aux clubs sportifs	Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.
11.002.02.03	Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	<i>Article 9</i>
11.002.02.04	Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin	Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera, en 2018, d'application uniquement pour l'administration centrale.
11.02.03.02	Subventions aux associations	Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
11.02.03.03	Petite enfance – Participation de la Commission communautaire française à la Subvention à la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)	Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.
		<i>Article 10</i>
11.002.04.03	Subventions aux associations (secteur privé)	Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, le contrôle interne ne sera pas d'application pour l'année 2018.
11.004.01.01	Subventions aux associations en matière d'éducation permanente	Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
11.004.01.02	Subventions aux associations d'éducation permanente	Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté.
		<i>Article 11</i>
11.004.01.03	Subventions ateliers créatifs	Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2018.
11.006.01.03	Subventions aux associations	
	Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)	
	Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.	Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté.
		<i>Tableau annexé</i>
	<i>Article 6</i>	Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)
	Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les crédits inscrits au crédit financier : 10.000.00.16 peut être redistribuée vers les centres financiers 10.000.00.00 et 10.000.00.01	Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté.
	Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)	Le vote sur l'ensemble du projet de règlement aura lieu à l'heure convenue.
	Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.	
		La discussion des articles, tableaux annexés et autres annexes est close.

VOTES NOMINATIFS

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2017 ET DE BUDGET INITIAL 2018 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement, le tableau réservé et l'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2017 et de budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois [doc. 86 (2017-2018) n° 1]

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 1, déposé par M. Marc Loewenstein, Mme Julie de Groote, M. Bea Diallo, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Hamza Fassi-Fihri et M. Alain Maron.

Il est procédé au vote

- 64 membres ont pris part au vote

64 membres ont voté oui

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dillies, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwheide et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'amendement est adopté.

L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le tableau ainsi amendé.

Il est procédé au vote

- 64 membres ont pris part au vote

64 membres ont voté oui

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dillies, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine

Payfa, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwheide et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, le tableau est adopté.

L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2017 et de budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois.

Il est procédé au vote

- 64 membres ont pris part au vote

64 membres ont voté oui

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dillies, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwheide et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, le Parlement adopte la proposition d'ajustement du budget 2017 et de budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois.

PROJETS D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2017 ET DE BUDGET INITIAL 2018 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Projet de décret ajustant le budget général des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 [doc. 87 (2017-2018) n° 1]

Il est procédé au vote.

- 64 membres ont pris part au vote.

35 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, le Parlement adopte le projet de décret qui sera soumis à la sanction du Gouvernement.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Madame la présidente, la majorité dispose-t-elle du quorum ?

M. Alain Maron (Ecolo).- C'est le vote du budget. Si la majorité n'est pas en nombre, il n'y aura pas de vote du budget pour nous !

Mme Catherine Moureaux (PS).- Nous allons demander une suspension de séance, Madame la présidente. Allons-nous recompter les votes ?

Mme la présidente.- Le vote a eu lieu. Nous suspendons la séance. Il nous reste huit votes.

(Rumeurs)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Quelle est la justification de cette suspension de séance ?

Mme la présidente.- Elle est de droit. Mme Moureaux l'a demandée.

La séance est suspendue à 15 h 07.

La séance est reprise à 15 h 09.

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 [doc. 87 (2017-2018) n° 2].

Il est procédé au vote.

- 67 membres ont pris part au vote.

38 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, le Parlement adopte le projet de décret qui sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 [doc. 87 (2017-2018) n° 3].

Il est procédé au vote.

- 67 membres ont pris part au vote.

47 membres répondent oui.

20 membres répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte et Mahinur Ozdemir.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, le Parlement adopte le projet de règlement qui sera soumis à l'autorité de tutelle.

**Projet de règlement ajustant le budget général
des dépenses de la Commission communautaire
française pour l'année budgétaire 2017**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 [doc. 87 (2017-2018) n° 4].

Il est procédé au vote.

- 67 membres ont pris part au vote.

38 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, le Parlement adopte le projet de règlement qui sera soumis à l'autorité de tutelle.

**Projet de décret contenant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française pour l'année
budgétaire 2018**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018 [doc. 88 (2017-2018) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 67 membres ont pris part au vote.

47 membres répondent oui.

20 membres répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte et Mahinur Ozdemir.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, le Parlement adopte le projet de décret qui sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**Projet de décret contenant le budget général
des dépenses de la Commission communautaire
française pour l'année budgétaire 2018**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018 [doc. 88 (2017-2018) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 67 membres ont pris part au vote.

38 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps,

Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwheide et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, le Parlement adopte le projet de décret qui sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**Projet de règlement contenant le budget des voies
et moyens de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2018**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018 [doc. 88 (2017-2018) n° 3].

Il est procédé au vote.

- 67 membres ont pris part au vote.

38 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dillière, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwheide et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, le Parlement adopte le projet de règlement qui sera soumis à l'autorité de tutelle.

**Projet de règlement contenant le budget général
des dépenses de la Commission communautaire
française pour l'année budgétaire 2018**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018 [doc. 88 (2017-2018) n° 4].

Il est procédé au vote.

- 67 membres ont pris part au vote.

38 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Bea Diallo, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Michaël Vossaert, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dillière, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwheide et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, le Parlement adopte le projet de règlement qui sera soumis à l'autorité de tutelle.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 15 h 14.

Membres du Parlement présents à la séance : Mohamed Azzouzi, Françoise Bertieaux, Eric Bott, Jacques Brotchi, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Bea Diallo, Boris Dillière, Christos Doukeridis, Willem Draps, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Abdallah Kanfaoui, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marion Lemesre, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Joëlle Milquet, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Simone Susskind, Viviane Teitelbaum, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michaël Verbauwheide, Michaël Vossaert et Kenza Yacoubi.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Rudi Vervoort, Cécile Jodogne, Didier Gosuin et Céline Fremault.

ANNEXE 1

AJUSTEMENT DU BUDGET 2017 ET BUDGET INITIAL 2018 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

I. DÉPENSES

1. Ordinaires

	Rubrique	Compte 2015	Ajustement 2016	Budget 2017	Ajustement 2017	Budget 2018
A	Personnel	2.249.646,92	2.487.000,00	2.565.500,00	2.580.500,00	2.665.000,00
A1	Traitements, indemnités	1.841.069,82	1.990.000,00	2.050.000,00	2.050.000,00	2.150.000,00
A2	Calcul	9.234,02	13.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
A3	Non-permanents	85.709,73	125.000,00	96.000,00	150.000,00	100.000,00
A4	Réserve	2.712,91	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
A5	formation	1.625,00	10.000,00	10.000,00	7.500,00	7.500,00
A6	Intervention achat ordinateur	2.069,82	9.500,00	5.000,00	3.500,00	5.000,00
A7	Dotation service social	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
A8	Traitements, secrétariat présidence	245.431,74	270.000,00	305.000,00	290.000,00	320.000,00
A9	Assurances	49.293,88	52.000,00	67.000,00	47.000,00	50.000,00
B	Abonnements, livres	5.234,30	8.500,00	8.500,00	7.500,00	7.500,00
B1	Codes, livres	595,55	3.500,00	3500,00	2500,00	2500,00
B2	Abonnements, journaux	4.638,75	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
C	Bâtiments	450.972,04	484.600,00	510.000,00	491.000,00	516.000,00
C1	Loyers, charges, assurances	346.460,11	350.000,00	360.000,00	360.000,00	370.000,00
C2	Taxes	27.963,88	40.000,00	45.000,00	40.000,00	45.000,00
C3	Abonnements	878,45	2.000,00	2.000,00	1.000,00	1.000,00
C4	Nettoyage, maintenance	64.549,36	70.000,00	80.000,00	70.000,00	80.000,00
C5	Rafraîchissement	9.861,84	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
C6	Entretien parking Lombard	1.258,40	2.600,00	3.000,00	0,00	0,00
D	Mobilier, équipement, matériel	70.483,61	59.000,00	91.000,00	78.000,00	96.500,00
D1	Entretien, location	13.135,36	18.000,00	20.000,00	18.000,00	18.000,00
D2	Aménagements complémentaires	13.903,16	10.000,00	15.000,00	19.000,00	15.000,00
D3	Assurances	563,90	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
D4	Matériel informatique	23.801,19	25.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
D5	Internet	19.080,00	5.000,00	35.000,00	20.000,00	42.500,00
E	Fournitures, frais d'administration	124.615,66	126.500,00	129.000,00	121.100,00	121.000,00
E1	Fournitures et imprimés	15.413,03	17.500,00	20.000,00	15.000,00	15.000,00
E2	Documents parl.	74.585,83	70.000,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00
E3	Photocopies et Repobel	83,37	1.000,00	1.000,00	100,00	0,00
E4	Téléphonie et poste	34.533,43	38.000,00	38.000,00	36.000,00	36.000,00
F	Transports	10.916,94	18.000,00	18.000,00	16.000,00	17.000,00
F1	Entretien, fonctionnement	10.237,94	17.000,00	17.000,00	15.000,00	16.000,00
F2	Déplacements divers	679,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
F3	Remplacement véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G	Relations publiques et internationales	53.672,19	70.000,00	80.000,00	60.000,00	67.000,00
G1	Protocole	29.590,17	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
G2	Sous rubrique supprimée					
G3	Relations internationales	14.804,16	30.000,00	40.000,00	20.000,00	27.000,00
G4	Promotion	9.277,86	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
H	Initiatives culturelles / sociales	73.647,50	95.500,00	103.000,00	98.500,00	100.500,00
H1	Parrainages	29.850,00	35.000,00	35.000,00	35.000,00	35.000,00
H2	Initiatives culturelles / sociales	43.797,50	55.000,00	55.000,00	55.000,00	55.000,00
H3	Inscriptions à colloques	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
H4	Organisation colloques	0,00	5.000,00	12.500,00	8.000,00	10.000,00
I	Fonctionnement P.F.B. et commissions	354.857,75	367.250,00	372.750,00	372.750,00	378.750,00
I1	Commissions, Bureau, Bureau élargi	12.589,35	20.000,00	20.000,00	18.000,00	18.000,00
I2	Indemnités	126.678,12	130.000,00	131.000,00	131.000,00	132.000,00
I3	Rémunérations collaborateurs	194.261,01	205.000,00	210.000,00	215.000,00	220.000,00
I4	Indemnité de départ	12.830,72	500,00	0,00	0,00	0,00
I5	Services aux membres	6.748,55	10.000,00	10.000,00	7.000,00	7.000,00
I6	Groupes de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I7	Assoc. anciens parlementaires francophones	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
J	Frais financiers	1.198,16	13.000,00	10.000,00	18.000,00	18.000,00
L	Honoraires études, jury	20.046,86	15.000,00	15.000,00	10.000,00	10.000,00
M	Divers	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
N	Aide aux groupes	267.172,00	264.000,00	272.500,00	272.500,00	276.000,00
Q	Installation définitive	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	Gestion futur bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Inclusion de la personne handicapée	-	-	-	-	3.000,00

	Rubrique	Compte 2015	Ajustement 2016	Budget 2017	Ajustement 2017	Budget 2018
	Totaux	3.682.463,93	4.008.850,00	4.175.750,00	4.126.350,00	4.276.750,00

2. Extraordinaires

Intitulés	Compte 2015	Ajustement 2016	Budget 2017	Ajustement 2017	Budget 2018
Portail informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 ans du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Installation nouveau Bâtiment mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expo Inauguration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Inauguration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déménagement – Informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Imprévus Nouveau Bâtiment	12.937,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	12.937,92	0,00	0,00	0,00	0,00

II. RECETTES

1. Recettes ordinaires

Intitulés	Compte 2015	Ajustement 2016	Budget 2017	Ajustement 2017	Budget 2018
Dotation Commission communautaire française	3.950.000,00	3.850.000,00	3.850.000,00	3.850.000,00	3.900.000,00
Recettes propres	67.893,72	80.000,00	65.000,00	105.000,00	70.000,00
Plus-Value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	4.017.893,72	3.930.000,00	3.915.000,00	3.955.000,00	3.970.000,00

2. Prélèvements sur les fonds propres

Intitulés	Compte 2015	Ajustement 2016	Budget 2017	Ajustement 2017	Budget 2018
Prélèvement sur le fonds social (informatique)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 ans du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur le fonds social – Compensation de la dotation	0,00	28.850,00	121.750,00	71.350,00	156.750,00
Prélèvement sur la réserve nouveau bâtiment (350.000 €) au 31 décembre 2015	0,00	50.000,00	139.000,00	100.000,00	150.000,00
Prél. fds social pour Présidence européenne et activités diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	78.850,00	260.750,00	171.350,00	306.750,00

**DÉCRETS ET DE RÈGLEMENTS AJUSTANT LES BUDGETS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017
(EN MILLIERS D'EUROS)**

**TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017**

Recettes COCOF									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédits	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 01: DOTATION REGION-BXL**Programme 100: droit de tirage****Activité 01: Dotation générale**

Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art.86 de la loi spéciale du 16.07., 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)									
01.100.01.01.49359	*****					E194.262	-	-	194.262
						L194.262	-	-	194.262
Totaux Programme 100						E194.262	-	-	194.262
						L194.262	-	-	194.262

Programme 102: financement enseignement**Activité 01: Dotation générale**

Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement									
01.102.01.01.49359	*****					E35.970	-	-	35.970
						L35.970	-	-	35.970
Totaux Programme 102						E35.970	-	-	35.970
						L35.970	-	-	35.970

Programme 103: financement missions ex-provinces hors culture**Activité 01: Dotation générale**

Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (hors culture)									
01.103.01.01.49359	*****					E	10.227	-	10.228
						L	10.227	-	10.228
Totaux Programme 103						E	10.227	-	10.228
						L	10.227	-	10.228
TOTAUX MISSION 01						E	240.459	-	240.460
						L	240.459	-	240.460

Recettes							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonc- tionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1er ajust. 2017	Ajusté 2017

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	240.459	-	1	240.460
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	240.459	-	1	240.460

C.R. N° 57 (2017-2018)

Recettes COCOF									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 02: DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Programme 102: financement enseignement

Activité 01: Dotation générale

Recettes liées à l'enseignement									
02.102.01.01.49249	*****				E	4.400	-	-	4.400
L						4.400	-	-	4.400
Totaux Programme 102						E	4.400	-	4.400
						L	4.400	-	4.400

Programme 104: Non marchand

Activité 01: Dotation générale

Dotation Non Marchand de la Communauté française									
02.104.01.01.49249	*****				E	850	-	-	850
					L	850	-	-	850
Totaux Programme 104						E	850	-	850
						L	850	-	850

Programme 201: dotation spéciale attribuant certaines compétence de la communauté française

Activité 01: Dotation générale

Dotation spéciale de la Communauté française (art.7&1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19/07/1993 et du décret III du 22/07/1993 de l'Assemblée de la Commission Communau- taire attribuant l'exercice de certaines compétences de la Comm									
02.201.01.01.49249	*****				E99.112		-	2.648	101.760
					L99.112		-	2.648	101.760
Totaux Programme 201						E99.112	-	2.648	101.760
						L99.112	-	2.648	101.760

Programme 202: rémunération personnel transféré

Activité 01: Dotation générale

Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré									
02.202.01.01.49249	*****				E1.962		-	11	1.973
					L1.962		-	11	1.973
Totaux Programme 202						E1.962	-	11	1.973

L1.962

-

11

1.973

Recettes COCOF									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

*Programme 203: relations internationales**Activité 01: Dotation générale*

Dotation Relations Internationales									
02.203.01.01.49249	*****					E	310	-	-
						L	310	-	-
Totaux Programme 203						E	310	-	-
						L	310	-	-

*Programme 204: décompte dotation**Activité 01: Dotation générale*

Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française									
02.204.01.01.49249	*****					E	981	-	-
						L	981	-	-
Totaux Programme 204						E	981	-	-
						L	981	-	-

*Programme 205: Transfert Saint Emilie**Activité 01: Dotation générale*

Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à 7 du Décret du 11/04/2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)									
02.205.01.01.49249	*****					E11.529		-	14.642
						L11.529		-	14.642
Totaux Programme 205						E11.529		-	14.642
						L11.529		-	14.642

Recettes COCOF									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

Programme 206: Dotation complémentaire**Activité 01: Dotation générale**

Dotation complémentaire de la Communauté française									
02.206.01.01.49249	*****				E	368	-	-	368
					L	368	-	-	368
Totaux Programme 206						368	-	-	368
						368	-	-	368
TOTAUX MISSION 02						119.512	-	17.301	136.813
						119.512	-	17.301	136.813

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	119.512	-	17.301	136.813
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	119.512	-	17.301	136.813

MISSION 03: DOTATION REGION**Programme 104: Non marchand****Activité 01: Dotation générale**

Dotation Non Marchand Région wallonne									
03.104.01.01.49349	*****				E	150	-	-	150
					L	150	-	-	150
Totaux Programme 104						150	-	-	150
						150	-	-	150
TOTAUX MISSION 03						150	-	-	150
						150	-	-	150

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	150	-	-	-
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	150	-	-	-

Recettes COCOP									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 04: DOTATION FEDERALE*Programme 300: loterie nationale**Activité 02: recettes fiscales générales*

Recettes Loterie Nationale									
04.300.02.01.49409	*****					E1.157	-	-	1.157
						L1.157	-	-	1.157
Totaux Programme 300						E1.157	-	-	1.157
						L1.157	-	-	1.157

*Programme 301: dotation spéciale**Activité 01: Dotation générale*

Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la commission communautaire française									
04.301.01.01.49409	*****					E66.156	-	160	66.316
						L66.156	-	160	66.316
Totaux Programme 301						E66.156	-	160	66.316
						L66.156	-	160	66.316

*Programme 302: Provisions**Activité 03: recettes non fiscales générales*

Recettes Provision									
04.302.03.01.06009	*****					E	1.600	-	1.400
						L	1.600	-	1.400
Totaux Programme 302						E	1.600	-	1.400
						L	1.600	-	1.400
TOTAUX MISSION 04						E	68.913	-	68.873
						L	68.913	-	68.873

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	1.600	-	200-	1.400
	L	1.600	-	200-	1.400
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	67.313	-	160	67.473
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	67.313	-	160	67.473

C.R. N° 57 (2017-2018)

Recettes COCOF									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 05: VENTES DE BIENS

Programme 400: Ventes immobilières

Activité 03: recettes non fiscales générales

Ventes terrains					
05.400.03.01.76309	*****	E	200	-	200
		L	200	-	200
Totaux Programme 400		E	200	-	200
		L	200	-	200
TOTAUX MISSION 05		E	200	-	200
		L	200	-	200

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS						E	200	-	-	-
						L	200	-	-	-

Recettes COCOP									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 06: RECETTES DIVERSES**Programme 500: recettes diverses****Activité 03: recettes non fiscales générales**

Recettes diverses (Décret)									
06.500.03.02.06009	*****				E	700	-	100-	600
					L	700	-	100-	600
Recettes du Complexe Sportif									
06.500.03.03.16129	*****				E	330	-	70	400
					L	330	-	70	400
Remboursement de traitements									
06.500.03.04.1111	*****				E	50	-	105	155
					L	50	-	105	155
Remboursement solde des comptes extraordinaires									
06.500.03.05.1211	*****				E	400	-	-	400
					L	400	-	-	400
Recettes propres à l'IPHOV									
06.500.03.07.16129	*****				E	50	-	-	50
					L	50	-	-	50
Remboursement des dépenses du personnel du Centre Etoile Polaire									
06.500.03.08.1111	*****				E	814	-	-	814
					L	814	-	-	814
Indus à récupérer - Personnel (Décret)									
06.500.03.11.1111	*****				E	-	-	366	366
					L	-	-	366	366
indus à récupérer - ASBL (Décret)									
06.500.03.12.3300	*****				E	-	-	1.868	1.868
					L	-	-	1.868	1.868
Recettes perçues pour les épreuves organisées pour la validation des compétences									
06.500.03.13.3840	*****				E	-	-	3	3
					L	-	-	3	3
Totaux Programme 500E						2.344	-	2.312	4.656
L						2.344	-	2.312	4.656
TOTAUX MISSION 06E						2.344	-	2.312	4.656
L						2.344	-	2.312	4.656

C.R. N° 57 (2017-2018)

Recettes COCOF									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	700	-	100-	600
	L	700	-	100-	600
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	1.644	-	541	2.185
	L	1.644	-	541	2.185
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E	-	-	1.871	1.871
D'AUTRES SECTEURS	L	-	-	1.871	1.871

MISSION 07: LOYERS

Programme 600: loyers

Activité 03: recettes non fiscales générales

Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire"					
07.600.03.01.1212	*****	E	46	-	46
		L	46	-	46
Totaux Programme 600		E	46	-	46
		L	46	-	46
TOTAUX MISSION 07		E	46	-	46
		L	46	-	46

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	46	-	-	-
	L	46	-	-	-

Recettes COCOF									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 08: INTERETS FINANCIERS*Programme 700: intérêts financiers***Activité 03: recettes non fiscales générales**

Intérêts financiers (Décret)					
08.700.03.02.26109	*****	E	50	-	50
		L	50	-	50
Totaux Programme 700		E	50	-	50
		L	50	-	50
TOTAUX MISSION 08		E	50	-	50
		L	50	-	50

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

2. INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	50	-	-	-
	L	50	-	-	-

Recettes COCOF									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 09: REMBOURSEMENT DE DOTATION**Programme 800: Remboursement de dotation****Activité 03: recettes non fiscales générales**

Remboursement Dotation SGS Bâtiment (Décret)									
09.800.03.01.89139	*****				E L	-	-	2.727	2.727
						-	-	2.727	2.727
Dotation Remboursement SFPME									
09.800.03.03.89139	*****				E L	-	-	-	-
						-	-	-	-
Totaux Programme 800						E-	-	2.727	2.727
						L-	-	2.727	2.727

Programme 801: remboursement préfinancement**Activité 03: recettes non fiscales générales**

Remboursement du préfinancement "Fonds Social Européen" pour SFPME et l'Enseignement									
09.801.03.01.89139	*****				E330	-	-	-	330
					L330	-	-	-	330
Totaux Programme 801						E330	-	-	330
						L330	-	-	330
TOTAUX MISSION 09						E330	-	2.727	3.057
						L330	-	2.727	3.057

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

8.OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS; PARTICIPATIONS ET	E	330	-	2.727	3.057
LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS; AUTRES PRODUITS FINANCIERS	L	330	-	2.727	3.057
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES					
	E	432.004-		22.301	454.305
	L	432.004-		22.301	454.305

Recettes COCOF									
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E					2.300	-	300-	2.000
	L					2.300	-	300-	2.000
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E					1.690	-	541	2.231
	L					1.690	-	541	2.231
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E					50	-	-	50
	L					50	-	-	50
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E					-	-	1.871	1.871
	L					-	-	1.871	1.871
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E					427.434	-	17.462	444.896
	L					427.434	-	17.462	444.896
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E					200	-	-	200
	L					200	-	-	200
8.OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS; PARTICIPATIONS ET LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS; AUTRES PRODUITS FINANCIERS	E					330	-	2.727	3.057
	L					330	-	2.727	3.057

**TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017**

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 01: CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE F. LAANAN

Programme 000: F. Laanan

Traitements et indemnités du personnel du cabinet									
01.000.00.00.1111	0111			3	E	315	-	4	319
					L	315	-	4	319
Frais de fonctionnement du cabinet									
01.000.00.01.1211	0111			1	E	13	-	-	13
					L	13	-	-	13
Dépenses patrimoniales du cabinet									
01.000.00.02.7422	0111			1	E	27	-	-	27
					L	27	-	-	27
Totaux Programme 000					E	355	-	4	359
					L	355	-	4	359
TOTAUX MISSION 01					E	355	-	4	359
					L	355	-	4	359

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	328	-	4	332
	L	328	-	4	332
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	27	-	-	-
	L	27	-	-	-

Dépenses								COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédits	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 02: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE R. VERVOORT

Programme 000: R. Vervoort

Traitements et indemnités du personnel du cabinet									
02.000.00.00.1111	0111			3	E	164	-	2	166
					L	164	-	2	166
Frais de fonctionnement du cabinet									
02.000.00.01.1211	0111			1	E	28	-	-	28
					L	28	-	-	28
Dépenses patrimoniales du cabinet									
02.000.00.02.7422	0111			1	E	18	-	-	18
					L	18	-	-	18
Totaux Programme 000					E	210	-	2	212
					L	210	-	2	212
TOTAUX MISSION 02					E	210	-	2	212
					L	210	-	2	212

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	192	-	2	194
	L	192	-	2	194
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	18	-	-	-
	L	18	-	-	-

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 03: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C. JODOGNE

Programme 000: C. Jodogne

Traitements et indemnités du personnel du cabinet									
03.000.00.00.1111	0111			3	E	169	-	2	171
					L	169	-	2	171
Frais de fonctionnement du cabinet									
03.000.00.01.1211	0111			1	E	25	-	-	25
					L	25	-	-	25
Dépenses patrimoniales du cabinet									
03.000.00.02.7422	0111			1	E	13	-	-	13
					L	13	-	-	13
Totaux Programme 000					E	207	-	2	209
					L	207	-	2	209
TOTAUX MISSION 03					E	207	-	2	209
					L	207	-	2	209

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	194	-	2	196
	L	194	-	2	196
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	13	-	-	-
	L	13	-	-	-

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 04: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE D. GOSUIN**Programme 000: D. Gosuin**

Traitements et indemnités du personnel du cabinet									
04.000.00.00.1111	0111			3	E	172	-	2	174
					L	172	-	2	174
Frais de fonctionnement du cabinet									
04.000.00.01.1211	0111			1	E	25	-	-	25
					L	25	-	-	25
Dépenses patrimoniales du cabinet									
04.000.00.02.7422	0111			1	E	18	-	-	18
					L	18	-	-	18
Totaux Programme 000					E	215	-	2	217
					L	215	-	2	217
TOTAUX MISSION 04					E	215	-	2	217
					L	215	-	2	217

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	197	-	2	199
	L	197	-	2	199
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>	E	18	-	-	-
	L	18	-	-	-

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 05: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C. FREMAULT

Programme 000: C. Fremault

Traitements et indemnités du personnel du cabinet									
05.000.00.00.1111	0111			3	E	218	-	3	221
					L	218	-	3	221
Frais de fonctionnement du cabinet									
05.000.00.01.1211	0112			1	E	19	-	-	19
					L	19	-	-	19
Dépenses patrimoniales du cabinet									
05.000.00.02.7422	0112			1	E	4	-	-	4
					L	4	-	-	4
Totaux Programme 000					E	241	-	3	244
					L	241	-	3	244
TOTAUX MISSION 05					E	241	-	3	244
					L	241	-	3	244

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	237	-	3	240
	L	237	-	3	240
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	4	-	-	-
	L	4	-	-	-

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 06: PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Programme 000: Subsistance

Dotation à l'Assemblée									
06.000.00.00.0101	0112			1	E	-	-	3.900	3.900
					L	-	-	3.900	3.900
Totaux Programme 000					E	-	-	3.900	3.900
					L	-	-	3.900	3.900
TOTAUX MISSION 06					E	-	-	3.900	3.900
					L	-	-	3.900	3.900
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique									
<i>0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES</i>					E	-	-	3.900	3.900
					L	-	-	3.900	3.900

Dépenses						COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 21: ADMINISTRATION

Programme 000: Subsistance

Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)									
21.000.00.00.0101	0131			3	E	73	-	-	73
					L	73	-	-	73
Accord non marchand ACS									
21.000.00.02.0101	0131			3	E	760	-	-	760
					L	760	-	-	760
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat									
21.000.00.03.1211	0131			1	E	40	-	-	40
					L	40	-	-	40
Accord non marchand embauche compensatoire									
21.000.00.04.0101	0131			3	E	4.954	92-	-	4.862
					L	4.944	92-	-	4.852
Frais de fonctionnement de la cellule COMMUNICATION									
21.000.00.05.1211	0131			3	E	30	-	-	30
					L	30	-	-	30
Accord non marchand volet bien être									
21.000.00.06.0101	0131			3	E	350	22	-	372
					L	350	22	-	372
Accord non marchand primes syndicales									
21.000.00.07.0101	0131			3	E	150	-	5	155
					L	150	-	5	155
Rémunérations du personnel statutaire									
21.000.00.08.1111	0131			3	E	18.758	24-	1.107-	17.627
					L	18.758	24-	1.107-	17.627

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Rémunérations du personnel contractuel									
21.000.00.09.1111	0131			3	E	4.758	-	535	5.293
					L	4.758	-	535	5.293
Frais liés au personnel									
21.000.00.10.1111	0131			3	E	1.050	-	87	1.137
					L	1.050	-	87	1.137
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.									
21.000.00.11.1120	0131			4	E	1.577	24	-	1.601
					L	1.577	24	-	1.601
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.									
21.000.00.12.1120	0131			4	E	4.159	-	-	4.159
					L	4.159	-	-	4.159
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH									
21.000.00.14.1120	0131			4	E	82	-	500	582
					L	82	-	500	582
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95									
21.000.00.15.1120	0131			4	E	416	-	-	416
					L	416	-	-	416
Dépenses liées aux frais de parcours									
21.000.00.17.1211	0131			1	E	37	-	-	37
					L	37	-	-	37
Frais de gestion du personnel									
21.000.00.18.1211	0131			1	E	375	-	18	393
					L	375	-	18	393
Frais de formation du personnel									
21.000.00.19.1211	0131			3	E	220	-	-	220
					L	195	-	-	195
Frais liés à l'informatisation de l'administration									
21.000.00.20.1211	0131			1	E	1.200	-	401	1.601
					L	1.200	-	401	1.601

Dépenses						COCO F			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Application général e-sub									
21.000.00.21.1211	0131			4	E	-	-	-	-
					L	114	-	-	114
Application budgétaire et comptable									
21.000.00.22.1211	0131			1	E	200	-	-	200
					L	200	-	-	200
Mission du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonct.									
21.000.00.23.1211	0721			1	E	127	-	-	127
					L	127	-	-	127
Frais de fonctionnement									
21.000.00.24.1211	0133			1	E	1.400	-	-	1.400
					L	1.400	-	-	1.400
Frais de location simple (leasing opérationnel)									
21.000.00.26.1213	0133			1	E	89	-	-	89
					L	89	-	-	89
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique									
21.000.00.27.1211	0133			3	E	21	-	-	21
					L	21	-	-	21
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides									
21.000.00.28.1211	0133			1	E	5	-	-	5
					L	5	-	-	5
Dotations au Service social									
21.000.00.29.3300	0131			1	E	926	-	-	926
					L	926	-	-	926
Dépenses patrimoniales									
21.000.00.31.7422	0133			1	E	92	-	125	217
					L	92	-	125	217
Achat de matériel informatique et bureautique									
21.000.00.32.7422	0133			1	E	180	-	60	240
					L	180	-	60	240

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.									
21.000.00.33.7422	0133			1	E	18	-	-	18
					L	18	-	-	18
Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour Phare									
21.000.00.36.1111	0131			3	E	105	-	-	105
					L	105	-	-	105
Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour SFPME									
21.000.00.37.1111	0131			3	E	375	-	-	375
					L	375	-	-	375
Charges de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME									
21.000.00.38.1120	0131			3	E	340	-	48	388
					L	340	-	48	388
Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures									
21.000.00.39.0101	0131			1	E	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
Frais de fonctionnement bâtiments administratifs									
21.000.00.40.1211	0133			1	E	805	-	86	891
					L	805	-	86	891
Annulation droits constatés									
21.000.00.43.0101	0131			1	E	10	-	379	389
					L	10	-	379	389
Embauche compensatoire - projets innovants									
21.000.00.44.0101	0131			3	E	-	70	-	70
					L	-	70	-	70
Totaux Programme 000					E	43.682	-	1.137	44.819
					L	43.761	-	1.137	44.898

Dépenses						COCO F			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Programme 001: Dotation spéciale de la Communauté Française

Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arr. et conventions y relatifs

21.001.00.00.2130	0170		4	E	-	-	-	-
				L	-	-	-	-

Remboursement de la dotation

21.001.00.01.4130	0170		4	E	-	-	-	-
				L	-	-	-	-

Totaux Programme 001

E	-	-	-
L	-	-	-

TOTAUX MISSION 21

E	43.682	-	1.137	44.819
L	43.761	-	1.137	44.898

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	6.297	-	384	6.681
	L	6.287	-	384	6.671
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	36.169	-	568	36.737
	L	36.258	-	568	36.826
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E	926	-	-	-
D'AUTRES SECTEURS	L	926	-	-	-
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	290	-	185	475
	L	290	-	185	475

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES

Programme 001: Action Sociale

Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration									
22.001.00.00.1211	1070			1	E	35	-	-	35
					L	35	-	-	35
Promotion, publication, diffusion									
22.001.00.01.1211	1070			3	E	25	-	-	25
					L	25	-	-	25
Subventions à des organismes d'aide sociale									
22.001.00.03.3300	1070	FACULTA		3	E	468	310	-	778
		TIF			L	537	248	-	785
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale									
22.001.00.04.3300	1070	ORGANIQ		3	E	3.307	-	-	3.307
		UE			L	3.271	-	-	3.271
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique									
22.001.00.05.3300	1070	ORGANIQ		3	E	211	-	-	211
		UE			L	211	-	-	211
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"									
22.001.00.06.3300	1070	FACULTA		1	E	42	-	-	42
		TIF			L	42	-	-	42
Subventions aux Maisons d'accueil									
22.001.00.07.3300	1070	ORGANIQ		3	E	11.628	310-	-	11.318
		UE			L	11.645	248-	-	11.397
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille									
22.001.00.09.3300	1070	FACULTA		3	E	74	-	-	74
		TIF			L	74	-	-	74
Subventions aux réseaux en action sociale									
22.001.00.10.3300	1070	ORGANIQ		3	E	158	-	11-	147
		UE			L	158	-	-	158

Subventions aux services de médiation de dettes								
22.001.00.11.3300	1070	ORGANIQ	3	E	415	-	31	446
		UE		L	474	-	-	474
Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination								
22.001.00.12.3300	1070		3	E	90	-	-	90
				L	90	-	-	90
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale								
22.001.00.13.5210	1070	FACULTA	1	E	120	-	-	120
		TIF		L	126	-	-	120
Totaux Programme 001				E	16.573	-	20	16.593
				L	16.688	-	-	16.688

Programme 002: Cohabitation des communautés locales

Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale								
22.002.00.00.3300	1070		3	E	888	-	-	888
				L	750	-	-	750
Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale et d'accueil des primo-arrivants								
22.002.00.01.1211	1070		3	E	99	-	-	99
				L	99	-	-	99
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes								
22.002.00.02.3300	1070		3	E	897	3	-	900
				L	897	7	-	904
Financement du Fipi Associatif								
22.002.00.03.3300	1070		3	E	97	566	-	663
				L	97	524	-	621
Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité.								
22.002.00.04.3300	1070		3	E	649	78-	-	571
				L	649	107-	-	542
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"								
22.002.00.05.3300	1070		3	E	170	-	-	170
				L	170	-	-	170
Subventions au centre régional d'appui								
22.002.00.06.3300	1070		3	E	250	1	-	251
				L	250	2	-	252
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale								
22.002.00.07.3300	1070		3	E	1.673	5	-	1.678
				L	1.673	1	-	1.674

Dépenses								COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale									
22.002.00.08.3300	1070			3	E	6.687	20	-	6.707
					L	6.687	6	-	6.693
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale									
22.002.00.09.3300	1070			3	E	624	1	-	625
					L	624	-	-	624
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants									
22.002.00.10.3300	1070			3	E	449	-	-	449
					L	449	-	-	449
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants									
22.002.00.11.3300	1070			3	E	5.200	8	-	5.208
					L	4.857	8	-	4.865
Financement du FIPI communal									
22.002.00.12.4320	1070			3	E	466	599	-	1.065
					L	466	632	-	1.098
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif									
22.002.00.13.5210	1070			1	E	79	95	-	174
					L	79	96	-	175
Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal									
22.002.00.14.6321	1070			3	E	23	60	-	83
					L	23	76	-	99
Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés									
22.002.00.15.3300	1070			3	E	1.280	1.280-	-	-
					L	1.280	1.245-	-	35
Totaux Programme 002					E	19.531	-	-	19.531
					L	19.050	-	-	19.050

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Programme 003: Personnes handicapées

Activité 02a: Service à gestion séparée centre Etoile Polaire

Rémunération du personnel de l'Etoile polaire									
22.003.02a.00.1111	1012			3	E	789	-	-	789
					L	789	-	-	789
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire									
22.003.02a.01.4131	*****			1	E	655	-	-	655
					L	655	-	-	655

Activité 03a: Service à gestion séparée Phare

Contrat de maintenance évolutive									
22.003.03a.01.1211	1012			1	E	-	-	60	60
					L	155	-	60	215
Dotations au S.G.S. SBFPH.									
22.003.03a.02.4130	1012			1	E	145.219	-	2.611	147.830
					L	145.219	-	2.611	147.830
Totaux Programme 003					E	146.663	-	2.671	149.334
					L	146.818	-	2.671	149.489

Dépenses								COCO F	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Programme 004: Famille

Subventions aux services d'aide à domicile									
22.004.00.00.3300	1040	ORGANIQ		3	E	28.984	-	145	29.129
		UE			L	28.474	-	145	28.619
Subventions aux centres de planning familial									
22.004.00.01.3300	1040	ORGANIQ		3	E	7.609	-	-	7.609
		UE			L	7.376	-	39	7.415
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)									
22.004.00.02.3300	1040	ORGANIQ		3	E	337	-	-	337
		UE			L	336	-	-	336
Centres de formations d'aides familiaux									
22.004.00.03.3300	1040	ORGANIQ		3	E	207	-	-	207
		UE			L	206	-	-	206
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge									
22.004.00.05.3300	1040	FACULTA		3	E	317	-	-	317
		TIF			L	317	-	-	317

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées									
22.004.00.06.3300	1040	ORGANIQ		3	E	107	-	-	107
		UE			L	107	-	-	107
Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle EVRAS									
22.004.00.07.3300	1040	FACULTA		2	E	500	-	-	500
		TIF			L	500	-	-	500
Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales									
22.004.00.08.3300	1040	FACULTA		2	E	35	-	-	35
		TIF			L	35	-	-	35
Totaux Programme 004					E	38.096	-	145	38.241
					L	37.351	-	184	37.535

Programme 006: Soutien à la Politique d'accueil de la petite enfance

Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures de crèches									
22.006.00.00.1211	1090			3	E	60	-	-	60
					L	60	-	-	60
Soutien aux initiatives d'accueil de la petite enfance									
22.006.00.01.3300	1090			3	E	70	-	45	115
					L	70	-	45	115
Totaux Programme 006					E	130	-	45	175
					L	130	-	45	175
TOTAUX MISSION 22					E	220.993	-	2.881	223.874
					L	220.037	-	2.900	222.937

Dépenses						COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E					1.008	-	60	1.068
	L					1.163	-	60	1.223
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E					73.423	754-	210	72.879
D'AUTRES SECTEURS	L					72.306	804-	229	71.731
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E					146.340	599	2.611	149.550
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L					146.340	632	2.611	149.583
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES	E					199	95	-	-
SECTEURS	L					205	96	-	-
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E					23	60	-	-
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L					23	76	-	-

Dépenses						COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 23: SANTE**Programme 001: Support de la politique générale**

Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration									
23.001.00.00.1211	0760	FACULTA	3	E	25	-	-	25	
		TIF		L	25	-	-	25	
Promotion, publication, diffusion									
23.001.00.01.1211	0711	FACULTA	3	E	5	-	-	5	
		TIF		L	5	-	-	5	
Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé									
23.001.00.03.3300	0750	FACULTA	3	E	91	-	-	91	
		TIF		L	91	-	-	91	
Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale									
23.001.00.04.3300	0750	FACULTA	3	E	70	-	-	70	
		TIF		L	70	-	-	70	
Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"									
23.001.00.05.3300	0740	FACULTA	1	E	89	-	-	89	
		TIF		L	89	-	-	89	
Subventions pour des initiatives en matière de santé									
23.001.00.06.3300	0740	FACULTA	3	E	871	-	-	871	
		TIF		L	871	-	-	871	
Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé									
23.001.00.07.3300	0740	FACULTA	3	E	95	-	-	95	
		TIF		L	95	-	-	95	
Accords de coopération									
23.001.00.08.4140	0740	FACULTA	4	E	40	-	-	40	
		TIF		L	40	-	-	40	
Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6ème réforme)									
23.001.00.09.3300	0740	FACULTA	4	E	7.701	-	14	7.715	
		TIF		L	7.701	-	14	7.715	
Totaux Programme 001				E	8.987	-	14	9.001	
				L	8.987	-	14	9.001	

Programme 002: Services ambulatoires

Subventions aux services de santé mentale								
23.002.00.00.3300	0720	ORGANIQ	3	E	15.630	-	-	15.630
		UE		L	15.501	-	-	15.501
Subventions aux centres d'accueil téléphonique								
23.002.00.01.3300	0720	ORGANIQ	3	E	825	-	5	830
		UE		L	825	-	-	825
Subventions aux centres de soins de jour.								
23.002.00.03.3300	0720	ORGANIQ	3	E	34	-	34-	-
		UE		L	34	-	32-	2
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués								
23.002.00.04.3300	0720	ORGANIQ	3	E	1.661	300-	-	1.361
		UE		L	1.650	213-	87-	1.350
Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile								
23.002.00.05.3300	0720	ORGANIQ	3	E	1.582	-	-	1.582
		UE		L	1.569	-	-	1.569
Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)								
23.002.00.06.3300	0720	ORGANIQ	3	E	3.658	-	44	3.702
		UE		L	3.609	-	90	3.699
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies								
23.002.00.07.3300	0720	ORGANIQ	3	E	4.903	-	39	4.942
		UE		L	4.872	-	41	4.913
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire								
23.002.00.08.3300	0720	FACULTA	3	E	720	300	74	1.094
		TIF		L	720	213	159	1.092
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé								
23.002.00.09.3300	0720	ORGANIQ	3	E	730	-	39-	691
		UE		L	730	-	41-	689
Totaux Programme 002				E	29.743	-	89	29.832
				L	29.510	-	130	29.640

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Programme 003: Promotion de la Santé, matières transférées de la Communauté Française									
Jetons de présence, frais de parcours									
23.003.00.01.1211	0740	FACULTA		1	E	5	-	-	5
		TIF			L	5	-	-	5
Service de support, d'appui et d'accompagnement en promotion de la santé									
23.003.00.02.3300	0740	FACULTA		3	E	371	-	-	371
		TIF			L	371	-	-	371
Opérateurs assuétudes									
23.003.00.03.3300	0740	FACULTA		3	E	368	2	-	370
		TIF			L	368	-	-	368
Opérateurs SIDA et EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle)									
23.003.00.04.3300	0740	FACULTA		3	E	1.014	-	-	1.014
		TIF			L	1.014	-	-	1.014
Opérateurs cardiovasculaires									
23.003.00.05.3300	0740	FACULTA		3	E	347	-	-	347
		TIF			L	347	-	-	347
Opérateurs traumatismes									
23.003.00.06.3300	0740	FACULTA		3	E	97	-	-	97
		TIF			L	97	-	-	97
Opérateurs de promotion de la santé et initiatives									
23.003.00.07.3300	0740	FACULTA		3	E	929	-	-	929
		TIF			L	929	-	11-	918
Dépenses relatives aux accords de coopération									
23.003.00.08.4140	0740	FACULTA		1	E	83	-	-	83
		TIF			L	83	-	-	83
Opérateurs de prévention et de dépistage									
23.003.00.09.3300	0740	FACULTA		3	E	778	2-	-	776
		TIF			L	778	-	-	778
Opérateurs transversaux - Services ambulatoires et promotion de la santé									
23.003.00.10.3300	0740	FACULTA		3	E	239	-	-	239
		TIF			L	239	-	11	250
Totaux Programme 003					E	4.231	-	-	4.231

	L	4.231	-	-	4.231
TOTAUX MISSION 23	E	42.961	-	103	43.064
	L	42.728	-	144	42.872

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	35	-	-	-
	L	35	-	-	-
<i>3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE</i>	E	42.803	-	103	42.906
<i>D'AUTRES SECTEURS</i>	L	42.570	-	144	42.714
<i>4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES</i>	E	123	-	-	-
<i>ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	L	123	-	-	-

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 24: TOURISME

Programme 000: Subsistance

Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration									
24.000.00.01.1211	0473			1	E	2	-	-	2
					L	2	-	-	2
Promotion, publication, diffusion									
24.000.00.02.1211	0473			1	E	39	-	-	39
					L	39	-	-	39
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)									
24.000.00.07.5211	0473			1	E	670	-	-	670
					L	670	-	-	670
Frais de fonctionnement des auberges de jeunesse									
24.000.00.13.1211	0473			3	E	58	-	-	58
					L	58	-	-	58
Totaux Programme 000					E	769	-	-	769
					L	769	-	-	769
TOTAUX MISSION 24					E	769	-	-	769
					L	769	-	-	769

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	99	-	-	-
	L	99	-	-	-
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES	E	670	-	-	-
SECTEURS	L	670	-	-	-

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 25: TRANSPORT SCOLAIRE**Programme 000: Subsistance**

Rémunération du personnel d'accompagnement									
25.000.00.00.1111	0960			3	E	3.300	-	-	3.300
					L	3.300	-	-	3.300
Frais de transport									
25.000.00.01.1211	0960			1	E	8.361	-	-	8.361
					L	8.361	-	-	8.361
Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires									
25.000.00.02.1211	0960			1	E	87	-	-	87
					L	87	-	-	87
Frais de location simple de bus									
25.000.00.03.1211	0960			1	E	27	-	-	27
					L	27	-	-	27
Rémunération Superviseurs									
25.000.00.07.1111	0960			3	E	80	-	1	81
					L	80	-	1	81
Achat de véhicules pour les superviseurs									
25.000.00.08.7422	0960			1	E	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
Achat de biens durables									
25.000.00.09.7422	0960			1	E	3	-	-	3
					L	3	-	-	3
Totaux Programme 000					E	11.858	-	1	11.859
					L	11.858	-	1	11.859
TOTAUX MISSION 25					E	11.858	-	1	11.859
					L	11.858	-	1	11.859

Dépenses						COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>					E	11.855	-	1	11.856
					L	11.855	-	1	11.856
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS</i>					E	3	-	-	-
					L	3	-	-	-

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle

Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique									
26.001.00.00.3300	0950			3	E	290	140-	-	150
					L	423	143-	-	280
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration									
26.001.00.01.1211	0950			1	E	6	-	-	6
					L	6	-	-	6
Promotion, publication, diffusion									
26.001.00.02.1211	0950			3	E	25	140	-	165
					L	25	143	-	168
Intervention dans la mise en œuvre et l'évaluation et de la communication des programmes européens des objectifs "Convergence" et "Compétitivité et emploi" du F.S.E. et des initiatives communautaires									
26.001.00.03.1211	0950			3	E	65	-	150	215
					L	65	-	-	65
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle									
26.001.00.04.3300	0950			3	E	80	-	-	80
					L	77	-	-	77
Décret ISP:OISP agréées: financement de l'équipe de base									
26.001.00.05.3300	0950			3	E	6.647	-	43	6.690
					L	6.637	-	52	6.689
Subventions aux associations d'amateurs agréées du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine									
26.001.00.06.3300	0950			3	E	25	-	-	25
					L	23	-	-	23
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale									
26.001.00.07.3300	0950			3	E	4	-	-	4
					L	4	-	-	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle									
26.001.00.08.3300	0950			3	E	32	-	-	32
					L	31	-	-	31

Subventions à la FEBISP							
26.001.00.09.3300	0950	3	E	88	-	-	88
			L	88	-	-	88

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés									
26.001.00.10.3300	0950			4	E	232	-	2-	230
					L	185	-	-	185
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle									
26.001.00.11.3300	0950			4	E	1.605	-	141-	1.464
					L	1.595	-	134-	1.461
Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle									
26.001.00.12.3300	0950			4	E	38	-	-	38
					L	38	-	-	38
Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle									
26.001.00.13.3300	0950			4	E	14	-	7-	7
					L	14	-	7-	7
Subventions à Skills Belgium									
26.001.00.14.3300	0950			3	E	50	-	-	50
					L	45	-	-	45
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE									
26.001.00.16.4523	0950			4	E	110	-	-	110
					L	110	-	-	110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie									
26.001.00.17.4523	0950			4	E	16	-	2	18
					L	16	-	2	18
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications									
26.001.00.18.4523	0950			4	E	73	-	-	73
					L	73	-	-	73
Certifications en matière de validation des compétences									
26.001.00.19.3300	0950			3	E	305	-	570	875
					L	285	-	495	780
Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse - soutien structurel à la formation des jeunes									
26.001.00.20.3300	0950			3	E	663	-	210-	453
					L	531	-	207-	324
Totaux Programme 001					E	10.368	-	405	10.773
					L	10.271	-	201	10.472

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Programme 002: Classes Moyennes									
Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes									
26.002.00.01.3300	0412			3	E	465	-	-	465
					L	465	-	-	465
Subventions à Skills Belgium									
26.002.00.02.3300	0412			3	E	-	-	-	-
					L	5	-	-	5
Subventions à l'OFFA									
26.002.00.06.4140	*****			3	E	71	-	-	71
					L	71	-	-	71
Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens									
26.002.00.07.3300	0412			3	E	570	-	-	570
					L	570	-	-	570
Frais de fonctionnement du Service Formation PME (rue de Stalle)									
26.002.00.08.1211	0412			1	E	136	-	-	136
					L	136	-	-	136
Promotion et autres prestations et travaux par tiers									
26.002.00.09.1211	0412			3	E	125	-	60-	65
					L	125	-	60-	65
Subventions à l'ASBL Espace Formation PME									
26.002.00.10.3300	0412			3	E	8.404	-	568	8.972
					L	8.404	-	526	8.930
Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence									
26.002.00.11.4140	*****			3	E	17	-	-	17
					L	17	-	-	17
Mobilier et équipement de bureau (rue de Stalle)									
26.002.00.12.7422	0412			1	E	5	-	-	5
					L	5	-	-	5
Totaux Programme 002					E	9.793	-	508	10.301
					L	9.798	-	466	10.264

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 ^{er} ajust. 2017	Ajusté 2017

Programme 003: Institut Bruxellois Francophones pour la formation professionnelle

Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)									
26.003.00.00.4140	*****			3	E	37.105	-	871	37.976
					L	37.105	-	871	37.976
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics									
26.003.00.01.4140	*****			3	E	2.420	-	-	2.420
					L	2.420	-	-	2.420
Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal									
26.003.00.02.4140	*****			3	E	2.640	-	-	2.640
					L	2.640	-	-	2.640
Totaux Programme 003					E	42.165	-	871	43.036
					L	42.165	-	871	43.036
TOTAUX MISSION 26					E	62.326	-	1.784	64.110
					L	62.234	-	1.538	63.772

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	357	140	90	587
	L	357	143	60-	440
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E	19.512	140-	821	20.193
D'AUTRES SECTEURS	L	19.420	143-	725	20.002
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	42.452	-	873	43.325
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	42.452	-	873	43.325
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	5	-	-	-
	L	5	-	-	-

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 27: DETTES**Programme 001: bâtiments scolaires**

Frais de fonctionnement									
27.001.00.00.1211	0112			1	E	119	-	-	119
					L	119	-	-	119
Dotation à la Spabs									
27.001.00.01.2110	0171			1	E	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
Totaux Programme 001					E	119	-	-	119
					L	119	-	-	119

Programme 002: charges financières

Intérêts-charges financières									
27.002.00.01.2160	0112			1	E	40	-	-	40
					L	40	-	-	40
Totaux Programme 002					E	40	-	-	40
					L	40	-	-	40

Programme 006: infrastructures sociales

Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)									
27.006.00.00.2110	0171			1	E	1	-	-	1
					L	1	-	-	1
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)									
27.006.00.01.9110	0172			1	E	13	-	-	13
					L	13	-	-	13
Totaux Programme 006					E	14	-	-	14
					L	14	-	-	14

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Programme 007: dettes bâtiments rue des palais

Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)									
27.007.00.00.2110	0171			1	E	711	-	-	711
					L	711	-	-	711
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)									
27.007.00.01.9110	0172			1	E	987	-	-	987
					L	987	-	-	987
Totaux Programme 007					E	1.698	-	-	1.698
					L	1.698	-	-	1.698
TOTAUX MISSION 27					E	1.871	-	-	1.871
					L	1.871	-	-	1.871

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	119	-	-	-
	L	119	-	-	-
<i>2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ</i>	E	752	-	-	-
	L	752	-	-	-
<i>9.DETTE PUBLIQUE</i>	E	1.000	-	-	-
	L	1.000	-	-	-

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 28: INFRASTRUCTURES SPORTIVES PRIVEES

Programme 000: Subsistance

Investissements en matière d'infrastructures sportives privées .01/04/1977).									
(AR 28.000.00.00.5210	0810			1	E	148	-	7	155
					L	148	-	2	150
Totaux Programme 000					E	148	-	7	155
					L	148	-	2	150
TOTAUX MISSION 28					E	148	-	7	155
					L	148	-	2	150

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES	E	148	-	7	155
SECTEURS	L	148	-	2	150

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 29: ENSEIGNEMENT**Programme 002: complexe sportif et Hall sportif**

Rémunération du personnel									
29.002.00.00.1111	0131			3	E	1.174	-	12	1.186
					L	1.174	-	12	1.186
Dépenses de fonctionnement									
29.002.00.01.1211	0131			3	E	375	-	-	375
					L	375	-	-	375
Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel									
29.002.00.03.7422	0810			1	E	24	-	-	24
					L	24	-	-	24
Totaux Programme 002					E	1.573	-	12	1.585
					L	1.573	-	12	1.585

Programme 003: enseignement

Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement									
29.003.00.00.0101	0940	FACULTA		3	E	63	-	87	150
		TIF			L	63	16-	103	150
Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole									
29.003.00.01.1111	0940			3	E	4.650	151-	-	4.499
					L	4.650	151-	-	4.499
Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole									
29.003.00.02.1111	0940			3	E	61	46	-	107
					L	61	46	-	107
Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires									
29.003.00.03.1111	0940			3	E	10	-	-	10
					L	10	-	-	10
Frais liés au personnel									
29.003.00.04.1111	0940			1	E	688	140	-	828
					L	688	140	-	828

Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant							
29.003.00.05.1120	0131	3	E	520	-	-	520
			L	520	-	-	520
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole							
29.003.00.06.1111	0940	3	E	13.400	35-	28-	13.337
			L	13.400	35-	28-	13.337
Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole							
29.003.00.07.1111	0940	3	E	2.550	-	26	2.576
			L	2.550	-	26	2.576
Frais relatifs aux missions internationales							
29.003.00.09.1200	0940	1	E	10	-	-	10
			L	10	-	-	10
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires							
29.003.00.11.1211	0940	3	E	-	-	-	-
			L	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole							
29.003.00.12.1211	0940	3	E	7.823	-	200	8.023
			L	7.823	-	200	8.023
Frais de gestion du personnel							
29.003.00.13.1212	0131	1	E	3	-	-	3
			L	3	-	-	3
Subventions aux centres de technologies avancées du CERIA ASBL							
29.003.00.14.3300	0940	FACULTA TIF	3	E	-	-	-
			L	6	-	-	6
Subventions de fonctionnement à la H.E.Lucia de Brouckère							
29.003.00.15.4150	0940	3	E	691	-	-	691
			L	691	21	-	712
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole							
29.003.00.17.7422	0940	1	E	1.116	-	-	1.116
			L	1.116	-	-	1.116
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole							
29.003.00.18.7422	0940	1	E	201	-	-	201
			L	201	-	-	201
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.							
29.003.00.19.7422	0940	1	E	10	-	-	10
			L	10	-	-	10

Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'enseignement								
29.003.00.20.1211	0940	FACULTA	3	E	-	-	100	100
		TIF		L	-	-	100	100
Provisions pour la gestion des risques pour des dépenses de toute nature								
29.003.00.21.0101	0940		1	E	-	-	-	-
				L	-	-	-	-
Initiatives transversales sur le site du CERIA								
29.003.00.22.3300	0940	FACULTA	3	E	-	-	-	-
		TIF		L	-	3	-	3
Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA asbl								
29.003.00.23.4160	0940	FACULTA	3	E	3	4	-	7
		TIF		L	3	5	-	8
Aides à l'investissement à l'ASBL centre de validation des compétences du CERIA								
29.003.00.24.6161	*****		1	E	7	4-	-	3
				L	8	3-	-	5
Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA asbl								
29.003.00.25.4160	0940	FACULTA	3	E	20	-	-	20
		TIF		L	20	-	-	20
Aides à l'investissement au Centre de technologie avancée du CERIA asbl								
29.003.00.26.6161	*****		1	E	10	-	-	10
				L	10	-	-	10
Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement								
29.003.00.27.3300	0940	FACULTA	3	E	63	-	453	516
		TIF		L	63	10-	463	516
Totaux Programme 003				E	31.899	-	838	32.737
				L	31.906	-	864	32.770
TOTAUX MISSION 29				E	33.472	-	850	34.322
				L	33.479	-	876	34.355

Dépenses						COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E		63				-	87	150
	L		63				16-	103	150
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E		31.264				-	310	31.574
	L		31.264				-	310	31.574
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E		63				-	453	516
	L		69				7-	463	525
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E		714				4	-	-
	L		714				26	-	-
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E		17				4-	-	-
	L		18				3-	-	-
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSinVESTISSEMENTS	E		1.351				-	-	-
	L		1.351				-	-	-

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

Programme 000: Subsistance

Frais liés à l'immeuble à Paris									
30.000.00.01.0101	0112			4	E	40	-	-	40
					L	40	-	-	40
Frais de mission et de réception des membres du collège et des mem bres de cabinet									
30.000.00.02.1200	0112			3	E	30	-	-	30
					L	30	-	-	30
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques									
30.000.00.03.1211	0112			3	E	40	-	-	40
					L	40	-	-	40
Subventions aux associations									
30.000.00.04.3300	0112	FACULTA		3	E	35	-	-	35
		TIF			L	35	-	-	35
Actions francophonies									
30.000.00.05.3300	0112	FACULTA		3	E	50	-	-	50
		TIF			L	50	-	-	50
Transfert à WBI									
30.000.00.06.4523	0181			3	E	232	-	-	232
					L	232	-	-	232
Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'exper ts dans le cadre de colloques									
30.000.00.08.3300	0112	FACULTA		3	E	20	-	-	20
		TIF			L	20	-	-	20
Frais liés aux activités de la Représentation de la Commission communautaire française à Paris									
30.000.00.09.1211	0112	FACULTA		3	E	-	-	-	-
		TIF			L	-	-	-	-
Totaux Programme 000					E	447	-	-	447
					L	447	-	-	447

Dépenses						COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Programme 001: politique générale									
Tableaux de bord									
30.001.00.00.1211	0112			1	E	5	-	-	5
					L	5	-	-	5
Promotion, publication et diffusion									
30.001.00.01.1211	0112			3	E	100	88-	-	12
					L	100	88-	-	12
Subventions de politique générale									
30.001.00.02.3300	0112	FACULTA		3	E	414	88	-	502
		TIF			L	414	88	-	502
Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances									
30.001.00.03.3300	0112	FACULTA		2	E	90	-	-	90
		TIF			L	90	-	-	90
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant									
30.001.00.04.4140	0112			3	E	3	-	-	3
					L	3	-	-	3
Participation au Plan Magellan									
30.001.00.05.6511	*****			1	E	480	-	-	480
					L	480	-	-	480
Promotion, publication, étude dans le cadre de l'égalité des chances									
30.001.00.06.1211	0112			2	E	10	-	-	10
					L	10	-	-	10
Provision pour dépenses liées à l'appel à projet vivre-ensemble									
30.001.00.07.1211	0112			2	E	1.600	1.288-	312-	-
					L	1.600	1.031-	569-	-
Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble									
30.001.00.08.3300	0112			2	E	-	1.288	-	1.288
					L	-	1.031	-	1.031
Provisions pour contentieux									
30.001.00.10.0101	0112			2	E	-	-	761	761
Totaux Programme 001					E	2.702	-	449	3.151
					L	2.702	-	192	2.894

TOTAUX MISSION 30	E	3.149	-	449	3.598
	L	3.149	-	192	3.341
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique					
<i>0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES</i>	E	40	-	761	801
	L	40	-	761	801
<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	1.785	1.376-	312-	97
	L	1.785	1.119-	569-	97
<i>3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>	E	609	1.376	-	-
	L	609	1.119	-	-
<i>4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	E	235	-	-	-
	L	235	-	-	-
<i>6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	E	480	-	-	-
	L	480	-	-	-

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 31: INFRASTRUCTURES

Programme 001: Dépenses initiatives

Activité 08: Infrastructures

Dépenses-crèches-Subventions places existantes (secteur privé)									
31.001.08.01.5112	0443			3	E	900	-	-	900
					L	1.500	-	-	1.500
Dépenses crèches- Subventions places existantes (secteur public)									
31.001.08.02.6300	0443			3	E	1.000	-	-	1.000
					L	900	-	100	1.000
Dépenses affaires sociales									
31.001.08.03.5112	0443			3	E	995	-	1.000	1.995
					L	615	-	1.000	1.615
Terrains d'accueil pour les gens de voyages									
31.001.08.04.6321	0443			1	E	13	-	-	13
					L	13	-	-	13
Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur public)									
31.001.08.05.6300	0443			3	E	5.000	-	-	5.000
					L	4.500	-	400-	4.100
Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur privé)									
31.001.08.06.5112	0443			3	E	1.000	-	-	1.000
					L	700	-	400	1.100
Dépenses - Subventions dans les Infra Sociales pour personnes hand icapées (secteur privé)									
31.001.08.07.5112	0443			3	E	7.515	-	-	7.515
					L	1.878	-	-	1.878
Dépenses - Subventions infrastructures de santé									
31.001.08.08.5112	0443			3	E	467	-	-	467
					L	585	-	-	585
Totaux Programme 001					E	16.890	-	1.000	17.890
					L	10.691	-	1.100	11.791

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Programme 002: Dépenses : bâtiments

Activité 08: Infrastructures

Dépenses - Bâtiments administratifs									
31.002.08.01.7200	0443			1	E	127	-	-	127
					L	127	-	-	127
Dépenses - Constructions et équipements Halte-garderie Etoile Polaire									
31.002.08.02.7200	0443			1	E	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
Dépenses - Tourisme social									
31.002.08.03.7200	0443			1	E	125	-	-	125
					L	125	-	-	125
Dépenses - Centre sportif de la Woluwe									
31.002.08.04.7200	0443			1	E	45	15	-	60
					L	45	17	-	62
Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht									
31.002.08.05.7200	0443			1	E	720	-	-	720
					L	485	-	-	485
Dépenses - Enseignement									
31.002.08.06.7200	0443			1	E	23.517	15-	-	23.502
					L	14.108	17-	-	14.091
Totaux Programme 002					E	24.534	-	-	24.534
					L	14.890	-	-	14.890
TOTAUX MISSION 31					E	41.424	-	1.000	42.424
					L	25.581	-	1.100	26.681

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES	E	10.877	-	1.000	11.877
SECTEURS	L	5.278	-	1.400	6.678
6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	6.013	-	-	-
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	5.413	-	300-	5.113
7. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	24.534	-	-	-
	L	14.890	-	-	-

Dépenses									COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017	
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES						E	463.881	-	12.125	476.006
						L	446.843	-	11.803	458.646

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	6.400	-	5.132	11.532
	L	6.390	16-	5.148	11.522
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	83.839	1.236-	730	83.333
	L	84.083	976-	323	83.430
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	752	-	-	752
	L	752	-	-	752
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	137.336	482	1.587	139.405
	L	135.900	165	1.561	137.626
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	189.864	603	3.484	193.951
	L	189.864	658	3.484	194.006
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	11.894	95	1.007	12.996
	L	6.301	96	1.402	7.799
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	6.533	56	-	6.589
	L	5.934	73	300-	5.707
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	26.263	-	185	26.448
	L	16.619	-	185	16.804
9.DETTE PUBLIQUE	E	1.000	-	-	1.000
	L	1.000	-	-	1.000

AUTRES ANNEXES

BUDGET Phare : AJUSTEMENT 2017 DEPENSES

			2017 Initial	Redistrib. +	Redistrib. -	Ajust. +	Ajust. -	2017 Ajusté
AB	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	2.850.000,00	500.000,00	200.000,00	100.000,00	0,00	3.250.000,00
		CE	4.035.000,00	500.000,00	200.000,00	100.000,00	0,00	4.435.000,00
8.01.02	Examens complémentaires	CO	10.000,00					10.000,00
		CE	10.000,00					10.000,00
8.01.03	Frais de déplacement	CO	290.000,00		60.000,00			230.000,00
		CE	290.000,00		60.000,00			230.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	CO	2.050.000,00	500.000,00				2.550.000,00
		CE	3.160.000,00	500.000,00				3.660.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	CO	240.000,00		140.000,00			100.000,00
		CE	315.000,00		140.000,00			175.000,00
8.01.06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé	CO	260.000,00			100.000,00		360.000,00
		CE	260.000,00			100.000,00		360.000,00
II	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	CO	139.988.000,00	417.000,00	1.533.000,00	2.511.000,00	0,00	141.383.000,00
		CE	139.988.000,00	417.000,00	1.533.000,00	2.511.000,00	0,00	141.383.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CO	7.235.000,00					7.235.000,00
		CE	7.235.000,00					7.235.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CO	170.000,00		20.000,00			150.000,00
		CE	170.000,00		20.000,00			150.000,00
8.02.05	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO	26.900.000,00		1.000.000,00	1.368.000,00		27.268.000,00
		CE	26.900.000,00		1.000.000,00	1.368.000,00		27.268.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	CO	400.000,00			236.000,00		636.000,00
		CE	400.000,00			236.000,00		636.000,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO	102.951.000,00		500.000,00	907.000,00		103.358.000,00
		CE	102.951.000,00		500.000,00	907.000,00		103.358.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	CO	210.000,00	357.000,00				567.000,00
		CE	210.000,00	357.000,00				567.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'interface Grande Dépendance	CO	5.000,00					5.000,00
		CE	5.000,00					5.000,00
8.02.11	Dépenses relatives à des projets innovants et à des projets de répit pour les familles en attente de places	CO	1.550.000,00	60.000,00				1.610.000,00
		CE	1.550.000,00	60.000,00				1.610.000,00
8.02.13	Gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation	CO	567.000,00		13.000,00			554.000,00
		CE	567.000,00		13.000,00			554.000,00
III	DEPENSES EN INITIATIVES	CO	1.800.000,00	0,00	80.000,00	0,00	0,00	1.720.000,00
		CE	1.800.000,00	0,00	80.000,00	0,00	0,00	1.720.000,00
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	CO	1.400.000,00		60.000,00			1.340.000,00
		CE	1.400.000,00		60.000,00			1.340.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	CO	100.000,00					100.000,00
		CE	100.000,00					100.000,00
8.03.03	Soutien aux Entreprises de travail adapté	CO	300.000,00		20.000,00			280.000,00
		CE	300.000,00		20.000,00			280.000,00
V	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	CO	122.000,00	0,00	44.000,00	10.000,00	0,00	88.000,00
		CE	122.000,00	0,00	44.000,00	10.000,00	0,00	88.000,00
8.05.02	Dépenses de fonctionnement relatives aux missions du SGS	CO	22.000,00			10.000,00		32.000,00
		CE	22.000,00			10.000,00		32.000,00
8.05.05	Promotion, publication, documentation	CO	50.000,00		25.000,00			25.000,00
		CE	50.000,00		25.000,00			25.000,00
8.05.06	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	CO	50.000,00		19.000,00			31.000,00
		CE	50.000,00		19.000,00			31.000,00
XIII	DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN	CO	2.220.000,00	940.000,00	0,00	0,00	0,00	3.160.000,00
		CE	2.732.000,00	940.000,00	0,00	0,00	0,00	3.672.000,00
8.08.01	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « inclusion et maintien dans l'emploi ordinaire »	CO	1.700.000,00	940.000,00				2.640.000,00
		CE	2.160.000,00	940.000,00				3.100.000,00
8.08.02	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « cellules d'accueil en ETA » et « appui à la formation professionnelle »	CO	520.000,00					520.000,00
		CE	572.000,00					572.000,00
IX	ANNULATION DE CREANCES	CO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		CE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8.09.09	Annulation de créances	CO	0,00					0,00
		CE	0,00					0,00
TOTAL DES DEPENSES (en euros)		CO	146.980.000,00	1.857.000,00	1.857.000,00	2.621.000,00	0,00	149.601.000,00
		CE	148.677.000,00	1.857.000,00	1.857.000,00	2.621.000,00	0,00	151.298.000,00

BUDGET Phare : AJUSTEMENT 2017 : RECETTES

AB	CENTRE FINANCIER	GENRE		2017 Initial	Ajust. +	Ajust. -	2017 Ajusté
7.01.00	000090100	----	Prestations individuelles	3.000,00			3.000,00
7.02.00	000090200	----	Prestations collectives	760.000,00			760.000,00
7.03.00	000090300	----	Initiatives	10.000,00			10.000,00
7.07.00	000090700	----	Dotation	145.219.000,00	2.611.000,00		147.830.000,00
7.08.00	000090800	----	Fonds social européen	986.000,00			986.000,00
7.10.00	000091000	----	Autres produits	2.000,00	10.000,00		12.000,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)				146.980.000,00	2.621.000,00	0,00	149.601.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE : AJUSTEMENT 2017 : DEPENSES

	GENRE			2017 Initial	Ajust. +	Ajust. -	2017 Ajusté
8.01		DEPENSES DU PERSONNEL	CO	810.000,00	0,00	10.000,00	800.000,00
			CE	810.000,00	0,00	10.000,00	800.000,00
8.01.00	4	Dépenses du personnel	CO	810.000,00		10.000,00	800.000,00
			CE	810.000,00		10.000,00	800.000,00
8.02		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CO	124.000,00	20.000,00	0,00	144.000,00
			CE	124.000,00	20.000,00	0,00	144.000,00
8.02.01	1	Dépenses de Fonctionnement	CO	124.000,00	20.000,00		144.000,00
			CE	124.000,00	20.000,00		144.000,00
8.03		GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	CO	50.000,00	0,00	0,00	50.000,00
			CE	50.000,00	0,00	0,00	50.000,00
8.03.01	1	Grosses réparations et aménagement des locaux	CO	50.000,00		0,00	50.000,00
			CE	50.000,00		0,00	50.000,00
8.04		ACHATS PATRIMONIAUX	CO	20.000,00	0,00	10.000,00	10.000,00
			CE	20.000,00	0,00	10.000,00	10.000,00
8.04.01	1	Achats patrimoniaux	CO	20.000,00		10.000,00	10.000,00
			CE	20.000,00		10.000,00	10.000,00
8.07		REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	CO	1.000,00	0,00	0,00	1.000,00
			CE	1.000,00	0,00	0,00	1.000,00
8.07.00	1	Remboursement de recettes indues enregistrées	CO	1.000,00			1.000,00
			CE	1.000,00			1.000,00
8.07.01	1	Annulation de créances	CO	0,00			0,00
			CE	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES (en euros)			CO	1.005.000,00	20.000,00	20.000,00	1.005.000,00
			CE	1.005.000,00	20.000,00	20.000,00	1.005.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE : AJUSTEMENT 2017 RECETTES

	GENRE		2017 Initial	Ajust. +	Ajust. -	2017 Ajusté
9.01	---	DOTATION COCOF	655.000,00	0,00	0,00	655.000,00
9.01.00	---	Dotation COCOF	655.000,00			655.000,00
9.02	---	RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	295.000,00	0,00	0,00	295.000,00
9.02.01	---	Recettes prestations forfaitaires	295.000,00			295.000,00
9.07	---	AUTRES RECETTES	55.000,00	0,00	0,00	55.000,00
9.07.01	---	Autres recettes	55.000,00			55.000,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)			1.005.000,00	0,00	0,00	1.005.000,00

MAISON DE LA FRANCITE ASBL - 18 RUE JOSEPH II - 1000 BRUXELLES

BUDGET 2017

31/05/2017

I. CHARGES

Services et biens divers	61	182 153,40
611104 ENTRETIEN ET RÉPARATION		3 000,00
611106 GAZ		10 000,00
611107 ELECTRICITÉ		12 500,00
611109 DEMENAGEMENT - AMENAGEMENT		11 510,62
611110 SURVEILLANCE		1 007,15
612110 EAU		1 500,00
612300 DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX		2 884,00
612400 FOURNITURES DE BUREAU		3 956,11
612500 LOCATION PHOTOCOPIEUR		3 682,45
612501 PETIT MOBILIER DE BUREAU		1 000,00
612600 FORMATIONS		500,00
612601 PETIT MATERIEL		2 900,00
612602 TELEPHONE		2 880,00
612604 FRAIS INTERNET		2 707,53
612900 FRAIS INFORMATIQUE		2 472,46
612950 MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE		6 640,60
613310 FRAIS DE GESTION SECRÉTARIAT SOCIAL		3 196,56
613320 FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS		1 098,16
613351 ASSURANCE INCENDIE		584,60
613360 ASSURANCES TOUS RISQUES		672,51
613530 ASSURANCE RC		473,75
613550 ASSURANCE-DIVERS		478,42
614150 FRAIS DE LIVRAISON		1 188,50
614200 AFFICHAGE - PROMOTION - DIFFUSION		11 328,29
614201 GRAPHISME		4 160,00
614202 IMPRIMEUR		19 675,61
615000 CARTES STANDARDS SODEXO		150,00
615100 FRAIS DE DEPLACEMENTS		3 847,00
615101 RECOLTE DECHETS BXL PROPRETE		800,00
615200 PUBLICITE LEGALE FACEBOOK		3 300,00
615300 HONORAIRES COMPTABLES		4 581,20
615350 HONORAIRES DIVERS		18 075,00
615360 VÉRIFICATEUR AUX COMPTES		2 000,00
615400 EVENEMENTS - RECEPTIONS - VERNISSAGES		14 312,88
615410 CADEAUX-FLEURS		200,00
615450 ATELIERS D'ECRITURE		1 500,00
615500 PRIX EN NUMERAIRE		4 000,00
615600 RÉUNIONS INTERNES		4 430,00
615750 CONTROLE QUALITE		675,00
615800 FRAIS DE DISTRIBUTION		1 200,00
616100 POSTE		550,00
616700 RÉUNIONS ET CONTACTS EXTERIEURS		3 000,00
616950 DEFRAIEMENT BENEVOLE		6 885,00
616960 RPI - DÉFRAIEMENT ARTISTES		150,00
617000 ART.60		500,00
Rémunérations; charges sociales et pensions	62	400 072,28
620200 EMPLOYÉS		244 445,84
620300 OUVRIERS		38 440,28
620400 ANIMATEURS		6 843,56
620500 PRIME DE FIN D'ANNEE		18 000,81
621000 COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES		67 565,60
621100 ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE DE VACANCES		4 500,00
623000 FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR		2 495,16
623100 DEPLACEMENTS DOM-LIEU DE TRAVAIL		1 127,00
623200 SERVICE EXTERNE DE PREVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL		730,08
623600 CHEQUES-REPAS		12 965,34
623700 ASSURANCE LOI		2 614,95
625000 PROVISION PECULE VACANCES		42 892,49
625100 UTILISATION ET REPRISE PROVISION PECULE VACANCES		-42 548,83
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur D immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	3 203,72

630100 DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO CORPO	188,78
630200 DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO	3 014,94

Autres charges d'exploitation (-)	640/8	485,25
640000 PRÉCOMPTE MOBILIER		0,00
640100 FRAIS DE PUBLICATIONS LEGALE		204,78
640200 TAXE PATRIMOINE DES ASBL		210,47
642000 MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM		70,00
Charges financières	65	260,12
65700 CHARGES FINANCIÈRES DIVERSES		260,12
TOTAL DES CHARGES		586 174,77

II. REVENUS

Chiffre d'affaires	70	67 071,00
700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS		13 696,00
702000 FORFAITS DIVERS		800,00
703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION		3 630,00
704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS		2 500,00
704030 RECETTES DIVERSES		290,00
704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS		45 900,00
705000 VENTES PUBLICATIONS		255,00
Cotisations; dons; legs et subsides	73	498 969,03
737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT		333 000,00
737100 SUBSIDES ACS		79 181,85
737300 SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES		7 900,00
737800 SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL		30 000,00
737900 SUBSIDE JEUX DE LANGAGE		2 000,00
737950 SUBSIDE PARLEMENT FWB		44 162,00
SUBSIDE VILLE DE BXL		2 000,00
738000 REDUCTION PP AIP		725,18
Autres produits d'exploitation	74	2 495,82
748100 RECUPÉRATION CHEQUES-REPAS		2 495,82
Produits financiers	75	252,06
7503 PRODUITS FINANCIERS		252,06
Produits exceptionnels	76	0,00
		0,00
Prélèvements sur les fonds affectés	79	17 386,86
TOTAL REVENUS		586 174,77
Résultat prévisionnel		0,00

HELD B - BUDGET AJUSTE 2017		
PRODUITS	Budget initial 2017	Budget ajusté 2017
Produits		
Allocation de fonctionnement COCOF	691.000,00	712.000,00
Allocation de fonctionnement PBW	74.400,00	74.400,00
Allocation globale FWB - Part fonctionnement	0,00	700.786,43
Allocation globale FWB - Part personnels	8.169.295,14	7.783.605,00
Droits d'inscription	320.000,00	320.690,14
compensation DI 2015-2016		2.722,00
compensation DI 2016-2017		19.432,00
first 2012		83.333,00
consortiums pacte		8.000,00
far sur BC		140.933,52
Recettes diverses	42.000,00	842.000,00
Autres produits d'exploitation (-)	0,00	-
Produits financiers	3.300,00	3.300,00
Biens durables	201.000,00	201.000,00
Personnel mis à la disposition de la HELDB	2.561.000,00	2.556.000,00
Total Produits	12.061.995,14	13.448.202,09
CHARGES		
Frais de route, de séjour, voyage	72.000,00	73.370,00
Voyages séjours	32.000,00	33.370,00
Remboursement déplacement	40.000,00	40.000,00
Honoraires, jetons de présence	82.625,00	137.625,00
Honoraires avocats	5.000,00	10.000,00
Honoraires expert-comptable	12.500,00	12.500,00
Honoraires reviseurs	10.125,00	10.125,00
Honoraires autres (professeurs invités indépendants,...)	55.000,00	105.000,00
Fonctionnement administratif	367.400,00	1.020.573,30
Frais de téléphone, fax	25.000,00	25.000,00
Frais postaux	18.000,00	18.000,00
Frais de photocopieuse	75.000,00	78.700,00
Papier	15.000,00	15.000,00
Frais informatique	35.000,00	139.708,41
Fournitures de bureau	22.000,00	45.428,29
Cartouches encre	20.000,00	20.000,00
mobilier	0,00	223.000,00
Publicité média	50.000,00	77.434,60
Mailings	5.000,00	5.000,00
Merchandising	10.000,00	10.000,00
Brochures info	15.000,00	21.524,00
Participation salons	14.000,00	36.964,49
Divers pub	0,00	30.000,00
transfert aide à la réussite	0,00	123.654,00
Dépenses à caractère social	0,00	-
Autres frais administratifs (cotisations...)	26.000,00	41.000,00
Evénements		70.000,00
Imprimerie	7.400,00	10.155,89
Frais internet	30.000,00	30.003,62
Fonct. Technique général	382.700,00	853.346,55
Matières premières alimentaires	20.000,00	26.489,00
Réparations	30.000,00	39.159,00
Contrats entretien mat. Didactique	20.000,00	38.000,00
Conférence, recyclage, formations prof	22.500,00	40.816,40
Trousse de secours, sécurité	1.400,00	6.400,00
Frais de réception	60.000,00	65.425,25
Frais de bibliothèque	50.000,00	50.876,75
Distribution des prix	7.500,00	7.500,00
Voyages didactiques - visites	35.000,00	45.000,00
collaboration internationale		30.000,00
Achat matériel didactique	78.500,00	292.880,15
recherche au sein de la heldb		100.000,00
Assurances étudiants	11.000,00	20.000,00
Assurances personnel	800,00	19.800,00
Habillement et blanchisserie	4.000,00	14.000,00
Autres fonct. technique général	25.000,00	30.000,00
Assurances matériel	17.000,00	27.000,00
Fonctionnement bâtiment	12.000,00	67.697,67
Entretien bâtiment	11.000,00	44.697,67
signalisation		22.000,00
Sécurité	1.000,00	1.000,00
frais spécifiques de l'entreprise	0,00	0,00
Personnel intérimaire	0,00	-
Rémunérations, charges sociales	10.847.905,00	10.981.905,00
Personnels invités et/ou contractuels	360.000,00	460.000,00
Personnel Haute Ecole (Cocof)	2.561.000,00	2.561.000,00
Personnel FWB (CMBP)	7.783.605,00	7.783.605,00
Cot Onss Patronales	86.400,00	110.400,00
Autres frais de personnel	4.000,00	4.000,00
Déplacement maison/travail	41.400,00	41.400,00
Assurances loi	5.500,00	5.500,00
Service médical	500,00	500,00
Secrétariat social	5.500,00	15.500,00
Autres charges d'exploitation	91.000,00	91.000,00
Remboursement DI	85.000,00	85.000,00
Dons	0,00	-
Divers - Tutorat	6.000,00	6.000,00
Charges Financières	2.750,00	2.750,00
Différence de paiement	0,00	-
Frais bancaires	2.750,00	2.750,00
Charges exceptionnelles	2.900,00	203.900,00
Charges exceptionnelles	2.900,00	2.900,00
Achats de biens durables	201.000,00	201.000,00
Report 2017	0,00	-
Services à la collectivité	0,00	-
Total Charges	12.062.280,00	13.432.167,52
Résultat (Produits - Charges)	-284,86	16.034,57
Prélèvements sur les réserves		
Produits - Charges après prélèvements	-284,86	16.034,57

CFC-ÉDITIONS						
	BUDGET 2016/2017		REALISÉ		REALISÉ	
	Budget 2014-2015	30 06 2015	Budget 2015-2016	30 06 2016	Budget 2016-2017	30 06 2017
RECETTES						
1 Subvention de la CCF	253000	253000,00	253000,00	313000,00	388000,00	388000,00
2 Subvention CCF poste chargé de communication - diffusion			45000,00	11697,18		
3 Subvention de la FWB (lib.labellisée)	1100		1100,00	710,00	710,00	710,00
4 Subvention de la FWB (Fureur de lire)	600	800,00	600,00	800,00	800,00	800,00
5 Participation livre "Bxl des révolutionnaires"	2500	2500,00	2500,00			
7 Participation livre "Art brut"	15000		0,00			
8 Participation livre "In silence"		1040,18	0,00			
9 Éditions (chiffre d'affaires)	35000	76470,40	35000,00	50168,05	40000,00	75052,24
10 Librairie (chiffre d'affaires)	65000	60045,32	55000,00	53663,20	40000,00	38877,21
11 Recettes Rencontres	5000		5000,00	3040,00	2000,00	1490,00
12 Recettes Expos	0		1000,00	5315,62	1000,00	2452,83
13 Recettes visites guidées	2000		2000,00	580,00	600,00	2790,00
14 Remboursement Actiris (ACS)	150000	154781,19	150000,00	159333,55	150000,00	154278,90
15 Intérêts financiers	600	479,39	pm	122,01	pm	
16 Production immobilisée	pm	17956,48	pm	35202,28	pm	57973,61
Total	529800	567072,96	550200,00	633631,89	623110,00	722424,79
DÉPENSES						
Frais de personnel						
17 Gestion comptable	8200	5726,00	6000,00	2861,00	3000,00	2932,00
18 Secrétariat social	1600	1530,74	1600,00	1855,38	1900,00	2402,49
19 Prestations services		98,00	0,00	310,45	400,00	40,25
20 Traitements du personnel contractuel	70000	63265,28	115000,00	102296,58	115000	114175,25
20 Poste supplémentaire mi-temps selon subsides complémentaires					22500,00	
21 Primes contractuelles	1250		0,00			
21 Traitements du personnel ACS	170000	178609,28	180000,00	179429,90	180000,00	185279,09
22 Indemnité départ						
23 Chèques repas et abonnements	11000	12731,15	15500,00	14425,37	15500,00	14615,05
24 Fonds social	250	175,00	250,00	210,00	250,00	175,00
25 Honoraires nouveau site web cf subsides compl.					15000,00	
26 Stagiaire	400	75,00	400,00		400,00	80,00
27 Dotation provision pécule vacances				12908,05	13000,00	
Total	262700	262210,45	318750,00	314296,73	366950,00	319699,13
Frais de fonctionnement						
27 Loyer	43600	43526,76	43600,00	40485,72	41000,00	43920,69
28 Charges communes	17000	12431,29	15000,00	15438,76	15500,00	23809,88
29 Électricité	3800	3296,67	3500,00	3932,84	4000,00	3007,82
30 Nettoyage des locaux	4200	2742,07	3000,00	910,69	1500,00	2764,99
Rénovation librairie						2648,21
31 Télésurveillance	500	482,23	500,00	512,70	550,00	591,77
32 Assistance juridique	900		900,00		1000,00	
33 Assurances	3100	3151,11	3100,00	3063,38	3100,00	3446,09
34 Petit matériel/ent-rép	9000	5844,25	9000,00	4930,93	6000,00	5457,93
35 Matériel informatique et site internet	25000	5328,34	25000,00	1855,00	15000,00	11326,18
36 Maintenance Damnet	3250	2616,07	3000,00	2615,04	3000,00	
37 Maintenance Medialog	4100	4161,54	4100,00	4082,52	4100,00	4193,32
38 Maintenance Logiciel comptable		264,00	300,00	73,71	300,00	148,08
39 Fournitures de bureau	5500	5254,77	5500,00	3294,51	5500,00	2474,20
40 Nouveau mobilier				1258,68	3000,00	
41 Poste	6000	5912,35	6000,00	6208,48	6300,00	4743,85
42 Téléphonie	4700	4950,46	5000,00	5117,31	5500,00	5464,27
43 Frais internet	600	580,00	600,00	580,00	600,00	305,00
44 Abonnement Electre	1820	1820,00	1820,00	1886,85	1900,00	1820,00
45 Publications légales	200	123,06	200,00	101,70	200,00	
46 Charges financières	1800	1330,72	1500,00	1324,60	1500,00	1212,56
	135070	103815,69	131620,00	97673,42	119550,00	117334,84

Frais de promotion						
46	Opérations et documents promotionnels	8000	3722,33	8000,00	4811,58	4390,93
47	Conseiller communication/marketing/presse	4000			14500,00	12090,25
48	Brochures chemins de lecture + affiches	14000	13515,52	14000,00	14200,77	5093,74
	Produits promotionnels					3940,08
		26000	17237,85	22000,00	19012,35	25515,00
Éditions						
49	Nouvelle provision disponible à engager pour le prochain e	9180	73290,38	3630,00	98383,43	172473,28
50	Droits d'auteurs	2500	2923,58	3000,00	347,67	519,78
51	Variation stock éditions	pm	45310,98	pm	14945,60	1592,12
	Rétrocession coéditeurs				23410,07	1247,74
	Déclassement livres obsolètes					34878,82
		11680	121524,94	6630,00	137086,77	210711,74
Librairie						
52	Achats d'ouvrages	75000	46639,17	55000,00	46677,46	38151,40
53	Achats œuvres		1056,60	0,00	3552,17	2250,98
54	Variation stock librairie	2500	3146,71	3000,00	6014,68	1771,49
55	Animations	11000	10116,52	10000,00	7484,78	5090,96
56	Visites guidées	850	250,00	600,00	493,00	1525,00
57	Expositions	4000	723,35	2000,00	610,66	110,49
58	Assurances pour les expositions	1000	351,68	600,00	729,87	263,76
		94350	62284,03	71200,00	65562,62	49164,08
	TOTAL	529800	567072,96	550200,00	633631,89	722424,79

172473,28

Budget CIFAS actualisé
Octobre 2017

BUDGET 2017												
Octobre 2017												
NOM DE L'OPERATEUR :												
						CIFAS ASBL						
						Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles						TOTAUX
DIFFERENCE ENTRE CHARGES ET PRODUITS							Frais généraux	Ateliers	Signal	Klaxon	Géographie subjective	0,00 €
CLASSE 6 : CHARGES							116.755,00 €	48.286,00 €	59.230,00 €	11.700,00 €	15.645,00 €	251.616,00 €
61						SERVICES ET BIENS DIVERS						
610						INFRASTRUCTURES PERMANENTES						3.900,00 €
	610000	12.12				Loyers permanents - Bureaux	3.150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	610100	12.12				Loyers non permanents - Salles de répétition	0,00 €	0,00 €	380,00 €	0,00 €	370,00 €	
	610200	12.11				Eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	610300	12.11				Energies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	610400	12.11				Produits de nettoyage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	610500	12.11				Entretien et réparations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
611						MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT						13.280,00 €
	611100	12.11				Location véhicules	200,00 €	210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	611200	12.11				Carburant	200,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	611300	12.11				Réparations et entretiens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	611400	12.11				Assurances Transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	611500	12.11				Transports publics, trains, trams, bus	1.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	375,00 €	
	611600	12.11				Transports aériens et maritimes	0,00 €	8.600,00 €	1.700,00 €	0,00 €	0,00 €	
	611700	12.11				Remboursement frais de transport pour mission	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	611800	12.11				Autres frais de transport, taxis, parkings	700,00 €	75,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	
612						ADMINISTRATION ET GESTION						9.280,00 €
	612000	12.11				Frais postaux	110,00 €	1.000,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	
	612100	12.11				Téléphonie - Abonnements et communications	1.320,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	
	612101	74.22				Achats matériel et logiciel	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	612102	12.11				Internet - site et abonnement	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	612200	12.11				Fournitures de bureau	400,00 €	225,00 €	400,00 €	100,00 €	0,00 €	
	612300	12.11				Photocopies	400,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	
	612400	12.11				Petit mobilier	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	612500	12.11				Secrétariat social	1.800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	612550	12.11				Moniteur belge	125,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	612700	12.11				Assurances	1.000,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	
613						PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES						30.036,00 €
	613000	12.11				Travaux d'impression	2.000,00 €	3.650,00 €	2.700,00 €	0,00 €	0,00 €	
	613100	12.11				Périodiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	613300	12.11				Achat espace publicitaire	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	613400	12.11				Frais de représentation, catering, restaurant	500,00 €	5.364,00 €	3.500,00 €	0,00 €	0,00 €	
	613500	12.11				Per diem	350,00 €	3.292,00 €	500,00 €	0,00 €	480,00 €	
	613600	12.11				Hôtels, hébergements	1.500,00 €	3.000,00 €	1.800,00 €	0,00 €	700,00 €	
	613800	12.11				Frais de missions pour promotion	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
614						DOCUMENTATION GENERALE						2.600,00 €
	614000	12.11				Documentation	200,00 €	100,00 €	200,00 €	100,00 €	0,00 €	
	614100	12.11				Formation du personnel	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	614200	12.11				Visionnements	300,00 €	1.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	614300	12.11				Etudes culturelles, colloques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
616						PRODUCTION						6.700,00 €
	616000	12.11				Matériel artistique - décors	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.000,00 €	
	616010	12.11				Matériel artistique - costumes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	616020	12.11				Matériel artistique - accessoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	616060	12.11				Matériel technique et pédagogique	0,00 €	3.150,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	
	616100	12.11				Coproduction	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	616300	12.11				Droits d'auteurs - illustrateurs	0,00 €	700,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €	
619						RETRIBUTIONS						85.120,00 €
	619100	12.11				Volontaires	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	720,00 €	
	619100	12.11				RPI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	619300	12.11				Direction artistique - Centre des Arts scéniques	12.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	619500	12.11				Comptabilité, rédacteurs	4.000,00 €	0,00 €	0,00 €	4.000,00 €	0,00 €	
	619700	12.11				Intervenants artistiques	0,00 €	10.100,00 €	30.000,00 €	0,00 €	8.800,00 €	
	619900	12.11				Autres prestations	0,00 €	2.800,00 €	7.600,00 €	4.500,00 €	0,00 €	

Budget CIFAS actualisé
Octobre 2017

62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES							
620	REMUNERATIONS							67.000,00 €
620200		Rémunération du personnel administratif						
11.11		Coordination 4/5 temps	33.600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.11		Coordination 1/5 temps	8.400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.11		Chargée de projet 2/5 temps	6.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.11		Conseiller artistique	8.000,00 €	0,00 €	0,00 €	2.000,00 €	0,00 €	
620201	11.11	Rémunération du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
620202		Rémunération du personnel ponctuel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.11		Chargé de production Producers Academy	0,00 €	3.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.11		Chargés de production Signal						
11.11		Facilitatrices Signal						
11.11		Techniciens Signal	0,00 €	0,00 €	3.800,00 €	0,00 €	2.200,00 €	
621	COTISATIONS PATRONALES							27.400,00 €
621200		Cotisations patronales du personnel administratif						
11.20		Coordination 4/5 temps	11.040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.20		Coordination 1/5 temps	2.760,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.20		Chargée de projet 2/5 temps	3.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.20		Conseiller artistique	4.000,00 €	0,00 €	0,00 €	1.000,00 €	0,00 €	
621201	11.20	Cotisations patronales du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
621202		Cotisations patronales du personnel ponctuel						
11.20		Chargés de production Producers Academy	0,00 €	1.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.20		Chargés de production Signal	0,00 €	0,00 €	1.200,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.20		Facilitatrices Signal	0,00 €	0,00 €	1.000,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.20		Techniciens Signal	0,00 €	0,00 €	1.900,00 €	0,00 €	0,00 €	
623	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL							1.600,00 €
623000	11.12	Assurances légales	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
623200	11.12	Service médical	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
623600	11.12	Autres frais de personnel - frais km	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
625900	11.12	Dotation Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
625901	11.12	Reprise Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
625902	11.12	Dotation Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
625903	11.12	Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
63	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							
630	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS							4.000,00 €
630000		Amortissements immobilisations	4.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
630001		Amortissements immobiliers incorporels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
64	AUTRES CHARGES							500,00 €
640000	12.11	Droits d'enregistrement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
644000	12.11	Cotisations vers des associations	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
65	CHARGES FINANCIERES							
657	CHARGES DES DETTES							0,00 €
657000	21.60	Différences de paiements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
659	CHARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES							200,00 €
659000	21.60	Frais bancaires	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Budget CIFAS actualisé
Octobre 2017

CLASSE 7 : PRODUITS						185.216,00 €	31.650,00 €	14.250,00 €	2.500,00 €	18.000,00 €	251.616,00 €
70	CHIFFRE D'AFFAIRES										
701	VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES										3.600,00 €
	701200	49.11	Vente animations, ateliers, stages			0,00 €	2.400,00 €	1.200,00 €	0,00 €	0,00 €	
702	PRODUITS DE BIENS CULTURELS										0,00 €
	702000	49.11	Editions "papier"			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	702900	49.11	Autres biens culturels			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
703	COPRODUCTIONS										29.250,00 €
	703000	49.11	Apports reçus en coproduction			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
			On the Move			0,00 €	26.750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
			Bellone			0,00 €	2.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
73	SUBSIDES ET SUBVENTIONS										
	SUBVENTIONS										215.550,00 €
	737200	49.11	Subventions de la Cocof			129.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18.000,00 €	
	737500	49.11	Subventions de la Communauté française			8.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	737600	49.11	Subventions Actiris			45.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	737900		Subventions d'autres opérateurs publics			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		49.11	Ville de Bruxelles			0,00 €	0,00 €	4.000,00 €	0,00 €	0,00 €	
		49.11	Commission européenne			0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.500,00 €	0,00 €	
		49.11	Finnish Institute			0,00 €	0,00 €	4.600,00 €	0,00 €	0,00 €	
		49.11	Nuit Blanche			0,00 €	0,00 €	4.450,00 €	0,00 €	0,00 €	
75	PRODUITS FINANCIERS										
751	PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS										200,00 €
	751100	12.50	Intérêts sur comptes d'épargne			200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	751200	12.50	Intérêts sur comptes courants			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
757	REGULARISATION										0,00 €
	757000	12.50	Différences de paiements			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
76	PRODUITS EXCEPTIONNELS										
763	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS										0,00 €
	763000		Produits exceptionnels			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	763001		Produits des années antérieures			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
79	PRELEVEMENTS										3.016,00 €
	790000		Prélèvement sur le résultat reporté			3.016,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
DIFFERENCE ENTRE PRODUITS ET CHARGES						68.461,00 €	-16.636,00 €	-44.980,00 €	-9.200,00 €	2.355,00 €	0,00 €

Budget Ajusté 2017 des Dépenses et des Recettes de Bruxelles Formation

Dépenses		a	c	c-a
		2017 initial	2017 ajusté	Ecart
811	Salaires et charges sociales	34.643.843,32	34.359.765,94	-284.077,38
8111xxx	Charges salariales	34.643.843,32	34.359.765,94	-284.077,38
812	Achats de biens non durables et de services	24.619.250,73	22.976.869,38	-1.642.381,35
812110xx	Matières premières et outillages	298.933,00	338.210,00	39.277,00
812111xx	Entretien et location matériel	691.465,00	702.120,60	10.655,60
812112x0	Petits Entretien des bâtiments	1.913.130,75	1.693.619,00	-219.511,75
812112x1	Gros Entretien des bâtiments	4.312.942,00	2.542.809,00	-1.770.133,00
812113xx	Fournitures diverses	1.708.118,00	1.759.149,50	51.031,50
8121140x	Experts	1.477.598,00	2.010.993,40	533.395,40
8121145x	Frais de communication	875.283,00	977.365,02	102.082,02
812115xx	Frais assurances	86.814,00	83.151,00	-3.663,00
812116xx	Autres frais stagiaires	99.130,00	91.863,75	-7.266,25
812117xx	Partenariat secteur privé	9.897.999,53	9.422.433,25	-475.566,28
812118xx	Autres frais du personnel	272.400,00	278.231,00	5.831,00
812119xx	Autres fournitures	40.000,00	39.600,00	-400,00
812120xx	Loyers et charges des bâtiments	1.989.731,00	2.043.855,00	54.124,00
812210xx	Partenariat secteur public	955.706,45	993.468,86	37.762,41
823	Intérêts imputés en débit	903.005,00	826.384,40	-76.620,60
823000xx	Charges financières	903.005,00	826.384,40	-76.620,60
834	Transferts de revenus aux ménages	4.908.469,98	4.822.709,61	-85.760,37
834310xx	Avantages stagiaires	4.908.469,98	4.822.709,61	-85.760,37
845	Transfert de revenus à d'autres groupes institutionnels	392.275,00	392.287,00	12,00
845000xx	Taxes et impôts directs et indirects	392.275,00	392.287,00	12,00
874	Acquisition d'autres biens y compris les biens incorporels	915.347,35	985.625,32	70.277,97
874220xx	Biens d'investissement hors informatique	629.512,35	611.224,67	-18.287,68
874400xx	Logiciels Informatiques	80.550,00	201.283,00	120.733,00
874530xx	Matériels Informatiques	205.285,00	173.117,65	-32.167,35
885	Octrois de crédits à l'intérieur du secteur	0,00	-20.600,00	-20.600,00
885200xx	Organismes sécurité sociale	0,00	-20.600,00	-20.600,00
		66.382.191,38	64.343.041,65	-2.039.149,73

Recettes		a	c	c-a
		2017 initial	2017 ajusté	Ecart
916	Ventes de biens non durables et de services	1.382.205,00	1.182.380,00	-199.825,00
916100xx	Formations payantes	1.382.205,00	1.182.380,00	-199.825,00
938	Autres transferts de revenus des entreprises	355.200,18	359.840,56	4.640,38
938000xx	Récupérations diverses	212.376,18	140.224,56	-72.151,62
938110xx	Loyers	102.824,00	160.616,00	57.792,00
938300xx	Récupération auprès des Co Assurances	40.000,00	59.000,00	19.000,00
946	Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel	42.165.000,00	43.036.000,00	871.000,00
946100xx	Allocations de base	42.165.000,00	43.036.000,00	871.000,00
946120xx	Subsides de la Cocof	0,00	0,00	0,00
949	Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels	13.284.634,25	11.985.793,09	-1.298.841,16
949300xx	Récupération auprès d'OIP	633.503,00	639.503,00	6.000,00
949600xx	ACS Actiris	171.000,00	152.000,00	-19.000,00
949610xx	Subsides RBC	12.256.805,25	10.962.024,09	-1.294.781,16
949700xx	Récupération précompte immobilier	223.326,00	232.266,00	8.940,00
959	Transferts en capital de l'Etranger	9.865.151,00	8.772.146,00	-1.093.005,00
959100xx	FSE	9.865.151,00	8.772.146,00	-1.093.005,00
977	Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporés	330.001,00	6.882,00	-323.119,00
977xxxxx	Vente Patrimoine	330.001,00	6.882,00	-323.119,00
		67.382.191,43	65.343.041,65	-2.039.149,78

Résultat budgétaire	1.000.000,05	1.000.000,00	-0,05
---------------------	--------------	--------------	-------

**TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017**

Recettes							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 01: DOTATION REGION-BXL

Programme 101: financement missions ex-provinces culture

Activité 01: Dotation générale

Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)									
01.101.01.01.49359	*****				E	4.384	-	-	4.384
					L	4.384	-	-	4.384
Totaux Programme 101					E	4.384	-	-	4.384
					L	4.384	-	-	4.384
TOTAUX MISSION 01					E	4.384	-	-	4.384
					L	4.384	-	-	4.384
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique									

4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	4.384	-	-	-
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	4.384	-	-	-

MISSION 02: DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Programme 200: loi spéciale relative aux institutions bruxelloises

Activité 01: Dotation générale

Dotation de la Communauté française (art 82 & 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloise)									
02.200.01.01.49249	*****				E	10.101	-	-	10.101
					L	10.101	-	-	10.101
Totaux Programme 200					E	10.101	-	-	10.101
					L	10.101	-	-	10.101
TOTAUX MISSION 02					E	10.101	-	-	10.101
					L	10.101	-	-	10.101

Recettes							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	10.101	-	-	-
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	10.101	-	-	-

MISSION 06: RECETTES DIVERSES

Programme 500: recettes diverses

Activité 03: recettes non fiscales générales

Recettes diverses (Règlement)					
06.500.03.01.06009	*****	E	264	-	204
		L	264	-	204
Recettes du Service de prêt de matériel					
06.500.03.06.06009	*****	E	60	-	60
		L	60	-	60
Indus à Récupérer - Personnel (Règlement)					
06.500.03.09.1111	*****	E	-	-	59
		L	-	-	59
Indus à Récupérer - Asbl (Règlement)					
06.500.03.10.3300	*****	E	-	-	30
		L	-	-	30
Totaux Programme 500		E	324	-	29
		L	324	-	29
TOTAUX MISSION 06		E	324	-	29
		L	324	-	29

Recettes							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	324	-	60-	264
	L	324	-	60-	264
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	-	-	59	59
	L	-	-	59	59
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E	-	-	30	30
D'AUTRES SECTEURS	L	-	-	30	30

MISSION 08: INTERETS FINANCIERS

Programme 700: intérêts financiers

Activité 03: recettes non fiscales générales

Intérêts financiers (Règlement)					
08.700.03.01.26109	*****	E	-	-	-
		L	-	-	-
Totaux Programme 700		E	-	-	-
		L	-	-	-
TOTAUX MISSION 08		E	-	-	-
		L	-	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Recettes								COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 09: REMBOURSEMENT DE DOTATION

Programme 800: Remboursement de dotation

Activité 03: recettes non fiscales générales

Remboursement Dotation SGS Bâtiment (Règlement)									
09.800.03.02.89139	*****				E	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
Totaux Programme 800					E	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
TOTAUX MISSION 09					E	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique									
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES					E	14.809	-	29	14.838
					L	14.809	-	29	14.838

TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	324	-	60-	264
	L	324	-	60-	264
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	-	-	59	59
	L	-	-	59	59
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	-	-	30	30
	L	-	-	30	30
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	14.485	-	-	14.485
	L	14.485	-	-	14.485

**TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017**

Dépenses						COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 10: ADMINISTRATION

Programme 000: Rémunération

Rémunération du personnel statutaire									
10.000.00.00.1110	0131			3	E	3.062	34-	10-	3.018
					L	3.062	34-	10-	3.018
Rémunération du personnel contractuel									
10.000.00.01.1110	0131			3	E	575	-	-	575
					L	575	-	-	575
Frais liés au personnel									
10.000.00.02.1111	0131			1	E	119	-	4	123
					L	119	-	4	123
Charges et provisions de pension des agents provenant de l'ex-CFC									
10.000.00.03.1120	0131			4	E	1.580	21	-	1.601
					L	1.580	21	-	1.601
Pensions pour cause d'invalidité									
10.000.00.04.1120	1012			1	E	80	13	2	95
					L	80	13	2	95
Dépenses liées aux frais de parcours									
10.000.00.05.1211	0131			1	E	4	-	-	4
					L	4	-	-	4
Frais de gestion du personnel									
10.000.00.06.1211	0131			1	E	47	-	2	49
					L	47	-	2	49
Frais de formation du personnel									
10.000.00.07.1211	0131			3	E	16	-	-	16
					L	16	-	-	16

				E	12	-	-	12
Frais liés à l'informatisation de l'administration				L	12	-	-	12
10.000.00.08.1211	0133	1						
Frais de fonctionnement								
10.000.00.09.1211	0133	1	E	313	-	-	-	313
			L	313	-	-	-	313

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017	
Frais de location (loyers)										
10.000.00.10.1212	0133			1	E	232	-	-	232	
					L	232	-	-	232	
Frais de location simple (photocopieurs)										
10.000.00.11.1213	0131			1	E	20	-	-	20	
					L	20	-	-	20	
Dotation au Service Social										
10.000.00.12.3300	0131			1	E	103	-	-	103	
					L	103	-	-	103	
Dépenses patrimoniales										
10.000.00.13.7422	0133			1	E	9	-	-	9	
					L	9	-	-	9	
Achat de matériel informatique et bureautique										
10.000.00.14.7422	0133			1	E	5	-	-	5	
					L	5	-	-	5	
Provision pour gestion de risques (en matière de personnel)										
10.000.00.16.0101	0133			1	E	-	-	-	-	
					L	-	-	-	-	
annulation droits constatés										
10.000.00.17.0101	0131			1	E	-	-	55	55	
					L	-	-	55	55	
Intérêts - charges financières										
10.000.00.18.2160	0131			1	E	-	-	1	1	
					r			r	r	
Totaux Programme 000						6.177	-	54	6.231	
						6.177	-	54	6.231	
TOTAUX MISSION 10						6.177	-	54	6.231	
						6.177	-	54	6.231	

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	-	-			55		55
	L	-	-			55		55
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	6.060	-			2-		6.058
	L	6.060	-			2-		6.058
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	-	-			1		1
	L	-	-			1		1
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E	103	-			-		-
D'AUTRES SECTEURS	L	103	-			-		-
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	14	-			-		-
	L	14	-			-		-

Dépenses								COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

MISSION 11: JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT

Programme 001: Culture

Activité 01a: Support de la politique culturelle en général

Dépenses de promotion, diffusion, publication									
11.001.01a.00.1211	0820			3	E	38	-	-	38
					L	38	-	-	38
Subventions aux associations (secteur privé)									
11.001.01a.02.3300	0820			3	E	550	645	-	1.195
					L	540	596	-	1.136
Subventions en faveur des arts du cirque									
11.001.01a.03.3300	0820			3	E	166	-	-	166
					L	194	-	-	194
Subventions à l'asbl CFC Editions									
11.001.01a.04.3300	0820			3	E	363	-	-	363
					L	363	-	-	363
Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel									
11.001.01a.06.3300	0820			3	E	935	290-	-	645
					L	857	299-	-	558
Infrastructures culturelles: subventions pour intérêts									
11.001.01a.07.2110	0820			1	E	5	-	-	5
					L	5	-	-	5
Subventions aux associations (secteur public)									
11.001.01a.08.4320	0820			3	E	82	-	-	82
					L	82	-	-	82
Soutien à la création de maisons locales des cultures									
11.001.01a.09.4320	0820			3	E	622	-	-	622
					L	622	-	-	622
Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)									
11.001.01a.10.4320	0820			3	E	35	-	-	35
					L	34	-	-	34

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Infrastructures culturelles: subventions pour amortissements									
11.001.01a.11.9110	0820			1	E	27	-	-	27
					L	27	-	-	27
Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé)									
11.001.01a.13.3300	0820			3	E	928	657-	-	271
					L	762	527-	-	235
Support de la politique culturelle en général - prestations de tiers, frais de réunion, frais de bouche, jurys									
11.001.01a.14.1211	0820			1	E	3	-	-	3
					L	3	-	-	3
Transfert en capital aux ASBL dans le cadre d'investissement									
11.001.01a.15.5211	0820			3	E	50	20	-	70
					L	50	20	-	70
Soutien à la mise en œuvre de l'année thématique 2017									
11.001.01a.16.3300	0820			1	E	-	-	-	-
					L	50	-	-	50
Subventions pour l'organisation des fêtes du 27/09 (secteur privé)									
11.001.01a.17.3300	0820			3	E	60	-	-	60
					L	60	-	-	60
Frais de fonctionnement pour les bâtiments administratifs									
11.001.01a.18.1211	0820			1	E	155	-	-	155
					L	155	-	-	155
Dépenses Bâtiments - division Culture									
11.001.01a.19.7200	0820			1	E	210	-	-	210
					L	220	-	-	220
Dépenses de prestations de tiers pour études, recherches ou colloques relatifs au développement culturel.									
11.001.01a.21.1211	0820			1	E	-	70	-	70
					L	-	35	-	35
Activité 02b: Danse, Musique, Théâtre									
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration									
11.001.02b.00.1211	0820			1	E	3	-	-	3
					L	2	-	-	2

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Dépenses de promotion, diffusion, publication									
11.001.02b.01.1211	0820			3	E	7	-	-	7
					L	7	-	-	7
Subventions aux associations									
11.001.02b.02.3300	0820			3	E	1.300	266	-	1.566
					L	1.300	219	-	1.519
Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public									
11.001.02b.03.3300	0820			3	E	200	-	-	200
					L	200	-	-	200
Subventions allouées dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs de la danse et du théâtre.									
11.001.02b.04.3300	0820			3	E	200	-	-	200
					L	200	-	-	200
Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS									
11.001.02b.05.3300	0820			3	E	150	150-	-	-
					L	125	125-	-	-
Soutien aux cafés théâtres (appel à projet)									
11.001.02b.06.3300	0820			3	E	150	75	-	225
					L	150	67	-	217
Subvention pour le Théâtre des Martyrs									
11.001.02b.07.3300	0820			3	E	200	-	-	200
					L	200	-	-	200
Activité 03b: Livre, Littérature et langue française									
Dépenses de promotion, diffusion, publication									
11.001.03b.00.1211	0820			1	E	15	-	-	15
					L	15	-	-	15
Subventions aux associations									
11.001.03b.01.3300	0820			3	E	238	-	-	238
					L	238	-	-	238
Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture.									
11.001.03b.02.3300	0820			3	E	61	-	-	61
					L	61	-	-	61

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Subventions à l'ASBL Centre Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles									
11.001.03b.03.3300	0820			3	E	30	-	-	30
					L	32	-	-	32
Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales.									
11.001.03b.04.4320	0820			3	E	364	-	-	364
					L	366	-	-	366
Subventions d'investissement aux bibliothèques communales.									
11.001.03b.05.6321	0820			3	E	332	-	-	332
					L	332	-	-	332
Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères									
11.001.03b.06.6321	0820			3	E	37	-	-	37
					L	37	1	-	38
Subventions d'investissements aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture									
11.001.03b.07.5211	0820			3	E	54	-	-	54
					L	54	-	-	54
Subventions d'investissements au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles									
11.001.03b.08.5211	0820			3	E	10	7	-	17
					L	10	6	-	16
Subventions à l'ASBL Maison de la Francité									
11.001.03b.09.3300	0820			3	E	333	-	-	333
					L	333	-	-	333
Activité 04a: Histoire, patrimoine immatériel et traditions populaires									
Dépenses de promotion, diffusion, publication									
11.001.04a.00.1211	0820			3	E	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
Subventions aux associations									
11.001.04a.01.3300	0820			3	E	30	-	-	30
					L	30	-	-	30
Activité 05: Arts plastiques, musées									
Dépenses de promotion, diffusion, publication									
11.001.05.00.1211	0820			1	E	10	-	-	10
					L	10	-	-	10

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Subventions aux associations									
11.001.05.01.3300	0820			3	E	428	75	-	503
					L	428	62	-	490
Arts plastiques - Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en Région de BXL capitale									
11.001.05.03.3300	0820			3	E	100	66-	-	34
					L	100	59-	-	41
Subventions à l'asbl Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique (ISELP)									
11.001.05.04.3300	0820			3	E	156	-	-	156
					L	156	-	-	156
Activité 06: Audio-visuel									
Dépenses de promotion, diffusion, publication									
11.001.06.00.1211	0830			1	E	18	6-	-	12
					L	18	5-	-	13
Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel									
11.001.06.01.1211	0830			1	E	30	-	-	30
					L	30	-	-	30
Subventions aux associations									
11.001.06.02.3300	0830			3	E	509	7-	-	502
					L	509	6-	-	503
Subventions à BX1									
11.001.06.03.3300	0830			3	E	683	-	3.261	3.944
					L	683	20-	2.649	3.312
Audiovisuel-achat de biens durables pour le service prêt matériel audiovisuel									
11.001.06.04.7422	0830			1	E	29	-	-	29
					L	29	-	-	29
Subventions à l'ASBL CINEMAMED									
11.001.06.05.3300	0830			3	E	102	18	-	120
					L	102	15	-	117

Dépenses							COCO F		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Subsides en matière d'investissement à BX1									
11.001.06.06.5211	0830			3	E	-	-	-	-
					L	-	20	-	20
Activité 07: Centres culturels									
Subventions aux Centres Culturels reconnus									
11.001.07.00.3300	0820			3	E	363	-	-	363
					L	363	-	-	363
Subventions aux Halles de Schaerbeek									
11.001.07.01.3300	0820			3	E	85	-	-	85
					L	85	-	-	85
Subvention à l'ASBL La Concertation									
11.001.07.02.3300	0820			3	E	150	-	-	150
					L	150	-	-	150
Totaux Programme 001					E	10.606	-	3.261	13.867
					L	10.417	-	2.649	13.066

Programme 002: Jeunesse et Sports

Activité 01b: Jeunesse, ludothèques

Autres dépenses de promotion, diffusion, jeunesse									
11.002.01b.00.1211	0840			1	E	6	-	-	6
					L	6	-	-	6
Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques									
11.002.01b.01.1211	0840			3	E	7	-	-	7
					L	7	-	-	7
Subventions aux associations en matière de jeunesse									
11.002.01b.03.3300	0840			3	E	253	-	-	253
					L	253	-	-	253

Dépenses						COCO F			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Subventions aux associations en matière de ludothèques									
11.002.01b.04.3300	0840			3	E	89	4	-	93
					L	83	-	-	83
Subventions pour aménagement ou amélioration des installations									
11.002.01b.05.5210	0840			3	E	17	-	-	17
					L	18	-	-	18
Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la Cocof									
11.002.01b.06.7422	0840			3	E	3	-	-	3
					L	3	-	-	3
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse									
11.002.01b.07.3300	0840			3	E	44	-	-	44
					L	44	-	-	44
Subventions aux ludothèques communales									
11.002.01b.09.6321	0840			3	E	24	4-	-	20
					L	20	-	-	20

Activité 02c: Sports

Dépenses de promotion, publication									
11.002.02c.00.1211	0810			3	E	50	-	-	50
					L	50	-	-	50
Subventions aux associations									
11.002.02c.01.3300	0810			3	E	407	350	-	757
					L	488	350	-	838
Subventions aux clubs sportifs									
11.002.02c.02.3300	0810			1	E	189	-	-	189
					L	189	-	-	189
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe									
11.002.02c.03.3300	0810			1	E	103	-	-	103
					L	103	-	-	103
Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin									
11.002.02c.04.3300	0810			1	E	180	-	-	180
					L	180	-	-	180

Dépenses							COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Mise en œuvre du plan Sport									
11.002.02c.05.0101	0810			1	E	350	350-	-	-
					L	350	350-	-	-
Activité 03c: Petite enfance									
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration									
11.002.03c.00.1211	0911			3	E	10	-	-	10
					L	8	-	-	8
Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication									
11.002.03c.01.1211	0911			3	E	11	-	-	11
					L	11	-	-	11
Subventions aux associations									
11.002.03c.02.3300	0911			3	E	224	-	60	284
					L	224	-	60	284
Petite enfance – Participation de la COCOF à la subvention à la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)									
11.002.03c.03.4110	0911			3	E	2	-	-	2
					L	2	-	-	2
Conception, impression et diffusion de "Grandir à Bruxelles"									
11.002.03c.04.1211	0911			3	E	-	-	-	-
					L	11	-	-	11
Activité 04b: Education à la culture									
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration									
11.002.04b.00.1211	0860			3	E	11	-	-	11
					L	11	-	-	11
Marché relatif à l'accompagnement pédagogique pour les projets soutenus via l'appel "La culture a de la classe"									
11.002.04b.01.1211	0860			3	E	150	-	-	150
					L	50	-	-	50
Dépenses d'impression, de promotion, de diffusion, d'information et d'achats de publication pour l'éducation à la culture									
11.002.04b.02.1211	0860			3	E	1	-	-	1
					L	1	-	-	1

Subventions aux associations (secteur privé)									
11.002.04b.03.3300	0860			3	E	490	-	-	490
					L	490	-	-	490
Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
Totaux Programme 002					E	2.621	-	60	2.681
					L	2.602	-	60	2.662

Programme 004: Education permanente

Activité 01:

Autres dépenses de promotion, diffusion, publication									
11.004.01.00.1211	0860			1	E	5	-	-	5
					L	5	-	-	5
Subventions aux associations en matière d'éducation permanente									
11.004.01.01.3300	0860			3	E	165	15-	-	150
					L	183	12-	-	171
Subsides aux associations d'éducation permanente									
11.004.01.02.3300	0860			3	E	376	-	-	376
					L	374	-	-	374
Subventions aux ateliers créatifs									
11.004.01.03.3300	0860			3	E	200	15	-	215
					L	175	12	-	187
Totaux Programme 004					E	746	-	-	746
					L	737	-	-	737

Dépenses						COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Programme 006: Activités Parascolaires à caractère pédagogique**Activité 01:**

Dépenses de fonctionnement du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)									
11.006.01.01.1211	0960			1	E	10	4-	3-	3
					L	10	4-	3-	3
Subventions aux associations									
11.006.01.03.3300	0960			3	E	374	-	-	374
					L	378	-	-	378
Dépenses d'investissements du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)									
11.006.01.04.7422	0960			3	E	20	4	3	27
					L	20	4	3	27
Totaux Programme 006					E	404	-	-	404
					L	408	-	-	408
TOTAUX MISSION 11					E	14.377	-	3.321	17.698
					L	14.164	-	2.709	16.873

Dépenses						COCO F			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E					350	350-	-	-
	L					350	350-	-	-
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E					540	60	3-	597
	L					448	26	3-	471
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E					5	-	-	-
	L					5	-	-	-
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E					11.564	263	3.321	15.148
	L					11.435	273	2.709	14.417
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E					1.105	-	-	-
	L					1.106	-	-	-
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E					131	27	-	-
	L					132	46	-	-
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E					393	4-	-	-
	L					389	1	-	-
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E					262	4	3	269
	L					272	4	3	279
9.DETTE PUBLIQUE	E					27	-	-	-
	L					27	-	-	-

Dépenses						COCOF			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Redistributions 2017	1 er ajust. 2017	Ajusté 2017
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES					E	20.554	-	3.375	23.929
					L	20.341	-	2.763	23.104

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	350	350-	55	55
	L	350	350-	55	55
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	6.600	60	5-	6.655
	L	6.508	26	5-	6.529
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	5	-	1	6
	L	5	-	1	6
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	11.667	263	3.321	15.251
	L	11.538	273	2.709	14.520
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1.105	-	-	1.105
	L	1.106	-	-	1.106
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	131	27	-	158
	L	132	46	-	178
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	393	4-	-	389
	L	389	1	-	390
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	276	4	3	283
	L	286	4	3	293
9.DETTE PUBLIQUE	E	27	-	-	27
	L	27	-	-	27

**DÉCRETS ET DE RÈGLEMENTS CONTENANT LES BUDGETS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018
(EN MILLIERS D'EUROS)**

**TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018**

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 01: DOTATION REGION-BXL

Programme 100: droit de tirage

Activité 01: Dotation générale

Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art.86 de la loi spéciale du 16/07/1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)							
01.100.01.01.49359	*****				E	194.262	200.713
					L	194.262	200.713
Totaux Programme 100					E	194.262	200.713
					L	194.262	200.713

Programme 102: financement enseignement

Activité 01: Dotation générale

Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement							
01.102.01.01.49359	*****				E	35.970	36.687
					L	35.970	36.687
Totaux Programme 102					E	35.970	36.687
					L	35.970	36.687

Programme 103: financement missions ex-provinces hors culture

Activité 01: Dotation générale

Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (hors culture)							
01.103.01.01.49359	*****				E	10.227	10.432
					L	10.227	10.432
Totaux Programme 103					E	10.227	10.432
					L	10.227	10.432
TOTAUX MISSION 01					E	240.459	247.832
					L	240.459	247.832

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	240.459	247.832
	L	240.459	247.832

MISSION 02: DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Programme 102: financement enseignement

Activité 01: Dotation générale

Recettes liées à l'enseignement			
02.102.01.01.49249	*****	E	4.400
		L	4.400
Totaux Programme 102		E	4.400
		L	4.400

Programme 104: Non marchand

Activité 01: Dotation générale

Dotation Non Marchand de la Communauté française			
02.104.01.01.49249	*****	E	850
		L	850
Totaux Programme 104		E	850
		L	850

Programme 201: dotation spéciale attribuant certaines compétences de la communauté française

Activité 01: Dotation générale

Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7&1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19/07/1993 et du décret III du 22/07/1993 de l'Assemblée de la Commission Communautaire attribuant l'exercice de certaines compétences de la Comm			
02.201.01.01.49249	*****	E	99.112
		L	99.112
Totaux Programme 201		E	99.112
		L	99.112

Programme 202: rémunération personnel transféré*Activité 01: Dotation générale*

Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré				
02.202.01.01.49249	*****	E	1.962	2.001
		L	1.962	2.001
Totaux Programme 202		E	1.962	2.001
		L	1.962	2.001

Programme 203: relations internationales*Activité 01: Dotation générale*

Dotation Relations Internationales				
02.203.01.01.49249	*****	E	310	310
		L	310	310
Totaux Programme 203		E	310	310
		L	310	310

Programme 204: décompte dotation*Activité 01: Dotation générale*

Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française				
02.204.01.01.49249	*****	E	981	-
		L	981	-
Totaux Programme 204		E	981	-
		L	981	-

Programme 205: Transfert Saint Emilie*Activité 01: Dotation générale*

Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à 7 du Décret du 11/04/2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)				
02.205.01.01.49249	*****	E	11.529	26.266
		L	11.529	26.266
Totaux Programme 205		E	11.529	26.266
		L	11.529	26.266

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Programme 206: Dotation complémentaire

Activité 01: Dotation générale

Dotation complémentaire de la Communauté française							
02.206.01.01.49249	*****				E	368	380
					L	368	380
Totaux Programme 206						E 368	380
						L 368	380
TOTAUX MISSION 02						E 119.512	137.069
						L 119.512	137.069

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES						E	119.512	137.069
						L	119.512	137.069

MISSION 03: DOTATION REGION

Programme 104: Non marchand

Activité 01: Dotation générale

Dotation Non Marchand Région wallonne							
03.104.01.01.49349	*****				E	150	150
					L	150	150
Totaux Programme 104						E 150	150
						L 150	150
TOTAUX MISSION 03						E 150	150
						L 150	150

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E	150	150
					L	150	150

MISSION 04: DOTATION FEDERALE

Programme 300: loterie nationale

Activité 02: recettes fiscales générales

Recettes Loterie Nationale							
04.300.02.01.49409	*****				E	1.157	1.152
					L	1.157	1.152
Totaux Programme 300					E	1.157	1.152
					L	1.157	1.152

Programme 301: dotation spéciale

Activité 01: Dotation générale

Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la commission communautaire française							
04.301.01.01.49409	*****				E	66.156	68.272
					L	66.156	68.272
Totaux Programme 301					E	66.156	68.272
					L	66.156	68.272

Programme 302: Provisions

Activité 03: recettes non fiscales générales

Recettes Provision							
04.302.03.01.06009	*****				E	1.600	-
					L	1.600	-
Totaux Programme 302					E	1.600	-
					L	1.600	-
TOTAUX MISSION 04					E	68.913	69.424
					L	68.913	69.424

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	1.600	-
	L	1.600	-
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	67.313	69.424
	L	67.313	69.424

MISSION 05: VENTES DE BIENS

Programme 400: Ventes immobilières

Activité 03: recettes non fiscales générales

Ventes terrains			
05.400.03.01.76309	*****	E	200
		L	200
Totaux Programme 400		E	200
		L	200
TOTAUX MISSION 05		E	200
		L	200

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	200	200
	L	200	200

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 06: RECETTES DIVERSES

Programme 500: recettes diverses

Activité 03: recettes non fiscales générales

Recettes diverses (Décret)							
06.500.03.02.06009	*****			E		700	500
				L		700	500
Recettes du Complexe Sportif							
06.500.03.03.16129	*****			E		330	337
				L		330	337
Remboursement de traitements							
06.500.03.04.1111	*****			E		50	150
				L		50	150
Remboursement solde des comptes extraordinaires							
06.500.03.05.1211	*****			E		400	400
				L		400	400
Recettes propres à l'IPHOV							
06.500.03.07.16129	*****			E		50	50
				L		50	50
Remboursement des dépenses du personnel du Centre Etoile Polaire							
06.500.03.08.1111	*****			E		814	838
				L		814	838
Indus à récupérer - Personnel (Décret)							
06.500.03.11.1111	*****			E		-	100
				L		-	100
indus à récupérer - ASBL (Décret)							
06.500.03.12.3300	*****			E		-	850
				L		-	850
Recettes perçues pour les épreuves organisées pour la validation des compétences							
06.500.03.13.3840	*****			E		-	3
				L		-	3
Totaux Programme 500				E		2.344	3.228
				L		2.344	3.228
TOTAUX MISSION 06				E		2.344	3.228
				L		2.344	3.228

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds or- ganiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	700	500
	L	700	500
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	1.644	1.875
	L	1.644	1.875
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	-	853
	L	-	853

MISSION 07 : LOYERS

Programme 600: loyers

Activité 03: recettes non fiscales générales

Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire"			
07.600.03.01.1212	*****	E	46
		L	46
Totaux Programme 600		E	46
		L	46
TOTAUX MISSION 07		E	46
		L	46

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

3.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	46	47
	46	47
E		
L		

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 08: INTERETS FINANCIERS

Programme 700: intérêts financiers

Activité 03: recettes non fiscales générales

Intérêts financiers (Décret)							
08.700.03.02.26109	*****					E	50
						L	50
Totaux Programme 700						E	50
						L	50
TOTAUX MISSION 08						E	50
						L	50

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>4. INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ</i>	E	50	50
	L	50	50

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds or- ganiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 09: REMBOURSEMENT DE DOTATION

Programme 800: Remboursement de dotation

Activité 03: recettes non fiscales générales

Remboursement Dotation SGS Bâtiment (Décret)							
09.800.03.01.89139	*****				E	-	-
					L	-	-
Totaux Programme 800					E	-	-
					L	-	-

Programme 801: remboursement préfinancement

Activité 03: recettes non fiscales générales

Remboursement du préfinancement "Fonds Social Européen" pour SFPME et l'Enseignement							
09.801.03.01.89139	*****				E	330	330
					L	330	330
Totaux Programme 801					E	330	330
					L	330	330
TOTAUX MISSION 09					E	330	330
					L	330	330

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

8.OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS; PARTICIPATIONS ET LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS;	E	330	330
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	L	330	330

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES						E 432.004	458.330
						L 432.004	458.330
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES, répartis selon le premier chiffre du code économique							
<i>0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES</i>						E 2.300	500
						L 2.300	500
<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>						E 1.690	1.922
						L 1.690	1.922
<i>2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ</i>						E 50	50
						L 50	50
<i>3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>						E -	853
						L -	853
<i>4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>						E 427.434	454.475
						L 427.434	454.475
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>						E 200	200
						L 200	200
<i>8.OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS; PARTICIPATIONS ET LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS; AUTRES PRODUITS FINANCIERS</i>						E 330	330
						L 330	330

**TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018**

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 01: CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE F. LAANAN

Programme 000: F. Laanan

Traitements et indemnités du personnel du cabinet							
01.000.00.00.1111	0111			3	E	315	329
					L	315	329
Frais de fonctionnement du cabinet							
01.000.00.01.1211	0111			1	E	13	13
					L	13	13
Dépenses patrimoniales du cabinet							
01.000.00.02.7422	0111			1	E	27	27
					L	27	27
Totaux Programme 000					E	355	369
					L	355	369
TOTAUX MISSION 01					E	355	369
					L	355	369

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	328	342
	L	328	342
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	27	27
	L	27	27

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 02: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE R. VERVOORT

Programme 000: R. Vervoort

Traitements et indemnités du personnel du cabinet							
02.000.00.00.1111	0111			3	E	164	171
					L	164	171
Frais de fonctionnement du cabinet							
02.000.00.01.1211	0111			1	E	28	28
					L	28	28
Dépenses patrimoniales du cabinet							
02.000.00.02.7422	0111			1	E	18	18
					L	18	18
Totaux Programme 000					E	210	217
					L	210	217
TOTAUX MISSION 02					E	210	217
					L	210	217

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	192	199
	L	192	199
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>	E	18	18
	L	18	18

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 03: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C. JODOGNE

Programme 000: C. Jodogne

Traitements et indemnités du personnel du cabinet							
03.000.00.00.1111	0111			3	E	169	176
					L	169	176
Frais de fonctionnement du cabinet							
03.000.00.01.1211	0111			1	E	25	25
					L	25	25
Dépenses patrimoniales du cabinet							
03.000.00.02.7422	0111			1	E	13	13
					L	13	13
Totaux Programme 000					E	207	214
					L	207	214
TOTAUX MISSION 03					E	207	214
					L	207	214

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	194	201
	L	194	201
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS</i>	E	13	13
	L	13	13

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 04: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE D. GOSUIN

Programme 000: D. Gosuin

Traitements et indemnités du personnel du cabinet							
04.000.00.00.1111	0111			3	E	172	179
					L	172	179
Frais de fonctionnement du cabinet							
04.000.00.01.1211	0111			1	E	25	25
					L	25	25
Dépenses patrimoniales du cabinet							
04.000.00.02.7422	0111			1	E	18	18
					L	18	18
Totaux Programme 000					E	215	222
					L	215	222
TOTAUX MISSION 04					E	215	222
					L	215	222

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	197	204
	L	197	204
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS</i>	E	18	18
	L	18	18

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 05: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE C. FREMAULT

Programme 000: C. Fremault

Traitements et indemnités du personnel du cabinet							
05.000.00.00.1111	0111			3	E	218	227
					L	218	227
Frais de fonctionnement du cabinet							
05.000.00.01.1211	0112			1	E	19	19
					L	19	19
Dépenses patrimoniales du cabinet							
05.000.00.02.7422	0112			1	E	4	4
					L	4	4
Totaux Programme 000					E	241	250
					L	241	250
TOTAUX MISSION 05					E	241	250
					L	241	250

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	237	246
	L	237	246
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>	E	4	4
	L	4	4

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 06: PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Programme 000: Subsistance

Dotation à l'Assemblée							
06.000.00.00.0101	0112			1	E	-	-
					L	-	-
Totaux Programme 000					E	-	-
					L	-	-
TOTAUX MISSION 06					E	-	-
					L	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 07: CABINETS**Programme 000: Subsistance**

Provisions pour sortie de charge							
07.000.00.00.0101	0112			4	E	-	-
					L	-	-
Totaux Programme 000					E	-	-
					L	-	-
TOTAUX MISSION 07					E	-	-
					L	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 21: ADMINISTRATION

Programme 000: Subsistance

Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)							
21.000.00.00.0101	0131			3	E	73	-
					L	73	-
Accord non marchand ACS							
21.000.00.02.0101	0131			3	E	760	-
					L	760	-
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat							
21.000.00.03.1211	0131			1	E	40	40
					L	40	40
Accord non marchand embauche compensatoire							
21.000.00.04.0101	0131			3	E	4.954	-
					L	4.944	-
Frais de fonctionnement de la cellule COMMUNICATION							
21.000.00.05.1211	0131			3	E	30	30
					L	30	30
Accord non marchand volet bien être							
21.000.00.06.0101	0131			3	E	350	-
					L	350	-
Accord non marchand primes syndicales							
21.000.00.07.0101	0131			3	E	150	-
					L	150	-
Rémunérations du personnel statutaire							
21.000.00.08.1111	0131			3	E	18.758	18.600
					L	18.758	18.600

Dépenses	COCOF						
----------	-------	--	--	--	--	--	--

Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Rémunérations du personnel contractuel							
21.000.00.09.1111	0131			3	E	4.758	5.840
					L	4.758	5.840
Frais liés au personnel							
21.000.00.10.1111	0131			3	E	1.050	1.200
					L	1.050	1.200
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.							
21.000.00.11.1120	0131			4	E	1.577	1.700
					L	1.577	1.700
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.							
21.000.00.12.1120	0131			4	E	4.159	4.243
					L	4.159	4.243
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH							
21.000.00.14.1120	0131			4	E	82	230
					L	82	230
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95							
21.000.00.15.1120	0131			4	E	416	416
					L	416	416
Dépenses liées aux frais de parcours							
21.000.00.17.1211	0131			1	E	37	38
					L	37	38
Frais de gestion du personnel							
21.000.00.18.1211	0131			1	E	375	383
					L	375	383
Frais de formation du personnel							
21.000.00.19.1211	0131			3	E	220	220
					L	195	220
Frais liés à l'informatisation de l'administration							
21.000.00.20.1211	0131			1	E	1.200	1.909
					L	1.200	1.909
Application général e-sub							
21.000.00.21.1211	0131			4	E	-	106
					L	114	106

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Application budgétaire et comptable							
21.000.00.22.1211	0131			1	E	200	200
					L	200	200
Mission du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonct.							
21.000.00.23.1211	0721			1	E	127	122
					L	127	122
Frais de fonctionnement							
21.000.00.24.1211	0133			1	E	1.400	1.500
					L	1.400	1.500
Frais de location simple (leasing opérationnel)							
21.000.00.26.1213	0133			1	E	89	89
					L	89	89
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique							
21.000.00.27.1211	0133			3	E	21	22
					L	21	22
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides							
21.000.00.28.1211	0133			1	E	5	5
					L	5	5
Dotations au Service social							
21.000.00.29.3300	0131	FACULTATIF		1	E	926	960
					L	926	960
Dépenses patrimoniales							
21.000.00.31.7422	0133			1	E	92	150
					L	92	150
Achat de matériel informatique et bureautique							
21.000.00.32.7422	0133			1	E	180	180
					L	180	180
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.							
21.000.00.33.7422	0133			1	E	18	18
					L	18	18

Dépenses	COCOF
----------	-------

Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour Phare							
21.000.00.36.1111	0131			3	E	105	95
					L	105	95
Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour SFPME							
21.000.00.37.1111	0131			3	E	375	350
					L	375	350
Charges de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME							
21.000.00.38.1120	0131			3	E	340	3
					L	340	3
Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures							
21.000.00.39.0101	0131			1	E	-	-
					L	-	-
Frais de fonctionnement bâtiments administratifs							
21.000.00.40.1211	0133			1	E	805	859
					L	805	859
Bien-être							
21.000.00.41.1211	0133			3	E	-	30
					L	-	30
Provision pour Accord Non Marchand							
21.000.00.42.0101	0131			3	E	-	-
					L	-	-
Annulation droits constatés							
21.000.00.43.0101	0131			1	E	10	100
					L	10	100
Embauche compensatoire - projets innovants							
21.000.00.44.0101	0131			3	E	-	-
					L	-	-
Frais de formation du Conseil de direction							
21.000.00.45.1211	0133			3	E	-	25
					L	-	25
Totaux Programme 000					E	43.682	39.663
					L	43.761	39.663

Programme 001: Dotation spéciale de la Communauté Française

Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs				
21.001.00.00.2130	0170	4	E	-
			L	-
Remboursement de la dotation				
21.001.00.01.4130	0170	4	E	-
			L	-
Totaux Programme 001			E	-
			L	175
TOTAUX MISSION 21			E	43.682
			L	43.761
				39.838
				39.838

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES</i>	E	6.297	100
	L	6.287	100
<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	36.169	38.255
	L	36.258	38.255
<i>3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>	E	926	960
	L	926	960
<i>4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	E	-	175
	L	-	175
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>	E	290	348
	L	290	348

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES

Programme 001: Action Sociale

Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration							
22.001.00.00.1211	1070			1	E	35	35
					L	35	35
Promotion, publication, diffusion							
22.001.00.01.1211	1070			3	E	25	25
					L	25	25
Subventions à des organismes d'aide sociale							
22.001.00.03.3300	1070	FACULTATIF		3	E	468	468
					L	537	530
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale							
22.001.00.04.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	3.307	3.361
					L	3.271	3.358
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique							
22.001.00.05.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	211	216
					L	211	215
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"							
22.001.00.06.3300	1070	FACULTATIF		1	E	42	42
					L	42	42
Subventions aux Maisons d'accueil							
22.001.00.07.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	11.628	12.538
					L	11.645	12.491
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille							
22.001.00.09.3300	1070	FACULTATIF		3	E	74	74
					L	74	74
Subventions aux réseaux en action sociale							
22.001.00.10.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	158	226
					L	158	225

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Subventions aux services de médiation de dettes							
22.001.00.11.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	415	481
					L	474	479
Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination							
22.001.00.12.3300	1070	ORGANIQUE		1	E	90	92
					L	90	92
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale							
22.001.00.13.5210	1070	FACULTATIF		1	E	120	150
					L	126	150
Totaux Programme 001						16.573	17.708
						16.688	17.716

Programme 002: Cohabitation des communautés locales

Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale							
22.002.00.00.3300	1070	FACULTATIF		3	E	888	888
					L	750	750
Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale et d'accueil des primo-arrivants							
22.002.00.01.1211	1070			3	E	99	99
					L	99	99
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes							
22.002.00.02.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	897	915
					L	897	915
Financement du Fipi Associatif							
22.002.00.03.3300	1070	FACULTATIF		3	E	97	97
					L	97	97
Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité.							
22.002.00.04.3300	1070	FACULTATIF		3	E	649	649
					L	649	649
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"							
22.002.00.05.3300	1070	FACULTATIF		3	E	170	170
					L	170	170

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Subventions au centre régional d'appui							
22.002.00.06.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	250	255
					L	250	255
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale							
22.002.00.07.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	1.673	1.706
					L	1.673	1.706
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale							
22.002.00.08.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	6.687	6.821
					L	6.687	6.821
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale							
22.002.00.09.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	624	636
					L	624	636
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants							
22.002.00.10.3300	1070	FACULTATIF		3	E	449	449
					L	449	449
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants							
22.002.00.11.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	5.200	5.323
					L	4.857	5.323
Financement du FIPI communal							
22.002.00.12.4320	1070	FACULTATIF		3	E	466	466
					L	466	466
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif							
22.002.00.13.5210	1070	FACULTATIF		1	E	79	79
					L	79	79
Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal							
22.002.00.14.6321	1070	FACULTATIF		3	E	23	23
					L	23	23
Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés							
22.002.00.15.3300	1070	FACULTATIF		3	E	1.280	1.280
					L	1.280	1.280
Totaux Programme 002					E	19.531	19.856
					L	19.050	19.718

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Programme 003: Personnes handicapées							
<i>Activité 02a: Service à gestion séparée centre Etoile Polaire</i>							
Rémunération du personnel de l'Etoile polaire							
22.003.02a.00.1111	1012			3	E	789	800
					L	789	800
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire							
22.003.02a.01.4131	*****			1	E	655	662
					L	655	662
<i>Activité 03a: Service à gestion séparée Phare</i>							
Contrat de maintenance évolutive							
22.003.03a.01.1211	1012			1	E	-	-
					L	155	155
Dotations au S.G.S. SBFPH.							
22.003.03a.02.4131	1012			1	E	145.219	151.174
					L	145.219	151.174
Totaux Programme 003					E	146.663	152.636
					L	146.818	152.791

Programme 004: Famille

Subventions aux services d'aide à domicile							
22.004.00.00.3300	1040	ORGANIQUE		3	E	28.984	29.394
					L	28.474	28.884
Subventions aux centres de planning familial							
22.004.00.01.3300	1040	ORGANIQUE		3	E	7.609	7.714
					L	7.376	7.564
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)							
22.004.00.02.3300	1040	ORGANIQUE		3	E	337	416
					L	336	415
Centres de formations d'aides familiaux							
22.004.00.03.3300	1040	ORGANIQUE		3	E	207	212
					L	206	211

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^{ème} âge							
22.004.00.05.3300	1040	FACULTATIF		3	E	317	317
					L	317	317
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées							
22.004.00.06.3300	1040	ORGANIQUE		3	E	107	110
					L	107	110
Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)							
22.004.00.07.3300	1040	ORGANIQUE		2	E	500	600
					L	500	600
Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales							
22.004.00.07.3300	1040	FACULTATIF		2	E	35	35
					L	35	35
Totaux Programme 004					E	38.096	38.798
					L	37.351	38.136
Programme 006: Soutien à la Politique d'accueil de la petite enfance							
Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures de crèches							
22.006.00.00.1211	1090			3	E	60	-
					L	60	15
Soutien aux initiatives d'accueil de la petite enfance							
22.006.00.01.3300	1090	FACULTATIF		3	E	70	-
					L	70	26
Prestations de tiers, frais d'étude, colloques, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration							
22.006.00.03.1211	1090			3	E	-	70
					L	-	45
Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication							
22.006.00.04.1211	1090			3	E	-	11
					L	-	11
Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance							
22.006.00.05.3300	1090	FACULTATIF		3	E	-	400
					L	-	400
Totaux Programme 006					E	130	481
					L	130	497

TOTAUX MISSION 22	E	220.993	229.479
	L	220.037	228.858

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	1.008	1.040
	L	1.163	1.185
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	73.423	75.885
	L	72.306	75.119
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	146.340	152.302
	L	146.340	152.302
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	199	229
	L	205	229
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	23	23
	L	23	23

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 23: SANTE**Programme 001: Support de la politique générale**

Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration 23.001.00.00.1211	0760	FACULTATIF	3	E L	25 25	55 55
Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211	0711	FACULTATIF	3	E L	5 5	5 5
Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé 23.001.00.03.3300	0750	FACULTATIF	3	E L	91 91	41 51
Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale 23.001.00.04.3300	0750	FACULTATIF	3	E L	70 70	70 70
Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale" 23.001.00.05.3300	0740	FACULTATIF	1	E L	89 89	89 89
Subventions pour des initiatives en matière de santé 23.001.00.06.3300	0740	FACULTATIF	3	E L	871 871	735 763
Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé 23.001.00.07.3300	0740	FACULTATIF	3	E L	95 95	- 16
Accords de coopération 23.001.00.08.4140	0740	FACULTATIF	4	E L	40 40	125 116
Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6ème réforme) 23.001.00.09.3300	0740	FACULTATIF	4	E L	7.701 7.701	7.884 7.884
Totaux Programme 001				E	8.987	9.004

L **8.987** **9.049**

Programme 002: Services ambulatoires

Subventions aux services de santé mentale						
23.002.00.00.3300	0720	ORGANIQUE	3	E	15.630	16.063
				L	15.501	15.932
Subventions aux centres d'accueil téléphonique						
23.002.00.01.3300	0720	ORGANIQUE	3	E	825	850
				L	825	850
Subventions aux centres de soins de jour.						
23.002.00.03.3300	0720	ORGANIQUE	3	E	34	-
				L	34	-
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués						
23.002.00.04.3300	0720	ORGANIQUE	3	E	1.661	1.680
				L	1.650	1.679
Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile						
23.002.00.05.3300	0720	ORGANIQUE	3	E	1.582	1.618
				L	1.569	1.617
Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)						
23.002.00.06.3300	0720	ORGANIQUE	3	E	3.658	3.972
				L	3.609	3.969
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies						
23.002.00.07.3300	0720	ORGANIQUE	3	E	4.903	5.533
				L	4.872	5.488
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire						
23.002.00.08.3300	0720	FACULTATIF	3	E	720	461
				L	720	573
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé						
23.002.00.09.3300	0720	ORGANIQUE	3	E	730	745
				L	730	743
Subventions pour l'informatisation en matière de santé						
23.002.00.10.5210	0720	FACULTATIF	3	E	-	75
				L	-	75
Totaux Programme 002				E	29.743	30.997
				L	29.510	30.926

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Programme 003: Promotion de la Santé, matières transférées de la Communauté Française

Jetons de présence, frais de parcours							
23.003.00.01.1211	0740	FACULTATIF		1	E	5	-
					L	5	-
Service de support, d'appui et d'accompagnement en promotion de la santé							
23.003.00.02.3300	0740	FACULTATIF		3	E	371	-
					L	371	56
Opérateurs assuétudes							
23.003.00.03.3300	0740	FACULTATIF		3	E	368	-
					L	368	56
Opérateurs SIDA et EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle)							
23.003.00.04.3300	0740	FACULTATIF		3	E	1.014	-
					L	1.014	153
Opérateurs cardiovasculaires							
23.003.00.05.3300	0740	FACULTATIF		3	E	347	-
					L	347	40
Opérateurs traumatismes							
23.003.00.06.3300	0740	FACULTATIF		3	E	97	-
					L	97	15
Opérateurs de promotion de la santé et initiatives							
23.003.00.07.3300	0740	FACULTATIF		3	E	929	-
					L	929	140
Dépenses relatives aux accords de coopération							
23.003.00.08.4140	0740	FACULTATIF		1	E	83	-
					L	83	9
Opérateurs de prévention et de dépistage							
23.003.00.09.3300	0740	FACULTATIF		3	E	778	-
					L	778	117
Opérateurs transversaux - Services ambulatoires et promotion de la santé							
23.003.00.10.3300	0740	FACULTATIF		3	E	239	-
					L	239	36

Dépenses						COCO F	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé							
23.003.00.11.3300	0740	FACULTATIF		3	E	-	5.466
					L	-	4.777
SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUPPORT							
23.003.00.12.3300	0740	FACULTATIF		3	E	-	-
					L	-	-
ACTEURS EN PROMOTION DE LA SANTE							
23.003.00.13.3300	0740	FACULTATIF		3	E	-	-
					L	-	-
RESEAUX EN PROMOTION DE LA SANTE							
23.003.00.14.3300	0740	FACULTATIF		3	E	-	-
					L	-	-
Totaux Programme 003					E	4.231	5.466
					L	4.231	5.399
TOTAUX MISSION 23					E	42.961	45.467
					L	42.728	45.374

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	35	60
	L	35	60
<i>3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>	E	42.803	45.207
	L	42.570	45.114
<i>4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	E	123	125
	L	123	125
<i>5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>	E	-	75
	L	-	75

Dépenses						COCO F	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 24: TOURISME

Programme 000: Subsistance

Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration							
24.000.00.01.1211	0473			1	E	2	2
					L	2	2
Promotion, publication, diffusion							
24.000.00.02.1211	0473			1	E	39	39
					L	39	39
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)							
24.000.00.07.5211	0473	FACULTATIF		1	E	670	800
					L	670	800
Frais de fonctionnement des auberges de jeunesse							
24.000.00.13.1211	0473			3	E	58	58
					L	58	58
Totaux Programme 000					E	769	899
					L	769	899
TOTAUX MISSION 24					E	769	899
					L	769	899

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	99	99
	L	99	99
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	670	800
	L	670	800

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 25: TRANSPORT SCOLAIRE**Programme 000: Subsistance**

Rémunération du personnel d'accompagnement							
25.000.00.00.1111	0960			3	E	3.300	3.900
					L	3.300	3.900
Frais de transport							
25.000.00.01.1211	0960			1	E	8.361	8.588
					L	8.361	8.588
Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires							
25.000.00.02.1211	0960			1	E	87	87
					L	87	87
Frais de location simple de bus							
25.000.00.03.1211	0960			1	E	27	30
					L	27	30
Rémunération Superviseurs							
25.000.00.07.1111	0960			3	E	80	82
					L	80	82
Achat de véhicules pour les superviseurs							
25.000.00.08.7422	0960			1	E	-	-
					L	-	-
Achat de biens durables							
25.000.00.09.7422	0960			1	E	3	3
					L	3	3

Totaux Programme 000

E	11.858	12.690
L	11.858	12.690

TOTAUX MISSION 25

E	11.858	12.690
L	11.858	12.690

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES

E	11.855	12.687
L	11.855	12.687

7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS

E	3	3
---	---	---

L

3

3

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle

Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique							
26.001.00.00.3300	0950	FACULTATIF	3	E		290	290
				L		423	290
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration							
26.001.00.01.1211	0950		1	E		6	6
				L		6	6
Promotion, publication, diffusion							
26.001.00.02.1211	0950		3	E		25	75
				L		25	125
Intervention dans la mise en œuvre et l'évaluation et de la communication des programmes européens des objectifs "Convergence" et "Compétitivité et emploi" du F.S.E. et des initiatives communautaires							
26.001.00.03.1211	0950		3	E		65	-
				L		65	50
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle							
26.001.00.04.3300	0950	FACULTATIF	3	E		80	80
				L		77	80
Décret ISP:OISP agréés: financement de l'équipe de base							
26.001.00.05.3300	0950	ORGANIQUE	3	E		6.647	6.778
				L		6.637	6.768
Subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine							
26.001.00.06.3300	0950	FACULTATIF	3	E		25	25
				L		23	25
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale							
26.001.00.07.3300	0950	FACULTATIF	3	E		4	4
				L		4	4
Dépenses							COCOF

Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Subventions à la FEBISP							
26.001.00.09.3300	0950	FACULTATIF		3	E	88	88
					L	88	88
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés							
26.001.00.10.3300	0950	FACULTATIF		4	E	232	230
					L	185	185
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle							
26.001.00.11.3300	0950	FACULTATIF		4	E	1.605	1.605
					L	1.595	1.595
Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle							
26.001.00.12.3300	0950	FACULTATIF		4	E	38	38
						38	38
Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle							
26.001.00.13.3300	0950	FACULTATIF		4	E	14	21
					L	14	21
Subventions à Skills Belgium							
26.001.00.14.3300	0950	FACULTATIF		3	E	50	50
					L	45	50
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE							
26.001.00.16.4523	0950	ORGANIQUE		4	E	110	110
					L	110	110
Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie							
26.001.00.17.4523	0950	ORGANIQUE		4	E	16	18
					L	16	18
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers de qualification							
26.001.00.18.4523	0950	FACULTATIF		4	E	73	73
					L	73	73
Certifications en matière de validation de compétences							
26.001.00.19.3300	0950	FACULTATIF		3	E	305	616
					L	285	669

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel à la formation des jeunes							
26.001.00.20.3300	0950	FACULTATIF		3	E	663	396
					L	531	264
Totaux Programme 001					E	10.368	10534
					L	10.271	10.490

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Programme 002: Classes Moyennes

Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes							
26.002.00.01.3300	0412	FACULTATIF	3	E		465	465
				L		465	465
Subventions à Skills Belgium							
26.002.00.02.3300	0412	FACULTATIF	3	E		-	-
				L		5	-
Subventions à l'OFFA							
26.002.00.06.4140	*****	ORGANIQUE	3	E		71	95
				L		71	95
Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens							
26.002.00.07.3300	0412	ORGANIQUE	3	E		570	590
				L		570	590
Frais de fonctionnement du Service Formation PME (rue de Stalle)							
26.002.00.08.1211	0412		1	E		136	139
				L		136	139
Promotion et autres prestations et travaux par tiers							
26.002.00.09.1211	0412		3	E		125	65
				L		125	65
Subventions à l'ASBL Espace Formation PME							
26.002.00.10.3300	0412	ORGANIQUE	3	E		8.404	9.121
				L		8.404	9.121
Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence							
26.002.00.11.4140	*****	FACULTATIF	3	E		17	17
				L		17	17
Mobilier et équipement de bureau (rue de Stalle)							
26.002.00.12.7422	0412		1	E		5	5
				L		5	5
Totaux Programme 002				E		9.793	10.497

L

9.798

10.497

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Programme 003: Institut Bruxellois Francophones pour la formation professionnelle							
Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)							
26.003.00.00.4140	*****	ORGANIQUE		3	E	37.105	38.685
					L	37.105	38.685
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics							
26.003.00.01.4140	*****	FACULTATIF		3	E	2.420	2.420
					L	2.420	2.420
Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal							
26.003.00.02.4140	*****	ORGANIQUE		3	E	2.640	2.693
					L	2.640	2.693
Totaux Programme 003					E	42.165	43.798
					L	42.165	43.798
TOTAUX MISSION 26					E	62.326	64.829
					L	62.234	64.785

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	357	285
	L	357	385
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	19.512	20.428
	L	19.420	20.284
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	42.452	44.111
	L	42.452	44.111
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	5	5
	L	5	5

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 27: DETTES

Programme 001: bâtiments scolaires

Frais de fonctionnement							
27.001.00.00.1211	0112			1	E	119	119
					L	119	119
Dotation à la Spabs							
27.001.00.01.2110	0171			1	E	-	-
					L	-	-
Totaux Programme 001					E	119	119
					L	119	119

Programme 002: charges financières

Intérêts-charges financières							
27.002.00.01.2160	0112			1	E	40	40
					L	40	40
Totaux Programme 002					E	40	40
					L	40	40

Programme 006: infrastructures sociales

Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)							
27.006.00.00.2110	0171			1	E	1	1
					L	1	1
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)							
27.006.00.01.9110	0172			1	E	13	13
					L	13	13
Totaux Programme 006					E	14	14
					L	14	14

Programme 007: dettes bâtiments rue des palais

Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)							
27.007.00.00.2110	0171			1	E	711	660
					L	711	660

Totaux Programme 007		1.698	1.699
		1.698	1.699
TOTAUX MISSION 27		1.871	1.872
		1.871	1.872
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique			
<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	119	119
	L	119	119
<i>2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ</i>	E	752	701
	L	752	701
<i>9.DETTE PUBLIQUE</i>	E	1.000	1.052
	L	1.000	1.052

Dépenses						COCO F	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 28: INFRASTRUCTURES SPORTIVES PRIVEES

Programme 000: Subsistance

Investissements en matière d'infrastructures sportives privées(A.R.01/04/1977).							
28.000.00.00.5210	0810			1	E	148	268
					L	148	298
Totaux Programme 000					E	148	268
					L	148	298
TOTAUX MISSION 28					E	148	268
					L	148	298

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	148	268
	L	148	298

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 29: ENSEIGNEMENT**Programme 002: complexe sportif et Hall sportif**

Rémunération du personnel							
29.002.00.00.1111	0131			3	E	1.174	1.209
					L	1.174	1.209
Dépenses de fonctionnement							
29.002.00.01.1211	0131			3	E	375	430
					L	375	430
Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel							
29.002.00.03.7422	0810			1	E	24	30
					L	24	30
Totaux Programme 002					E	1.573	1.669
					L	1.573	1.669

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Programme 003: enseignement							
Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement							
29.003.00.00.0101	0940	FACULTATIF		3	E	63	150
					L	63	150
Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole							
29.003.00.01.1111	0940			3	E	4.650	4.646
					L	4.650	4.646
Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole							
29.003.00.02.1111	0940			3	E	61	73
					L	61	73
Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires							
29.003.00.03.1111	0940			3	E	10	10
					L	10	10
Frais liés au personnel							
29.003.00.04.1111	0940			1	E	688	496
					L	688	496
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant							
29.003.00.05.1120	0131			3	E	520	520
					L	520	520
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole							
29.003.00.06.1111	0940			3	E	13.400	13.446
					L	13.400	13.446
Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole							
29.003.00.07.1111	0940			3	E	2.550	2.627
					L	2.550	2.627
Frais relatifs aux missions internationales							
29.003.00.09.1200	0940			1	E	10	20
					L	10	20
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires							
29.003.00.11.1211	0940			3	E	-	-
					L	-	-

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole							
29.003.00.12.1211	0940			3	E	7.823	7.980
					L	7.823	7.980
Frais de gestion du personnel							
29.003.00.13.1212	0131			1	E	3	3
					L	3	3
Subventions aux centres de technologies avancées du CERIA Asbl							
29.003.00.14.3300	0940	FACULTATIF		3	E	-	-
					L	6	-
Subventions de fonctionnement à la H.E.Lucia de Brouckère							
29.003.00.15.4150	0940	FACULTATIF		3	E	691	691
					L	691	691
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole							
29.003.00.17.7422	0940			1	E	1.116	1.185
					L	1.116	1.185
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole							
29.003.00.18.7422	0940			1	E	201	201
					L	201	201
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.							
29.003.00.19.7422	0940			1	E	10	10
					L	10	10
Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'enseignement							
29.003.00.20.1211	0940			3	E	-	200
					L	-	200
Provisions pour la gestion des risques pour des dépenses de toute nature							
29.003.00.21.0101	0940			1	E	-	-
					L	-	-
Initiatives transversales sur le site du CERIA							
29.003.00.22.3300	0940	FACULTATIF		3	E	-	150
					L	-	150
Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA asbl							
29.003.00.23.4160	0940	FACULTATIF		3	E	3	10
					L	3	10

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Aides à l'investissement à l'ASBL centre de validation des compétences du CERIA							
29.003.00.24.6161	*****			1	E	7	-
					L	8	-
Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA asbl							
29.003.00.25.4160	0940	FACULTATIF		3	E	20	30
					L	20	30
Aides à l'investissement au Centre de technologie avancée du CERIA asbl							
29.003.00.26.6161	*****			1	E	10	-
					L	10	-
Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement							
29.003.00.27.3300	0940	FACULTATIF		3	E	63	400
					L	63	400
Frais liés au personnel enseignant							
29.003.00.28.1111	0940	FACULTATIF		1	E	-	361
					L	-	361
Totaux Programme 003					E	31.899	33.209
					L	31.906	33.209
TOTAUX MISSION 29					E	33.472	34.878
					L	33.479	34.878

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

<i>0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES</i>	E	63	150
	L	63	150
<i>1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>	E	31.264	32.021
	L	31.264	32.021
<i>3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>	E	63	550
	L	69	550
<i>4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	E	714	731
	L	714	731
<i>6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>	E	17	-
	L	18	-
<i>7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>	E	1.351	1.426
	L	1.351	1.426

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

Programme 000: Subsistance

Frais liés à l'immeuble à Paris							
30.000.00.01.0101	0112			4	E	40	35
					L	40	35
Frais de mission et de réception des membres du collège et des membres de cabinet							
30.000.00.02.1200	0112			3	E	30	30
					L	30	30
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques							
30.000.00.03.1211	0112			3	E	40	30
					L	40	30
Subventions aux associations							
30.000.00.04.3300	0112	FACULTATIF		3	E	35	35
					L	35	35
Actions francophonies							
30.000.00.05.3300	0112	FACULTATIF		3	E	50	50
					L	50	50
Transfert à WBI							
30.000.00.06.4523	0181			3	E	232	252
					L	232	252
Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques							
30.000.00.08.3300	0112	FACULTATIF		3	E	20	25
					L	20	25
Frais liés aux activités de la Représentation de la Commission communautaire française à Paris							
30.000.00.09.1211	0112			3	E	-	35
					L	-	35
Totaux Programme 000					E	447	492
					L	447	492

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Programme 001: politique générale

Tableaux de bord							
30.001.00.00.1211	0112			1	E	5	5
					L	5	5
Promotion, publication et diffusion							
30.001.00.01.1211	0112			3	E	100	50
					L	100	50
Subventions de politique générale							
30.001.00.02.3300	0112	FACULTATIF		3	E	414	414
					L	414	414
Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances							
30.001.00.03.3300	0112	FACULTATIF		2	E	90	90
					L	90	90
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant							
30.001.00.04.4140	0112			3	E	3	5
					L	3	5
Participation au Plan Magellan							
30.001.00.05.6511	*****			1	E	480	480
					L	480	480
Promotion, publication, étude dans le cadre de l'égalité des chances							
30.001.00.06.1211	0112			2	E	10	20
					L	10	20
Provision pour dépenses liées à l'appel à projet vivre-ensemble							
30.001.00.07.1211	0112			2	E	1.600	-
					L	1.600	-
Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble							
30.001.00.08.3300	0112			2	E	-	-
					L	-	257
Déplacement à l'étranger pour missions de politique générale							
30.001.00.09.1211	0112			2	E	-	15
					L	-	15
Provisions pour contentieux							
30.001.00.10.0101	0112			2	E	-	997
					L	-	997

Dépenses					COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside fa- cultative	Fonds or- ganiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)							
30.001.00.11.0101	0112			2	E	-	74
					L	-	74
Accord non marchand ACS							
30.001.00.12.0101	0112			2	E	-	760
					L	-	760
Accord non marchand embauche compensatoire							
30.001.00.13.0101	0112			2	E	-	5.010
					L	-	4.960
Accord non marchand Volet Bien Être							
30.001.00.14.0101	0112			2	E	-	377
					L	-	377
Accord non marchand primes syndicales							
30.001.00.15.0101	0112			2	E	-	160
					L	-	160
Projets innovants							
30.001.00.16.0101	0112			2	E	-	50
					L	-	50
Provision pour accord non marchand							
30.001.00.17.0101	0112			2	E	-	4.000
					L	-	4.000
Totaux Programme 001					E	2.702	12.507
					L	2.702	12.714
TOTAUX MISSION 30					E	3.149	12.999
					L	3.149	13.206

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	40	11.463
	L	40	11.413
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	1.785	185
	L	1.785	185
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	609	614
	L	609	871
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	235	257
	L	235	257
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	480	480
	L	480	480

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 31: INFRASTRUCTURES

Programme 001: Dépenses initiatives

Activité 08: Infrastructures

Dépenses-crèches-Subventions places existantes (secteur privé)							
31.001.08.01.5112	0443			3	E	900	850
					L	1.500	850
Dépenses crèches- Subventions places existantes (secteur public)							
31.001.08.02.6300	0443			3	E	1.000	850
					L	900	850
Dépenses affaires sociales							
31.001.08.03.5112	0443			3	E	995	476
					L	615	476
Terrains d'accueil pour les gens de voyages							
31.001.08.04.6321	0443			1	E	13	13
					L	13	13
Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur public)							
31.001.08.05.6300	0443			3	E	5.000	4.850
					L	4.500	5.850
Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur privé)							
31.001.08.06.5112	0443			3	E	1.000	850
					L	700	950
Dépenses - Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)							
31.001.08.07.5112	0443			3	E	7.515	2.804
					L	1.878	2.804
Dépenses - Subventions infrastructures de santé							
31.001.08.08.5112	0443			3	E	467	250
					L	585	250
Totaux Programme 001					E	16.890	10.943
					L	10.691	12.043

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Programme 002: Dépenses : bâtiments

Activité 08: Infrastructures

Dépenses - Bâtiments administratifs							
31.002.08.01.7200	0443			1	E	127	100
					L	127	100
Dépenses - Constructions et équipements Halte-garderie Etoile Polaire							
31.002.08.02.7200	0443			1	E	-	-
					L	-	-
Dépenses - Tourisme social							
31.002.08.03.7200	0443			1	E	125	125
					L	125	125
Dépenses - Centre sportif de la Woluwe							
31.002.08.04.7200	0443			1	E	45	45
					L	45	45
Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht							
31.002.08.05.7200	0443			1	E	720	570
					L	485	486
Dépenses - Enseignement							
31.002.08.06.7200	0443			1	E	23.517	37.261
					L	14.108	18.627
Totaux Programme 002					E	24.534	38.101
					L	14.890	19.383
TOTAUX MISSION 31					E	41.424	49.044
					L	25.581	31.426

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	10.877	5.230
	L	5.278	5.330
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	6.013	5.713
	L	5.413	6.713
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	24.534	38.101
	L	14.890	19.383

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES					E	463.881	493.535
					L	446.843	475.396

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	6.400	11.713
	L	6.390	11.663
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	83.839	85.943
	L	84.083	86.188
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	752	701
	L	752	701
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	137.336	143.644
	L	135.900	142.898
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	189.864	197.701
	L	189.864	197.701
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	11.894	6.602
	L	6.301	6.732
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	6.533	6.216
	L	5.934	7.216
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	26.263	39.963
	L	16.619	21.245
9.DETTE PUBLIQUE	E	1.000	1.052
	L	1.000	1.052

***Autres
annexes***

BUDGET Phare : INITIAL 2018 : RECETTES

AB	CENTRE FINANCIER		2017 Initial	2018 initial
7.01.00	000090100	Prestations individuelles	3.000,00	3.000,00
7.02.00	000090200	Prestations collectives	760.000,00	760.000,00
7.03.00	000090300	Initiatives	10.000,00	10.000,00
7.07.00	000090700	Dotation	145.219.000,00	151.174.000,00
7.08.00	000090800	Fonds social européen	986.000,00	889.000,00
7.10.00	000091000	Autres produits	2.000,00	2.000,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)			146.980.000,00	152.838.000,00

BUDGET Phare : INITIAL 2018: DEPENSES

					2017 Initial	2018 initial
AB	CENTRE FINANCIER	GENRE	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	2.850.000,00	3.023.000,00
				CE	4.035.000,00	3.839.000,00
8.01.02	000080102	3	Examens complémentaires	CO	10.000,00	10.000,00
				CE	10.000,00	10.000,00
8.01.03	000080103	3	Frais de déplacement	CO	290.000,00	270.000,00
				CE	290.000,00	270.000,00
8.01.04	000080104	3	Aides individuelles à l'intégration	CO	2.050.000,00	2.383.000,00
				CE	3.160.000,00	3.160.000,00
8.01.05	000080105	3	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	CO	240.000,00	100.000,00
				CE	315.000,00	139.000,00
8.01.06	000080106	3	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé	CO	260.000,00	260.000,00
				CE	260.000,00	260.000,00
II			DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	CO	139.988.000,00	144.252.000,00
				CE	139.988.000,00	144.252.000,00

					2017 Initial	2018 initial
AB	CENTRE FINANCIER	GENRE	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	2.850.000,00	3.023.000,00
				CE	4.035.000,00	3.839.000,00
8.02.03	000080203	3	Subventions aux services d'accompagnement	CO	7.235.000,00	7.663.000,00
				CE	7.235.000,00	7.663.000,00
8.02.04	000080204	3	Subventions aux services d'interprétation pour sourds et aux services d'appui et à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes	CO	170.000,00	170.000,00
				CE	170.000,00	170.000,00
8.02.05	000080205	3	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO	26.900.000,00	27.700.000,00
				CE	26.900.000,00	27.700.000,00
8.02.06	000080206	1	Subventions à l'investissement aux ETA	CO	400.000,00	400.000,00
				CE	400.000,00	400.000,00
8.02.08	000080208	3	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO	102.951.000,00	105.054.000,00
				CE	102.951.000,00	105.054.000,00
8.02.09	000080209	3	Conventions prioritaires et nominatives	CO	210.000,00	800.000,00
				CE	210.000,00	800.000,00
8.02.10	000080210	1	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'interface Grande Dépendance	CO	5.000,00	5.000,00
				CE	5.000,00	5.000,00
8.02.11	000080211	3	Dépenses relatives à des projets innovants et à des projets de répit pour les familles en attente de places	CO	1.550.000,00	1.910.000,00
				CE	1.550.000,00	1.910.000,00
8.02.13	000080213	1	Gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation	CO	567.000,00	550.000,00
				CE	567.000,00	550.000,00
8.02.14			Subventions aux projets particuliers agréés	CO	0,00	0,00
				CE	0,00	0,00
8.02.16			Subventions aux services d'accueil familial	CO	0,00	0,00
				CE	0,00	0,00
8.02.17			Subventions aux services de loisirs inclusifs	CO	0,00	0,00
				CE	0,00	0,00
8.02.18			Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité sociale	CO	0,00	0,00
				CE	0,00	0,00

					2017 Initial	2018 initial
AB	CENTRE FINANCIER	GENRE	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	2.850.000,00	3.023.000,00
				CE	4.035.000,00	3.839.000,00
III			DEPENSES EN INITIATIVES	CO	1.800.000,00	2.220.000,00
				CE	1.800.000,00	2.220.000,00
8.03.01	000080301	3	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	CO	1.400.000,00	1.590.000,00
				CE	1.400.000,00	1.590.000,00
8.03.02	000080302	4	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	CO	100.000,00	380.000,00
				CE	100.000,00	380.000,00
8.03.03	000080303	4	Soutien aux Entreprises de travail adapté	CO	300.000,00	250.000,00
				CE	300.000,00	250.000,00
8.03.04	000080303	4	Soutien aux Projets particuliers	CO	0,00	0,00
				CE	0,00	0,00
8.03.05	000080303	4	Soutien aux Projets innovants	CO	0,00	0,00
				CE	0,00	0,00
IV			DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	CO	0,00	0,00
				CE	0,00	0,00
8.04.00	000080400	4	Accords de coopération avec les communautés et les régions	CO	0,00	0,00
				CE	0,00	0,00
V			DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	CO	122.000,00	57.000,00
				CE	122.000,00	57.000,00
8.05.02	000080502	1	Dépenses de fonctionnement relatives aux missions du SGS	CO	22.000,00	22.000,00
				CE	22.000,00	22.000,00
8.05.05	000080505	1	Promotion, publication, documentation	CO	50.000,00	35.000,00
				CE	50.000,00	35.000,00
8.05.06	000080506	1	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	CO	50.000,00	0,00
				CE	50.000,00	0,00
XIII			DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN	CO	2.220.000,00	3.286.000,00
				CE	2.732.000,00	3.339.000,00
8.08.01	000080801	4	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « inclusion et maintien dans l'emploi ordinaire »	CO	1.700.000,00	2.700.000,00
				CE	2.160.000,00	2.700.000,00
8.08.02	000080802	4	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « cellules d'accueil en ETA » et « appui à la formation professionnelle »	CO	520.000,00	586.000,00
				CE	572.000,00	639.000,00
IX			ANNULATION DE CREANCES	CO	0,00	0,00
				CE	0,00	0,00
8.09.09	000080909	1	Annulation de créances	CO	0,00	0,00
				CE	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES (en euros)				CO	146.980.000,00	152.838.000,00
				CE	148.677.000,00	153.707.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE : INITIAL 2018 : DEPENSES

	GENRE			2017 Initial	2018 Initial
8.01		DEPENSES DU PERSONNEL	CO	810.000,00	827.000,00
			CE	810.000,00	827.000,00
8.01.00	4	Dépenses du personnel	CO	810.000,00	827.000,00
			CE	810.000,00	827.000,00
8.02		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CO	124.000,00	124.000,00
			CE	124.000,00	124.000,00
8.02.01	1	Dépenses de Fonctionnement	CO	124.000,00	124.000,00
			CE	124.000,00	124.000,00
8.03		GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	CO	50.000,00	50.000,00
			CE	50.000,00	50.000,00
8.03.01	1	Grosses réparations et aménagement des locaux	CO	50.000,00	50.000,00
			CE	50.000,00	50.000,00
8.04		ACHATS PATRIMONIAUX	CO	20.000,00	20.000,00
			CE	20.000,00	20.000,00
8.04.01	1	Achats patrimoniaux	CO	20.000,00	20.000,00
			CE	20.000,00	20.000,00
8.07		REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	CO	1.000,00	1.000,00
			CE	1.000,00	1.000,00
8.07.00	1	Remboursement de recettes indues enregistrées	CO	1.000,00	1.000,00
			CE	1.000,00	1.000,00
8.07.01	1	Annulation de créances	CO	0,00	0,00
			CE	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES (en euros)			CO	1.005.000,00	1.022.000,00
			CE	1.005.000,00	1.022.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE : INITIAL 2018 : RECETTES

	GENRE		2017 Initial	2018 Initial
9.01	---	DOTATION COCOF	655.000,00	662.000,00
9.01.00	---	Dotation COCOF	655.000,00	662.000,00
9.02	---	RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	295.000,00	300.000,00
9.02.01	---	Recettes prestations forfaitaires	295.000,00	300.000,00
9.07	---	AUTRES RECETTES	55.000,00	60.000,00
9.07.01	---	Autres recettes	55.000,00	60.000,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)			1.005.000,00	1.022.000,00

BRUFOR

Dépenses		a	b	b-a
		2017 initial	2018 initial	Ecart
811	Salaires et charges sociales	34.643.843,32	36.723.523,66	2.079.680,34
8111xxx	Charges salariales	34.643.843,32	36.723.523,66	2.079.680,34
812	Achats de biens non durables et de services	24.619.250,73	23.659.586,94	-959.663,79
812110xx	Matières premières et outillages	298.933,00	318.663,00	19.730,00
812111xx	Entretien et location matériel	691.465,00	712.699,00	21.234,00
812112x0	Petits Entretiens des bâtiments	1.913.130,75	1.717.491,00	-195.639,75
812112x1	Gros Entretiens des bâtiments	4.312.942,00	2.567.517,00	-1.745.425,00
812113xx	Fournitures diverses	1.708.118,00	1.694.911,00	-13.207,00
8121140x	Experts	1.477.598,00	1.498.383,00	20.785,00
8121145x	Frais de communication	875.283,00	950.587,00	75.304,00
812115xx	Frais assurances	86.814,00	78.366,00	-8.448,00
812116xx	Autres frais stagiaires	99.130,00	101.920,00	2.790,00
812117xx	Partenariat secteur privé	9.897.999,53	10.373.398,70	475.399,17
812118xx	Autres frais du personnel	272.400,00	276.231,00	3.831,00
812119xx	Autres fournitures	40.000,00	42.600,00	2.600,00
812120xx	Loyers et charges des bâtiments	1.989.731,00	2.314.666,00	324.935,00
812210xx	Partenariat secteur public	955.706,45	1.012.154,24	56.447,79
823	Intérêts imputés en débit	903.005,00	821.247,42	-81.757,58
823000xx	Charges financières	903.005,00	821.247,42	-81.757,58
834	Transferts de revenus aux ménages	4.908.469,98	5.185.827,38	277.357,40
834310xx	Avantages stagiaires	4.908.469,98	5.185.827,38	277.357,40
845	Transfert de revenus à d'autres groupes institutionnels	392.275,00	399.016,00	6.741,00
845000xx	Taxes et impôts directs et indirects	392.275,00	399.016,00	6.741,00
874	Acquisition d'autres biens y compris les biens incorporels	915.347,35	1.731.598,05	816.250,70
874220xx	Biens d'investissement hors informatique	629.512,35	880.380,00	250.867,65
874400xx	Logiciels Informatiques	80.550,00	240.850,00	160.300,00
874530xx	Matériels Informatiques	205.285,00	610.368,05	405.083,05

885	Octrois de crédits à l'intérieur du secteur	0,00	0,00	0,00
885200xx	Organismes sécurité sociale	0,00	0,00	0,00
		66.382.191,38	68.520.799,45	2.138.608,07

Recettes		a	b	b-a
		2017 initial	2018 initial	Ecart
916	Ventes de biens non durables et de services	1.382.205,00	1.041.880,00	-340.325,00
916100xx	Formations payantes	1.382.205,00	1.041.880,00	-340.325,00
938	Autres transferts de revenus des entreprises	355.200,18	495.068,45	139.868,27
938000xx	Récupérations diverses	212.376,18	148.905,45	-63.470,73
938110xx	Loyers	102.824,00	287.163,00	184.339,00
938300xx	Récupération auprès des Co Assurances	40.000,00	59.000,00	19.000,00
946	Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel	42.165.000,00	43.798.000,00	1.633.000,00
946100xx	Allocations de base	42.165.000,00	43.798.000,00	1.633.000,00
946120xx	Subsides de la Cocof	0,00	0,00	0,00
949	Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels	13.284.634,25	13.600.743,00	316.108,75
949300xx	Récupération auprès d'OIP	633.503,00	1.057.082,00	423.579,00
949600xx	ACS Actiris	171.000,00	174.000,00	3.000,00
949610xx	Subsides RBC	12.256.805,25	12.145.000,00	-111.805,25
949700xx	Récupération précompte immobilier	223.326,00	224.661,00	1.335,00
959	Transferts en capital de l'Etranger	9.865.151,00	9.305.107,00	-560.044,00
959100xx	FSE	9.865.151,00	9.305.107,00	-560.044,00
977	Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels	330.001,00	280.001,00	-50.000,00
977xxxxx	Vente Patrimoine	330.001,00	280.001,00	-50.000,00
		67.382.191,43	68.520.799,45	1.138.608,02

Résultat budgétaire	1.000.000,05	0,00	-1.000.000,05
---------------------	--------------	------	---------------

CFC-ÉDITIONS			
	BUDGET 2017/2018	REALISÉ	
		30 06 2017	Budget 2017-2018
	RECETTES		
1	Subvention de la CCF	388000,00	363000,00
2	Subvention CCF poste chargé de com - diffusion		
3	Subvention de la FWB (lib.labellisée)	710,00	710,00
4	Subvention de la FWB (Fureur de lire)	800,00	800,00
5	Éditions (chiffre d'affaires)	75052,24	40000,00
6	Librairie (chiffre d'affaires)	38877,21	40000,00
7	Recettes Rencontres	1490,00	1500,00
8	Recettes Expos	2452,83	1000,00
9	Recettes visites guidées	2790,00	1500,00
10	Remboursement Actiris (ACS)	154278,90	150000,00
11	Intérêts financiers		pm
12	Production immobilisée	57973,61	pm
	Total	722424,79	598510,00

	DÉPENSES		
	Frais de personnel		
13	Gestion comptable	2932,00	3000,00
14	Secrétariat social	2402,49	2400,00
15	Prestations services	40,25	400,00
16	Traitements du personnel contractuel	114175,25	115000
17	Poste supplémentaire mi-temps selon subsides complémentaires		
18	Primes contractuelles		
19	Traitements du personnel ACS	185279,09	185000,00
20	Indemnité départ		
21	Chèques repas et abonnements	14615,05	15500,00
22	Fonds social	175,00	250,00
23	Honoraires nouveau site web cf subsides compl.		
24	Stagiaires - étudiants	80,00	4000,00
25	Dotation provision pécule vacances		13000,00
	Total	319699,13	338550,00
	Frais de fonctionnement		
26	Loyer	43920,69	44000,00
27	Charges communes	23809,88	24000,00
28	Électricité	3007,82	3000,00
29	Nettoyage des locaux	2764,99	3000,00
30	Aménagements librairie	2648,21	20000,00
31	Télésurveillance	591,77	600,00
32	Assistance juridique		1000,00
33	Assurances	3446,09	3500,00
34	Petit matériel/ent-rép	5457,93	6000,00
35	Matériel informatique et site internet	11326,18	15000,00
36	Maintenance Damnet		3000,00
37	Maintenance Medialog	4193,32	4200,00
38	Maintenance Logiciel comptable	148,08	300,00
39	Fournitures de bureau	2474,20	5500,00
40	Nouveau mobilier		3000,00
41	Poste	4743,85	5000,00
42	Téléphonie	5464,27	5500,00
43	Frais internet	305,00	600,00
44	Abonnement Electre	1820,00	1900,00
45	Publications légales		200,00
46	Charges financières	1212,56	1500,00
		117334,84	150800,00

Frais de promotion		
47	Opérations et documents promotionnels	4390,93 12000,00
48	Conseiller communication/marketing/presse	12090,25
49	Agendas+invitations+affiches	5093,74 10000,00
50	Produits promotionnels	3940,08 2000
		25515,00 24000,00
Éditions		
51	Nouvelle provision disponible à engager pour le prochain e	172473,28 24260,00
52	Droits d'auteurs	519,78 4000,00
53	Variation stock éditions	1592,12 pm
	Rétrocession coéditeurs	1247,74 pm
	Déclassement livres obsolètes	34878,82 pm
		210711,74 28260,00
Librairie		
54	Achats d'ouvrages	38151,40 40000,00
55	Achats œuvres	2250,98 2000,00
56	Variation stock librairie	1771,49 3000,00
57	Animations	5090,96 8000,00
58	Visites guidées	1525,00 1500,00
59	Expositions	110,49 2000,00
58	Assurances pour les expositions	263,76 400,00
		49164,08 56900,00
	TOTAL	722424,79 598510,00

Budget CIFAS 2018
En préparation

BUDGET 2018											
En préparation											
NOM DE L'OPERATEUR :											
				CIFAS ASBL							
				Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles							TOTAUX
DIFFERENCE ENTRE CHARGES ET PRODUITS				Frais généraux	Ateliers	Signal	Klaxon	Think Tank	Géographie subjective	0,00 €	
CLASSE 6 : CHARGES				114.410,00 €	51.210,00 €	84.680,00 €	11.700,00 €	27.000,00 €	70.000,00 €	359.000,00 €	
			Code SEC								
61				SERVICES ET BIENS DIVERS							
610				INFRASTRUCTURES PERMANENTES							6.150,00 €
610000	12.12			Loyers permanents - Bureaux	3.600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
610100	12.12			Loyers non permanents - Salles de répétition	0,00 €	1.850,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
610200	12.11			Eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
610300	12.11			Energies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
610400	12.11			Produits de nettoyage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
610500	12.11			Entretien et réparations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
611				MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT							31.110,00 €
611100	12.11			Location véhicules	200,00 €	180,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
611200	12.11			Carburant	200,00 €	130,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
611300	12.11			Réparations et entretiens	0,00 €	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
611400	12.11			Assurances Transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
611500	12.11			Transports publics, trains, trams, bus	1.000,00 €	0,00 €	1.000,00 €	0,00 €	8.000,00 €	4.800,00 €	
611600	12.11			Transports aériens et maritimes	0,00 €	7.200,00 €	4.800,00 €	0,00 €	1.500,00 €	0,00 €	
611700	12.11			Remboursement frais de transport pour mission	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
611800	12.11			Autres frais de transport, taxis, parkings	700,00 €	300,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
612				ADMINISTRATION ET GESTION							10.390,00 €
612000	12.11			Frais postaux	360,00 €	2.000,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
612100	12.11			Téléphonie - Abonnements et communications	1.200,00 €	0,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
612101	74.22			Achats matériel et logiciel	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
612102	12.11			Internet - site et abonnement	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
612200	12.11			Fournitures de bureau	200,00 €	300,00 €	200,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	
612300	12.11			Photocopies	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
612400	12.11			Petit mobilier	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
612500	12.11			Secrétariat social	1.500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
612550	12.11			Moniteur belge	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
612700	12.11			Assurances	1.000,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
613				PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES							54.750,00 €
613000	12.11			Travaux d'impression	0,00 €	5.600,00 €	1.200,00 €	0,00 €	0,00 €	8.000,00 €	
613100	12.11			Périodiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
613300	12.11			Achat espace publicitaire	200,00 €	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
613400	12.11			Frais de représentation, catering, traiteur, restaurant	500,00 €	5.300,00 €	2.600,00 €	0,00 €	0,00 €	3.000,00 €	
613500	12.11			Per diem	0,00 €	2.800,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €	1.700,00 €	
613600	12.11			Hôtels, hébergements	1.000,00 €	4.500,00 €	2.400,00 €	0,00 €	11.000,00 €	3.400,00 €	
613800	12.11			Frais de missions pour promotion	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
614				DOCUMENTATION GENERALE							2.400,00 €
614000	12.11			Documentation	200,00 €	100,00 €	200,00 €	100,00 €	200,00 €	0,00 €	
614100	12.11			Formation du personnel	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
614200	12.11			Visionnements	300,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
614300	12.11			Etudes culturelles, colloques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	
616				PRODUCTION							29.700,00 €
616000	12.11			Matériel artistique - décors	0,00 €	0,00 €	2.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
616010	12.11			Matériel artistique - costumes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
616020	12.11			Matériel artistique - accessoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
616060	12.11			Matériel technique et pédagogique	0,00 €	3.000,00 €	2.000,00 €	0,00 €	0,00 €	4.100,00 €	
616100	12.11			Coproduction	0,00 €	0,00 €	16.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
616300	12.11			Droits d'auteurs - illustrateurs	0,00 €	1.750,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
619				RETRIBUTIONS							103.800,00 €
619100	12.11			Volontaires	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
619100	12.11			RPI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
619300	12.11			Direction artistique - Centre des Arts scéniques	12.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
619500	12.11			Comptabilité, rédacteurs	4.000,00 €	0,00 €	0,00 €	4.000,00 €	4.000,00 €	0,00 €	
619700	12.11			Intervenants artistiques	0,00 €	9.600,00 €	5.100,00 €	0,00 €	0,00 €	42.000,00 €	
619900	12.11			Autres prestations	0,00 €	2.500,00 €	12.600,00 €	4.500,00 €	0,00 €	3.000,00 €	

Budget CIFAS 2018
En préparation

62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES							
620	REMUNERATIONS							94.000,00 €
620200	Rémunération du personnel administratif							
11.11	Coordination 4/5 temps Coordi-	33.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.11	nation 1/5 temps Conseiller ar-	8.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.11	tistique	8.000,00 €	0,00 €	0,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	0,00 €	
620201	11.11 Rémunération du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	11.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
620202	11.11 Rémunération du personnel ponctuel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Chargée de production général	15.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Chargé de production Producers Academy	0,00 €	2.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Chargés de production Signal	0,00 €	0,00 €	12.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
621	COTISATIONS PATRONALES							20.300,00 €
621200	Cotisations patronales du personnel administratif							
11.20	Coordination 4/5 temps	5.600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.20	Coordination 1/5 temps	1.400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.20	Conseiller artistique	4.000,00 €	0,00 €	0,00 €	1.000,00 €	0,00 €	0,00 €	
621201	11.20 Cotisations patronales du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
621202	Cotisations patronales du personnel ponctuel							
11.20	Chargée de production générale	1.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.20	Chargés de production Producers Academy	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11.20	Chargés de production Signal	0,00 €	0,00 €	6.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
623	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL							1.700,00 €
623000	11.12 Assurances légales	600,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
623200	11.12 Service médical	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
623600	11.12 Autres frais de personnel - frais km	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
625900	11.12 Dotation Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
625901	11.12 Reprise Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
625902	11.12 Dotation Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
625903	11.12 Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
63	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							
630	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS							4.000,00 €
630000	Amortissements immobilisations							
630001	Amortissements immobiliers incorporels							
		4.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
64	AUTRES CHARGES							500,00 €
640000	12.11 Droits d'enregistrement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
644000	12.11 Cotisations vers des associations	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
65	CHARGES FINANCIERES							
657	CHARGES DES DETTES							0,00 €
657000	21.60 Différences de paiements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
659	CHARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES							200,00 €
659000	21.60 Frais bancaires	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
660	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES							0,00 €
660000	Charges exceptionnelles							
660001	Charges des années antérieures							
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Budget CIFAS 2018
En préparation

CLASSE 7 : PRODUITS				214.000,00 €	36.000,00 €	9.500,00 €	2.500,00 €		70.000,00 €	359.000,00 €
70	CHIFFRE D'AFFAIRES									
701	VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES									7.500,00 €
701200	49.11	Vente animations, ateliers, stages		0,00 €	6.000,00 €	1.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
702	PRODUITS DE BIENS CULTURELS									0,00 €
702000	49.11	Editions "papier"		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
702900	49.11	Autres biens culturels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
703	COPRODUCTIONS									65.000,00 €
703000	49.11	Apports reçus en coproduction		0,00 €	30.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35.000,00 €	
73	SUBSIDES ET SUBVENTIONS									
	SUBVENTIONS									261.500,00 €
737200	49.11	Subventions de la Cocol		129.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35.000,00 €	
737500	49.11	Subventions de la Communauté française		15.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15.000,00 €	0,00 €	
737600	49.11	Subventions Actiris		45.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
737900	49.11	Subventions d'autres opérateurs publics		0,00 €	0,00 €	8.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		Commission européenne		0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.500,00 €	12.000,00 €	0,00 €	
75	PRODUITS FINANCIERS									
751	PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS									0,00 €
751100	12.50	Intérêts sur comptes d'épargne		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
751200	12.50	Intérêts sur comptes courants		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
757	REGULARISATION									0,00 €
757000	12.50	Différences de paiements		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
76	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
763	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS									0,00 €
763000		Produits exceptionnels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
763001		Produits des années antérieures		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
79	PRELEVEMENTS									25.000,00 €
790000		Prélèvement sur le résultat reporté		25.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
DIFFERENCE ENTRE PRODUITS ET CHARGES				99.590,00 €	-15.210,00 €	-75.180,00 €	-9.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

HELDB - BUDGET INITIAL 2018		
	Budget initial 2017	Budget initial 2018
PRODUITS		
Produits		
Allocation de fonctionnement COCOF	691.000,00	691.000,00
Allocation de fonctionnement PBW	74.400,00	74.400,00
Allocation globale FWB - Part fonctionnement	0,00	700.786,43
Allocation globale FWB - Part personnels	8.169.295,14	7.783.605,00
Droits d'inscription	320.000,00	320.690,14
compensation DI 2015-2016		2.722,00
compensation DI 2016-2017		19.432,00
first 2012		83.333,00
consortiums pacte		8.000,00
far sur BC		140.933,52
Recettes diverses	42.000,00	842.000,00
Autres produits d'exploitation (-)	0,00	-
Produits financiers	3.300,00	3.300,00
Biens durables	201.000,00	201.000,00
Personnel mis à la disposition de la HELDB	2.561.000,00	2.561.000,00
Total Produits	12.061.995,14	13.432.202,09
CHARGES		
Frais de route, de séjour, voyage	72.000,00	73.370,00
Voyages séjours	32.000,00	33.370,00
Remboursement déplacement	40.000,00	40.000,00
Honoraires, jetons de présence	82.625,00	137.625,00
Honoraires avocats	5.000,00	10.000,00
Honoraires expert-comptable	12.500,00	12.500,00
Honoraires reviseurs	10.125,00	10.125,00
Honoraires autres (professeurs invités indépendants,...)	55.000,00	105.000,00
Fonctionnement administratif	367.400,00	946.919,30
Frais de téléphone, fax	25.000,00	25.000,00
Frais postaux	18.000,00	18.000,00
Frais de photocopieuse	75.000,00	78.700,00
Papier	15.000,00	15.000,00
Frais informatique	35.000,00	139.708,41
Fournitures de bureau	22.000,00	45.428,29
Cartouches encre	20.000,00	20.000,00
mobilier	0,00	223.000,00
Publicité média	50.000,00	77.434,60
Mailings	5.000,00	5.000,00
Merchandising	10.000,00	10.000,00
Brochures info	15.000,00	21.524,00
Participation salons	14.000,00	36.964,49
Divers pub	0,00	30.000,00
transfert aide à la réussite	0,00	50.000,00
Dépenses à caractère social	0,00	-
Autres frais administratifs (cotisations...)	26.000,00	41.000,00
Evènements		70.000,00
Imprimerie	7.400,00	10.155,89
Frais internet	30.000,00	30.003,62
Fonct. Technique général	382.700,00	853.346,55

HELDB - BUDGET INITIAL 2018		
	Budget initial 2017	Budget initial 2018
PRODUITS		
Matières premières alimentaires	20.000,00	26.489,00
Réparations	30.000,00	39.159,00
Contrats entretien mat. Didactique	20.000,00	38.000,00
Conférence, recyclage, formations prof	22.500,00	40.816,40
Trousse de secours, sécurité	1.400,00	6.400,00
Frais de réception	60.000,00	65.425,25
Frais de bibliothèque	50.000,00	50.876,75
Distribution des prix	7.500,00	7.500,00
Voyages didactiques - visites	35.000,00	45.000,00
collaboration internationale		30.000,00
Achat matériel didactique	78.500,00	292.880,15
recherche au sein de la heldb		100.000,00
Assurances étudiants	11.000,00	20.000,00
Assurances personnel	800,00	19.800,00
Habillement et blanchisserie	4.000,00	14.000,00
Autres fonct. technique général	25.000,00	30.000,00
Assurances matériel	17.000,00	27.000,00
Fonctionnement bâtiment	12.000,00	67.697,67
Entretien bâtiment	11.000,00	44.697,67
signalisation		22.000,00
Sécurité	1.000,00	1.000,00
frais spécifiques de l'entreprise	0,00	0,00
Personnel intérimaire	0,00	-
Rémunérations, charges sociales	10.847.905,00	11.047.905,00
Personnels invités et/ou contractuels	360.000,00	460.000,00
Personnel Haute Ecole (Cocof)	2.561.000,00	2.627.000,00
Personnel FWB (CMBP)	7.783.605,00	7.783.605,00
Cot Onss Patronales	86.400,00	110.400,00
Autres frais de personnel	4.000,00	4.000,00
Déplacement maison/travail	41.400,00	41.400,00
Assurances loi	5.500,00	5.500,00
Service médical	500,00	500,00
Secrétariat social	5.500,00	15.500,00
Autres charges d'exploitation	91.000,00	91.000,00
Remboursement DI	85.000,00	85.000,00
Dons	0,00	-
Divers - Tutorat	6.000,00	6.000,00
Charges Financières	2.750,00	2.750,00
Différence de paiement	0,00	-
Frais bancaires	2.750,00	2.750,00
Charges exceptionnelles	2.900,00	203.900,00
Charges exceptionnelles	2.900,00	2.900,00
Achats de biens durables	201.000,00	201.000,00
Report 2017	0,00	-
Services à la collectivité	0,00	-
Total Charges	12.062.280,00	13.424.513,52
Résultat (Produits - Charges)	-284,86	7.688,57
Prélèvements sur les réserves		
Produits - Charges après prélèvements	-284,86	7.688,57

MAISON DE LA FRANCITE ASBL - 18 RUE JOSEPH II - 1000 BRUXELLES

BUDGET 2018

13/10/2017

I. CHARGES**Services et biens divers 61 162 366,54**

611104 ENTRETIEN ET REPARATION	3 000,00
611106 GAZ	10 000,00
611107 ÉLECTRICITÉ	12 500,00
611109 DÉMÉNAGEMENT - AMÉNAGEMENT	2 000,00
611110 SURVEILLANCE	1 200,00
612110 EAU	1 500,00
612300 DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX	2 884,00
612400 FOURNITURES DE BUREAU	3 956,11
612500 LOCATION PHOTOCOPIEUR	3 682,45
612501 PETIT MOBILIER DE BUREAU	547,36
612600 FORMATIONS	500,00
612601 PETIT MATERIEL	2 900,00
612602 TÉLÉPHONE	2 640,00
612604 FRAIS INTERNET	1 464,00
612900 FRAIS INFORMATIQUE	2 472,46
612950 MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE	6 640,60
613310 FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL	3 196,56
613320 FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS	1 098,16
613351 ASSURANCE INCENDIE	584,60
613360 ASSURANCES TOUS RISQUES	672,51
613530 ASSURANCE RC	473,75
613550 ASSURANCE-DIVERS	478,42
614150 FRAIS DE LIVRAISON	1 188,50
614200 AFFICHAGE - PROMOTION - DIFFUSION	8 519,61
614201 GRAPHISME	4 160,00
614202 IMPRIMEUR	16 141,37
615000 CARTES STANDARDS SODEXO	150,00
615100 FRAIS DE DÉPLACEMENTS	3 847,00
615101 RECOLTE DECHETS BXL PROPRETE	800,00
615200 PUBLICITE LEGALE FACEBOOK	3 300,00
615300 HONORAIRES COMPTABLES	4 581,20
615350 HONORAIRES DIVERS	16 075,00
615360 VÉRIFICATEUR AUX COMPTES	2 000,00
615400 EVENEMENTS - RECEPTIONS - VERNISSAGES	14 242,88
615410 CADEAUX-FLEURS	200,00
615450 ATELIERS D'ECRITURE	1 500,00
615500 PRIX EN NUMERAIRE	4 000,00
615600 REUNIONS INTERNES	4 430,00
615750 CONTROLE QUALITE	675,00
615800 FRAIS DE DISTRIBUTION	1 200,00
616100 POSTE	550,00
616700 REUNIONS ET CONTACTS EXTERIEURS	3 000,00
616950 DEFRAIMENT BENEVOLE	6 765,00
616960 RPI - DÉFRAIEMENT ARTISTES	150,00
617000 ART.60	500,00

Rémunérations; charges sociales et pensions 62 400 072,28

620200 EMPLOYÉS	244 445,84
620300 OUVRIERS	38 440,28
620400 ANIMATEURS	6 843,56
620500 PRIME DE FIN D'ANNÉE	18 000,81
621000 COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES	67 565,60
621100 ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE DE VACANCES	4 500,00
623000 FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR	2 495,16
623100 DÉPLACEMENTS DOM-LIEU DE TRAVAIL	1 127,00
623200 SERVICE EXTERNE DE PREVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL	730,08
623600 CHEQUES-REPAS	12 965,34
623700 ASSURANCE LOI	2 614,95
625000 PROVISION PECULE VACANCES	42 892,49
625100 UTILISATION ET REPRISE PROVISION PECULE VACANCES	-42 548,83

Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur D immobilisations incorporelles et corporelles (-) 630 3 203,72

630100 DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO CORPO	188,78
630200 DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO	

3 014,94

Autres charges d'exploitation (-)	640/8	485,25
--	--------------	---------------

640000 PRÉCOMPTE MOBILIER	0,00
640100 FRAIS DE PUBLICATIONS LÉGALE	204,78
640200 TAXE PATRIMOINE DES ASBL	210,47
642000 MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM	70,00

Charges financières	65	260,12
----------------------------	-----------	---------------

65700 CHARGES FINANCIERES DIVERSES	260,12
------------------------------------	--------

TOTAL DES CHARGES	566 387,91
--------------------------	-------------------

II. REVENUS

Chiffre d'affaires	70	66 671,00
---------------------------	-----------	------------------

700000 INSCRIPTIONS ACTIVITES, ATELIERS, ANIMATIONS	13 296,00
702000 FORFAITS DIVERS	800,00
703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION	3 630,00
704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS	2 500,00
704030 RECETTES DIVERSES	290,00
704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS	45 900,00
705000 VENTES PUBLICATIONS	255,00

Cotisations; dons; legs et subsides	73	496 969,03
--	-----------	-------------------

737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT	333 000,00
737100 SUBSIDES ACS	79 181,85
737300 SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES	7 900,00
737800 SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL	30 000,00
737900 SUBSIDE JEUX DE LANGAGE	2 000,00
737950 SUBSIDE PARLEMENT FWB	44 162,00
SUBSIDE VILLE DE BXL	0,00
738000 REDUCTION PP AIP	725,18

Autres produits d'exploitation	74	2 495,82
748100 RÉCUPÉRATION CHEQUES-REPAS		2 495,82
Produits financiers	75	252,06
7503 PRODUITS FINANCIERS		252,06
Produits exceptionnels	76	0,00
		0,00
Prélèvements sur les fonds affectés	79	0,00
TOTAL REVENUS		566 387,91
Résultat prévisionnel		0,00

**TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018**

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 01: DOTATION REGION-BXL

Programme 101: financement missions ex-provinces culture

Activité 01: Dotation générale

Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)							
01.101.01.01.49359	*****				E	4.384	4.471
					L	4.384	4.471
Totaux Programme 101					E	4.384	4.471
					L	4.384	4.471
TOTAUX MISSION 01					E	4.384	4.471
					L	4.384	4.471

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	4.384	4.471
	L	4.384	4.471

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 02: DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Programme 200: loi spéciale relative aux institutions bruxelloises

Activité 01: Dotation générale

Dotation de la Communauté française (art 82 &2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloise)							
02.200.01.01.49249	*****					10.101	10.101
						L	10.101
Totaux Programme 200						10.101	10.101
						L	10.101
TOTAUX MISSION 02						10.101	10.101
						L	10.101

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		E	10.101	10.101
		L	10.101	10.101

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds or- ganiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 06: RECETTES DIVERSES

Programme 500: recettes diverses

Activité 03: recettes non fiscales générales

Recettes diverses (Règlement)							
06.500.03.01.06009	*****			E		264	150
				L		264	150
Recettes du Service de prêt de matériel							
06.500.03.06.06009	*****			E		60	60
				L		60	60
Indus à Récupérer - Personnel (Règlement)							
06.500.03.09.1111	*****			E		-	50
				L		-	50
Indus à Récupérer - Asbl (Règlement)							
06.500.03.10.3300	*****			E		-	30
				L		-	30
Totaux Programme 500				E		324	290
				L		324	290
TOTAUX MISSION 06				E		324	290
				L		324	290

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	324	210
	L	324	210
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	-	50
	L	-	50
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	-	30
	L	-	30

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 08: INTERETS FINANCIERS

Programme 700: intérêts financiers

Activité 03: recettes non fiscales générales

Intérêts financiers (Règlement)							
08.700.03.01.26109	*****				E	-	-
					L	-	-
Totaux Programme 700					E	-	-
					L	-	-
TOTAUX MISSION 08					E	-	-
					L	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Recettes						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 09: REMBOURSEMENT DE DOTATION

Programme 800: Remboursement de dotation

Activité 03: recettes non fiscales générales

Remboursement Dotation SGS Bâtiment (Règlement)							
09.800.03.02.89139	*****				E	-	-
					L	-	-
Totaux Programme 800					E	-	-
					L	-	-
TOTAUX MISSION 09					E	-	-
					L	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES						E	14.809	14.862
						L	14.809	14.862

TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	324	210
	L	324	210
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	-	50
	L	-	50
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	-	30
	L	-	30
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	14.485	14.572
	L	14.485	14.572

**TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018**

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 10: ADMINISTRATION - Programme 000: Rémunération

Rémunération du personnel statutaire							
10.000.00.00.1110	0131			3	E	3.062	3.210
					L	3.062	3.210
Rémunération du personnel contractuel							
10.000.00.01.1110	0131			3	E	575	490
					L	575	490
Frais liés au personnel							
10.000.00.02.1111	0131			1	E	119	135
					L	119	135
Charges et provisions de pension des agents provenant de l'ex-CFC							
10.000.00.03.1120	0131			4	E	1.580	1.700
					L	1.580	1.700
Pensions pour cause d'invalidité							
10.000.00.04.1120	1012			1	E	80	88
					L	80	88
Dépenses liées aux frais de parcours							
10.000.00.05.1211	0131			1	E	4	5
					L	4	5
Frais de gestion du personnel							
10.000.00.06.1211	0131			1	E	47	48
					L	47	48
Frais de formation du personnel							
10.000.00.07.1211	0131			3	E	16	16
					L	16	16
Frais liés à l'informatisation de l'administration							
10.000.00.08.1211	0133			1	E	12	12
					L	12	12
Frais de fonctionnement							
10.000.00.09.1211	0133			1	E	313	337
					L	313	337

C.R. N° 57 (2017-2018)

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Frais de location (loyers)							
10.000.00.10.1212	0133			1	E	232	232
					L	232	232
Frais de location simple (photocopieurs)							
10.000.00.11.1213	0131			1	E	20	20
					L	20	20
Dotation au Service Social							
10.000.00.12.3300	0131	FACULTATIF		1	E	103	107
					L	103	107
Dépenses patrimoniales							
10.000.00.13.7422	0133			1	E	9	30
					L	9	30
Achat de matériel informatique et bureautique							
10.000.00.14.7422	0133			1	E	5	5
					L	5	5
Provision pour gestion de risques (en matière de personnel)							
10.000.00.16.0101	0133			1	E	-	-
					L	-	-
annulation droits constatés							
10.000.00.17.0101	0131			1	E	-	-
					L	-	-
Intérêts - charges financières							
10.000.00.18.2160	0131			1	E	-	1
					L	-	1
Totaux Programme 000						6.177	6.436
						6.177	6.436
TOTAUX MISSION 10						6.177	6.436
						6.177	6.436

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	6.060	6.293
	L	6.060	6.293
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	-	1
	L	-	1
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	103	107
	L	103	107
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS	E	14	35
	L	14	35

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

MISSION 11: JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT

Programme 001: Culture

Activité 01a: Support de la politique culturelle en général

Dépenses de promotion, diffusion, publication							
11.001.01a.00.1211	0820			3	E	38	38
					L	38	38
Subventions aux associations (secteur privé)							
11.001.01a.02.3300	0820	FACULTATIF		3	E	550	550
					L	540	540
Subventions en faveur des arts du cirque							
11.001.01a.03.3300	0820	FACULTATIF		3	E	166	166
					L	194	194
Subventions à l'asbl CFC Editions							
11.001.01a.04.3300	0820	FACULTATIF		3	E	363	363
					L	363	364
Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel							
11.001.01a.06.3300	0820	FACULTATIF		3	E	935	935
					L	857	857
Infrastructures culturelles: subventions pour intérêts							
11.001.01a.07.2110	0820			1	E	5	1
					L	5	1
Subventions aux associations (secteur public)							
11.001.01a.08.4320	0820	FACULTATIF		3	E	82	82
					L	82	82
Soutien à la création de maisons locales des cultures							
11.001.01a.09.4320	0820	FACULTATIF		3	E	622	622
					L	622	622
Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)							
11.001.01a.10.4320	0820	FACULTATIF		3	E	35	35
					L	34	35

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Infrastructures culturelles: subventions pour amortissements							
11.001.01a.11.9110	0820			1	E	27	27
					L	27	27
Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé)							
11.001.01a.13.3300	0820	FACULTATIF		3	E	928	928
					L	762	795
Support de la politique culturelle en général - prestations de tiers, frais de réunion, frais de bouche, jurys							
11.001.01a.14.1211	0820			1	E	3	3
					L	3	3
Transfert en capital aux ASBL dans le cadre d'investissement							
11.001.01a.15.5211	0820	FACULTATIF		1	E	50	50
					L	50	50
Soutien à la mise en œuvre de l'année thématique 2017							
11.001.01a.16.3300	0820	FACULTATIF		3	E	-	-
					L	50	-
Subventions pour l'organisation des fêtes du 27/09 (secteur privé)							
11.001.01a.17.3300	0820	FACULTATIF		3	E	60	60
					L	60	60
Frais de fonctionnement pour les bâtiments administratifs							
11.001.01a.18.1211	0820			1	E	155	168
					L	155	168
Dépenses Bâtiments - division Culture							
11.001.01a.19.7200	0820			1	E	210	210
					L	220	220
Soutien aux activités culturelles des CPAS							
11.001.01a.20.3300	0820	FACULTATIF		3	E	-	-
					L	-	-
Dépenses de prestations de tiers pour études, recherches ou colloques relatifs au développement culturel.							
11.001.01a.21.1211	0820			1	E	-	-
					L	-	35

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
<i>Activité 02b: Danse, Musique, Théâtre</i>							
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration							
11.001.02b.00.1211	0820			1	E	3	3
					L	2	3
Dépenses de promotion, diffusion, publication							
11.001.02b.01.1211	0820			1	E	7	7
					L	7	7
Subventions aux associations							
11.001.02b.02.3300	0820	FACULTATIF		3	E	1.300	1.225
					L	1.300	1.249
Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public							
11.001.02b.03.3300	0820	FACULTATIF		3	E	200	200
					L	200	200
Subventions allouées dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs de la danse et du théâtre.							
11.001.02b.04.3300	0820	FACULTATIF		3	E	200	200
					L	200	201
Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS							
11.001.02b.05.3300	0820	FACULTATIF		3	E	150	150
					L	125	125
Soutien aux cafés théâtre (appel à projet)							
11.001.02b.06.3300	0820	FACULTATIF		3	E	150	225
					L	150	225
Subvention pour le Théâtre des Martyrs							
11.001.02b.07.3300	0820	FACULTATIF		3	E	200	200
					L	200	200
Subvention à l'asbl Article 27							
11.001.02b.08.3300	0820	ORGANIQUE		1	E	-	222
					L	-	210

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
<i>Activité 03b: Livre, Littérature et langue française</i>							
Dépenses de promotion, diffusion, publication							
11.001.03b.00.1211	0820			3	E	15	15
					L	15	15
Subventions aux associations							
11.001.03b.01.3300	0820	FACULTATIF		3	E	238	250
					L	238	250
Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture.							
11.001.03b.02.3300	0820	ORGANIQUE		3	E	61	61
					L	61	62
Subventions à l'ASBL Centre Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles							
11.001.03b.03.3300	0820	FACULTATIF		3	E	30	37
					L	32	36
Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales.							
11.001.03b.04.4320	0820	ORGANIQUE		3	E	364	364
					L	366	365
Subventions d'investissement aux bibliothèques communales.							
11.001.03b.05.6321	0820	ORGANIQUE		3	E	332	332
					L	332	333
Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères							
11.001.03b.06.6321	0820	FACULTATIF		3	E	37	37
					L	37	38
Subventions d'investissements aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture							
11.001.03b.07.5211	0820	ORGANIQUE		3	E	54	54
					L	54	55
Subventions d'investissements au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles							
11.001.03b.08.5211	0820	FACULTATIF		3	E	10	10
					L	10	12
Subventions à l'ASBL Maison de la Francité							
11.001.03b.09.3300	0820	FACULTATIF		3	E	333	333
					L	333	334

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
<i>Activité 04a: Histoire, patrimoine immatériel et traditions populaires</i>							
Dépenses de promotion, diffusion, publication							
11.001.04a.00.1211	0820			3	E	-	-
					L	-	-
Subventions aux associations							
11.001.04a.01.3300	0820	FACULTATIF		3	E	30	30
					L	30	30
Dépenses de promotion, diffusion, publication							
11.001.05.00.1211	0820			1	E	10	10
					L	10	10
Subventions aux associations							
11.001.05.01.3300	0820	FACULTATIF		3	E	428	428
					L	428	428
Arts plastiques - Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en Région de BXL capitale							
11.001.05.03.3300	0820	FACULTATIF		3	E	100	100
					L	100	100
Subventions à l'asbl Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique (ISELP)							
11.001.05.04.3300	0820	FACULTATIF		3	E	156	156
					L	156	156
<i>Activité 06: Audio-visuel</i>							
Dépenses de promotion, diffusion, publication							
11.001.06.00.1211	0830			1	E	18	12
					L	18	12
Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel							
11.001.06.01.1211	0830			1	E	30	30
					L	30	30
Subventions aux associations							
11.001.06.02.3300	0830	FACULTATIF		3	E	509	530
					L	509	530
Subventions à BX1							
11.001.06.03.3300	0830	ORGANIQUE		3	E	683	-
					L	683	630

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Audiovisuel-achat de biens durables pour le service prêt matériel audiovisuel							
11.001.06.04.7422	0830			1	E	29	29
					L	29	29
Subventions à l'ASBL CINEMAMED							
11.001.06.05.3300	0830	FACULTATIF		3	E	102	120
					L	102	120
Subsides en matière d'investissement à BX1							
11.001.06.06.5211	0830	FACULTATIF		3	E	-	-
					L	-	-

Activité 07: Centres culturels

Subventions aux Centres Culturels reconnus							
11.001.07.00.3300	0820	ORGANIQUE		3	E	363	457
					L	363	443
Subventions aux Halles de Schaerbeek							
11.001.07.01.3300	0820	FACULTATIF		3	E	85	85
					L	85	85
Subvention à l'ASBL La Concertation							
11.001.07.02.3300	0820	FACULTATIF		3	E	150	150
					L	150	150
Totaux Programme 001					E	10.606	10.300
					L	10.417	10.764

Programme 002 :
Jeunesse et Sports

Activité 01b: Jeunesse, ludothèques

Autres dépenses de promotion, diffusion, jeunesse							
11.002.01b.00.1211	0840			1	E	6	6
					L	6	6
Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques							
11.002.01b.01.1211	0840			1	E	7	7
					L	7	7

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Subventions aux associations en matière de jeunesse							
11.002.01b.03.3300	0840	FACULTATIF		3	E	253	243
					L	253	244
Subventions aux associations en matière de ludothèques							
11.002.01b.04.3300	0840	ORGANIQUE		3	E	89	95
					L	83	94
Subventions pour aménagement ou amélioration des installations							
11.002.01b.05.5210	0840	FACULTATIF		3	E	17	17
					L	18	17
Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la Cocof							
11.002.01b.06.7422	0840			3	E	3	3
					L	3	3
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse							
11.002.01b.07.3300	0840	FACULTATIF		3	E	44	44
					L	44	45
Subventions ludothèques communales							
11.002.01b.08.4320	0840	FACULTATIF		3	E	-	-
					L	-	-
Subventions aux ludothèques communales							
11.002.01b.09.6321	0840	ORGANIQUE		3	E	24	21
					L	20	21
<i>Activité 02c: Sports</i>							
Dépenses de promotion, publication							
11.002.02c.00.1211	0810			1	E	50	50
					L	50	50

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Subventions aux associations							
11.002.02c.01.3300	0810	FACULTATIF		3	E	407	387
					L	488	468
Subventions aux clubs sportifs							
11.002.02c.02.3300	0810	FACULTATIF		1	E	189	189
					L	189	189
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe							
11.002.02c.03.3300	0810	FACULTATIF		1	E	103	103
					L	103	103
Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin							
11.002.02c.04.3300	0810	FACULTATIF		2	E	180	180
					L	180	180
Mise en œuvre du plan Sport							
11.002.02c.05.0101	0810			3	E	350	350
					L	350	350

Activité 03c: Petite enfance

Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration							
11.002.03c.00.1211	0911	FACULTATIF		3	E	10	-
					L	8	10
Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication							
11.002.03c.01.1211	0911			3	E	11	-
					L	11	-
Subventions aux associations							
11.002.03c.02.3300	0911	FACULTATIF		3	E	224	-
					L	224	45
Petite enfance – Participation de la COCOF à la subvention à la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)							
11.002.03c.03.4110	0911	FACULTATIF		3	E	2	-
					L	2	2
Conception, impression et diffusion de "Grandir à Bruxelles"							
11.002.03c.04.1211	0911			3	E	-	-
					L	11	10

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
<i>Activité 04b: Education à la culture</i>							
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l' administration							
11.002.04b.00.1211	0860			1	E	11	11
					L	11	11
Marché relatif à l'accompagnement pédagogique pour les projets soutenus via l'appel "La culture a de la classe"							
11.002.04b.01.1211	0860			1	E	150	-
					L	50	50
Dépenses d'impression, de promotion, de diffusion, d'information et d'achats de publication pour l'éducation à la culture							
11.002.04b.02.1211	0860			1	E	1	1
					L	1	1
Subventions aux associations (secteur privé)							
11.002.04b.03.3300	0860	ORGANIQUE		3	E	490	515
					L	490	507
Totaux Programme 002					E	2.621	2.222
					L	2.602	2.413
Programme 004: Education permanente							
<i>Activité 01:</i>							
Autres dépenses de promotion, diffusion, publication							
11.004.01.00.1211	0860			1	E	5	5
					L	5	5
Subventions aux associations en matière d'éducation permanente							
11.004.01.01.3300	0860	FACULTATIF		3	E	165	165
					L	183	183
Subsides aux associations d'éducation permanente							
11.004.01.02.3300	0860	FACULTATIF		3	E	376	400
					L	374	395
Subventions aux ateliers créatifs							
11.004.01.03.3300	0860	ORGANIQUE		3	E	200	230
					L	175	227
Totaux Programme 004					E	746	800
					L	737	810

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

Programme 006: Activités Para-Scolaires à caractère pédagogique

Activité 01:

027 / 031

Dépenses de fonctionnement du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)							
11.006.01.01.1211	0960			1	E	10	10
					L	10	10
Subventions aux associations							
11.006.01.03.3300	0960	FACULTATIF		3	E	374	374
					L	378	378
Dépenses d'investissements du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)							
11.006.01.04.7422	0960			3	E	20	30
					L	20	30
Totaux Programme 006					E	404	414
					L	408	418
TOTAUX MISSION 11					E	14.377	13.736
					L	14.164	14.405

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES					E	350	350
					L	350	350
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					E	540	376
					L	448	481
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ					E	5	1
					L	5	1
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					E	11.564	11.086
					L	11.435	11.632
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E	1.105	1.103
					L	1.106	1.106
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					E	131	131
					L	132	134
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E	393	390
					L	389	392
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS					E	262	272
					L	272	282
9.DETTE PUBLIQUE					E	27	27
					L	27	27
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES					E	20.554	20.172
					L	20.341	20.841

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de crédit	Initial 2017	Initial 2018

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	350	350
	L	350	350
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	6.600	6.669
	L	6.508	6.774
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	5	2
	L	5	2
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	11.667	11.193
	L	11.538	11.739
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1.105	1.103
	L	1.106	1.106
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	131	131
	L	132	134
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	393	390
	L	389	392
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS	E	276	307
	L	286	317
9.DETTE PUBLIQUE	E	27	27
	L	27	27

ANNEXE 4

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Mardi 28 novembre 2017

1. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017
87 (2017-2018) n° 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017
87 (2017-2018) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017
87 (2017-2018) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017
87 (2017-2018) n° 4

2. Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018
88 (2017-2018) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018
88 (2017-2018) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018
88 (2017-2018) n° 3

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018
88 (2017-2018) n° 4

3. Divers

Membres présents : M. Ridouane Chahid, M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock, M. Olivier de Clippele, Mme Julie de Groote (présidente), Mme Véronique Jamoulle, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux,

M. Sevket Temiz, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Kenza Yacoubi.

Etaient également présents à la réunion : M. Hamza Fassi-Fihri, M. Zahoor Ellahi Manzoor et Mme Simone Susskind.

Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement francophone bruxellois

Vendredi 24 novembre 2017

1. Nomination du Bureau
2. Compte 2016 du Parlement francophone bruxellois
89 (2017-2018) n° 1
3. Proposition d'ajustement du budget 2017 et de budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois
86 (2017-2018) n° 1
4. Divers

Membres présents : M. Ridouane Chahid, M. Emmanuel De Bock, M. Olivier de Clippele (président), M. Boris Dilliès, M. Marc Loewenstein, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux et Mme Kenza Yacoubi.

Etaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable du Parlement).

Comité d'avis pour l'Egalité des chances entre les hommes et les femmes

1. Election du Bureau
2. Présentation des politiques genrées menées par le Gouvernement francophone bruxellois
3. Divers

Membres présents : M. Bea Diallo (président), M. Christos Doukeridis, Mme Nadia El Yousfi, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Simone Susskind et Mme Viviane Teitelbaum.

Etait également présente à la réunion : Mme Cécile Jodogne (ministre).

ANNEXE 5

ARRIÉRE DES TRAVAUX

**Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales
et des Compétences résiduelles**

- Rapport de contrôle de la Cour des comptes relatifs aux comptes généraux de la Commission communautaire française pour les années 2002 à 2005
[doc. 16 (2014-2015) n° 1]
- Proposition de décret portant création d'un service de médiation de la Commission communautaire française, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Vincent De Wolf
[doc. 17 (2014-2015) n°s 1 et 2]
- Proposition de résolution visant à la suppression de la limitation dans le temps des allocations d'insertion et à l'allègement des conditions d'admissibilité du droit aux allocations d'insertion, déposée par M. Julien Uyttendaele, Mme Catherine Moureaux, M. Michel Colson et M. Emmanuel De Bock
[doc. 31 (2014-2015) n° 1]
- Proposition de décret portant interdiction du port de signes convictionnels ostentatoires au sein des services du Collège de la Commission communautaire française et des organismes d'intérêt public qui en dépendent déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Françoise Bertieaux, M. Alain Courtois, M. Boris Dillies, M. Willem Draps et Mme Dominique Dufourny
[doc. 46 (2015-2016) n° 1]
- Proposition de résolution visant à revoir les conditions d'admissibilité aux allocations d'insertion déposée par M. Hamza Fassi-Fihri et M. Pierre Kompany
[doc. 47 (2015-2016) n° 1]
- Proposition de résolution relative au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/TTIP) déposée par Mme Mathilde El Bakri, M. Michaël Verbauwhe, Mme Claire Geraets et M. Youssef Handichi
[doc. 57 (2015-2016) n° 1]
- Proposition de résolution concernant le projet de déclaration interprétative commune relative à l'accord économique et commercial global et la Canada (AEGC/CETA) déposée par M. Alain Maron et Mme Zoé Genot
[doc. 62 (2016-2017) n° 1]
- Projet de décret portant assentiment à la Convention n° 187 de l'Organisation internationale du Travail sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, adoptée à Genève le 15 juin 2006
[doc. 90 (2017-2018) n° 1]

**Commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport
et du Transport scolaire**

p.m.

Commission des Affaires sociales

- Proposition de résolution visant à encourager les victimes d'agressions sexuelles à porter plainte, déposée par Mme Viviane Teitelbaum et Mme Marion Lemesre
[doc. 9 (2014-2015) n° 1]

Commission de la Santé

- Projet de décret relatif à l'organisation du transport médico-sanitaire
[doc. 93 (2017-2018) n° 1]

Commission spéciale du Règlement

p.m.

**Commission spéciale du Budget
et du Compte du Parlement**

p.m.

**Commission de coopération
avec les autres Parlements**

p.m.

Commission de contrôle

p.m.

**Comité d'avis pour l'Egalité des chances
entre les hommes et les femmes**

- Présentation des politiques genrées menées par le Gouvernement francophone bruxellois (poursuite des auditions)

Commission interparlementaire

- Proposition de décret et ordonnance conjoints de la Communauté française, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française instituant un délégué général aux droits de l'enfant commun à la Communauté française, à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale, à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française, déposée par M. Alain Maron et Mme Barbara Trachte
[doc. 18 (2014-2015) n°s 1 et 2]

Commission d'éthique et de déontologie

p.m.

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 9 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 1er et 3, alinéa 2, de la loi du 14 juillet 1961 « en vue d'assurer la réparation des dégâts causés par le gros gibier » ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (127/2017) ;
- l'arrêt du 9 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 21, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, combiné avec l'article 17, § 6, de ces lois, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (128/2017) ;
- l'arrêt du 9 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit qu'en ce qu'elle n'interdit pas le cumul de plusieurs licences supplémentaires de classes distinctes (A+, B+ et F1+) pour l'exploitation de jeux de hasard et de paris via un seul et même nom de domaine et les URL associées, la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs viole les articles 10 et 11 de la Constitution (129/2017) ;
- l'arrêt du 9 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 135, § 1er, du Code d'instruction criminelle ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (130/2017) ;
- l'arrêt du 23 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 345, alinéa 1er, du Code civil viole les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec l'article 22 de la Constitution et avec les articles 8 et 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'il n'autorise pas l'adoption d'un enfant par un adoptant qui a avec celui-ci un écart d'âge correspondant à celui prévu par l'article 345, alinéa 2, du Code civil et qui a noué avec ce dernier une relation affective durable (131/2017) ;
- l'arrêt du 23 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 39 et 40 de la loi du 5 août 1978 de réformes économiques et budgétaires ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (132/2017) ;
- l'arrêt du 23 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que
 1. l'article 9, alinéa 2, du livre III, titre VIII, chapitre II, section 3, du Code civil (« Des règles particulières aux baux à ferme ») viole les articles 10 et 11 de la Constitution s'il est interprété comme interdisant au bailleur qui a cessé puis donné à bail son exploitation agricole de mettre fin au bail en vue de céder l'exploitation à l'une des personnes limitativement énumérées à l'article 7, 1° ;
 2. l'article 9, alinéa 2, du livre III, titre VIII, chapitre II, section 3, du Code civil (« Des règles particulières aux baux à ferme ») ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution s'il est interprété comme autorisant un bailleur qui a cessé puis donné à bail son exploitation agricole à mettre fin au bail en vue de céder l'exploitation à l'une des personnes limitativement énumérées à l'article 7, 1° (133/2017) ;
- l'arrêt du 23 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que,
 1. interprété en ce sens que le montant de la rémunération annuelle, qui sert de critère pour déterminer la durée maximale de la période d'essai, correspond à la rémunération réelle de l'employé, sans avoir égard au fait que celui-ci travaille à temps plein ou à temps partiel, l'article 67, § 2, de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, tel qu'il était en vigueur au moment des faits, viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;
 2. interprété en ce sens que le montant de la rémunération annuelle qui y est mentionné est celui d'un employé travaillant à temps plein et qu'à l'égard d'un employé travaillant à temps partiel, ce montant est celui de la rémunération annuelle que cet employé aurait eue proportionnellement s'il avait travaillé à temps plein, l'article 67, § 2, de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, tel qu'il était en vigueur au moment des faits, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (134/2017) ;
- l'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour annule les articles 9, 10 et 21 de la loi du 10 août 2015 « visant à relever l'âge légal de la pension de retraite et portant modification des conditions d'accès à la pension de retraite anticipée et de l'âge minimum de la pension de survie » en ce qu'ils relèvent à 55 ans l'âge requis pour l'octroi d'une pension de survie pour les personnes y visées (135/2017) ;
- l'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 2, 7°, et 5, 2°, de la loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (136/2017) ;
- l'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 38, § 2bis, de la loi relative à la police de la circulation routière ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (137/2017) ;
- l'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 251 du Code des impôts sur les revenus 1964 (actuellement l'article 346 du Code des impôts sur les revenus 1992), dans l'interprétation selon laquelle il autoriserait l'administration à établir, à charge du contribuable qui a effectivement répondu dans le délai d'un mois suivant l'envoi de l'avis de rectification de la déclaration et qui n'a pas marqué son accord sur la rectification de sa déclaration, alors que les droits du Trésor ne sont pas en péril pour une cause autre que l'expiration des délais d'imposition, une cotisation après le délai d'un mois suivant l'envoi, mais avant l'expiration du délai d'un mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date de l'envoi de l'avis de rectification de la déclaration, ne viole pas l'article 170 de la Constitution (138/2017) ;
- l'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que compte tenu du pouvoir d'appréciation du juge, y mentionné, l'article 1051, alinéa 1er, du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec l'article 6 de la Convention européenne

des droits de l'homme, en ce qu'il porte sur un litige dans lequel le pli judiciaire visé à l'article 792, alinéa 2, du même Code n'est pas parvenu à l'assuré social et dans lequel la notification visée à l'article 792, alinéa 4, du même Code n'est pas parvenue à son avocat en raison du fait que le greffe a envoyé la notification à une adresse erronée (139/2017) ;

- l'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 11, § 5, de la loi du 19 décembre 2003 relative au mandat d'arrêt européen viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne prévoit pas de possibilité de recours contre la décision qui attribue le cautionnement à l'Etat (140/2017) ;
- l'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour dit pour droit que, sous réserve de l'interprétation y mentionnée, les articles 2 et 3 de la loi du 25 janvier 2010 « modifiant l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol) en ce qui concerne la nomination dans le grade de commissionnement de certains membres du personnel de la direction générale de la police judiciaire » ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (141/2017) ;
- l'arrêt du 30 novembre 2017 par lequel la Cour
 1. annule l'article 13 du décret de la Communauté française du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, mais uniquement en ce qu'il empêche les étudiants inscrits aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires avant l'entrée en vigueur de ce décret, qui ont suivi un programme allégé et qui ont réussi les cours prévus par leur convention d'allègement, de terminer l'acquisition des 60 premiers crédits du programme d'études de premier cycle avant de réussir l'examen d'entrée et d'accès;
 2. rejette le recours pour le surplus (142/2017) ;
- l'arrêt la question préjudicielle relative à l'article 1 ibis des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, posée par le Conseil d'Etat ;

- la question préjudicielle relative à l'article 11bis des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, posée par le Conseil d'Etat ;
- la question préjudicielle relative à l'article 31bis, § 2, 3°, de la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres, posée par la Commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence et aux sauveteurs occasionnels ;
- la question préjudicielle relative à l'article 6.2.1 du « Code flamand de l'Aménagement du Territoire », posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;
- le recours en annulation de la loi du 28 avril 2017 portant création du « War Heritage Institute » et portant intégration des missions, des moyens et du personnel de l'Institut des vétérans - Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre, du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, du Mémorial national du Fort de Breendonk, et du Pôle historique de la Défense, introduit par Paul Dubrunfaut ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 9 de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes, et aux articles 3, 8 et 14, § 1^{er}, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation, posées par la Cour d'appel de Bruxelles ;
- la question préjudicielle relative aux articles 119, § 2, 121, § 1^{er} et 125, § 2, de la loi du 26 juin 1992 portant des dispositions sociales et diverses, posée par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles ;
- la question préjudicielle relative à l'article 4 du titre préliminaire du Code de procédure pénale, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Huy ;
- les questions préjudicielles concernant l'article 145 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, posées par le Conseil d'Etat.

